

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2014-2015



WWW.HABITATION.GOUV.QC.CA

Québec 

COUP D'ŒIL SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC*

	2014-2015	2013-2014
ORGANISATION		
Nombre d'employés au 31 mars	384	407
Dépenses totales (en millions de dollars)	1 053	1 052
Sommes consacrées aux programmes d'aide (en millions de dollars)	829	833
Frais d'administration (en millions de dollars)	36	36
Nombre d'immeubles d'habitation à loyer modique	7 510	7 465
Nombre d'appels traités par les préposés du Centre des relations avec la clientèle	26 070	25 804
Nombre de visites du site Web	404 766	381 960
INTERVENTIONS AUPRÈS DES MÉNAGES QUÉBÉCOIS (NOMBRE)		
Habitations à loyer modique (HLM) public et privé ¹	73 938	73 789
AccèsLogis Québec (ACL) ²	26 829	24 602
Logement abordable Québec (LAQ) ²	8 557	8 557
Adaptation de domicile pour les personnes handicapées (PAD)	1 438	1 310
Allocation-logement (PAL) ³	102 015	103 885
Supplément au loyer (PSL) ¹	26 024	24 762
Rénovation Québec (PRQ)	209	5 576
RénoVillage (RVI) ⁴	–	1 477
Réparations d'urgence (PRU)	7	210
Amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)	9	57
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	288	152
Total des interventions⁵	239 314	244 377
AIDE AUX ORGANISMES		
Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) (organismes et projets)	55	53
APPUI À L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE		
Nombre de projets subventionnés	26	28

* Les données sont actualisées à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

1. Période de 12 mois se terminant le 31 décembre.

2. Logements livrés depuis le début du programme (ACL : 1997, LAQ : 2002).

3. Période de 12 mois s'étendant du 1^{er} octobre au 30 septembre.

4. Aucun budget n'a été accordé pour ce programme.

5. Certains ménages peuvent bénéficier de plus d'une forme d'aide au logement au cours de l'année.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3



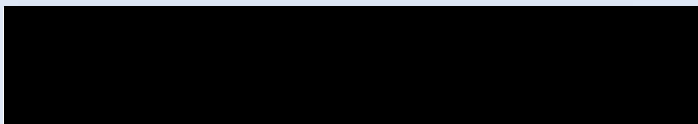
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2014-2015.

Il constitue la quatrième reddition de comptes portant sur l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2011-2016 de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,



PIERRE MOREAU

Monsieur Pierre Moreau
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

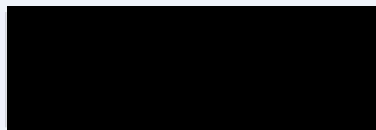
Monsieur le Ministre,

Nous vous présentons le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2014-2015.

Dans son rapport, la Société expose les résultats obtenus au terme de la quatrième année d'application du Plan stratégique 2011-2016. En outre, elle rend compte du respect de ses engagements et de l'utilisation de ses ressources.

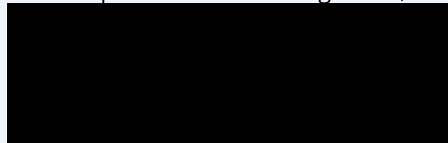
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



PIERRE RIVARD

Le président-directeur général,



MICHEL GAGNON

Québec, 8 septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

6	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
7	MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
8	DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS
9	RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION
10	FAITS SAILLANTS 2014-2015
11	SECTION 1 – LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
12	LA SOCIÉTÉ
14	LA GOUVERNANCE
14	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
17	LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ
24	L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2015
25	SECTION 2 – LES RÉSULTATS
26	CONTEXTE
27	LES PRINCIPAUX RÉSULTATS
30	LE PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016
32	ORIENTATION 1 – ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS
39	ORIENTATION 2 – ADAPTER LE MILIEU DE VIE
43	ORIENTATION 3 – RAPPROCHER LA PRISE DE DÉCISION DES CITOYENS
45	ORIENTATION 4 – DÉVELOPPER LE SAVOIR ET FAVORISER L'INNOVATION
49	LES SERVICES AUX CITOYENS
50	LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS
54	LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES
60	LES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
61	SECTION 3 – LES RESSOURCES
62	LES RESSOURCES HUMAINES
65	LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
66	LES RESSOURCES MATÉRIELLES
67	LES RESSOURCES FINANCIÈRES
69	LES ANNEXES
70	ANNEXE I – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ
74	ANNEXE II – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ
77	ANNEXE III – CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
78	ANNEXE IV – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES
87	ANNEXE V – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
97	LES ÉTATS FINANCIERS 2014-2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



La Société d'habitation du Québec poursuit sa mission qui consiste à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement sur tout le territoire du Québec.

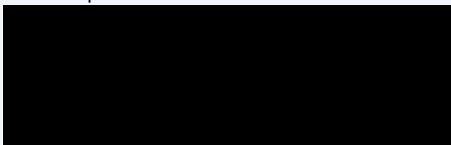
Au cours de la dernière année, la Société d'habitation du Québec a soutenu près de 225 000 ménages qui ont ainsi bénéficié de ses différents programmes pour obtenir un logement convenable en fonction de leurs ressources financières et de leurs besoins.

La Société d'habitation du Québec entend poursuivre ses interventions et maintenir ses objectifs en sollicitant l'appui des gouvernements du Québec et du Canada, de façon à favoriser l'élaboration de nouvelles mesures et à en accroître le financement afin de répondre aux attentes de la société.

À titre de président du conseil d'administration, je tiens à souligner l'excellent travail du personnel, des mandataires et des partenaires de la Société d'habitation du Québec et à les remercier sincèrement pour leur précieuse collaboration.

Je salue également le dévouement des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société d'habitation du Québec pour leur gouvernance efficace. Leur volonté de satisfaire les attentes dans un contexte déterminé, leur professionnalisme et leur engagement contribuent à améliorer les conditions de logement de nombreuses familles québécoises qui constituent la richesse de notre société.

Le président du conseil d'administration,



PIERRE RIVARD, avocat
8 septembre 2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* de la Société d'habitation du Québec. Les résultats qu'il contient témoignent de notre engagement à répondre aux besoins des ménages les plus vulnérables, en matière de logement. Au cours de la dernière année, la Société d'habitation du Québec en a aidé plusieurs milliers, principalement en leur offrant un logement à loyer modique ou abordable, en contribuant au paiement de leur loyer ou en soutenant l'adaptation ou la rénovation de leur domicile.

Au terme de la quatrième année de son plan stratégique 2011-2016, la Société d'habitation du Québec aura permis à 8 574 nouveaux ménages d'accéder à un logement abordable. Grâce aux investissements gouvernementaux réalisés dans les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec depuis 1998, ce sont quelque 35 386 nouveaux logements abordables qui ont été mis à la disposition des ménages québécois à revenu faible ou modeste.

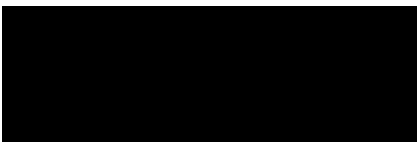
Par ailleurs, nous avons atteint notre objectif de construire 340 logements en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik pour 2010-2015.

Aussi, grâce à des investissements de 282 M\$ en 2014 et de 343,4 M\$ en 2015, nous continuons à entretenir et à améliorer le parc de HLM afin d'en assurer la qualité et la pérennité.

Dans la foulée de la révision des programmes entamée l'an dernier par le gouvernement du Québec, la Société d'habitation du Québec poursuivra la révision de ses programmes ainsi que l'organisation de son travail, au cours de la prochaine année. Elle amorcera également une démarche de réflexion stratégique, à l'automne 2015, en vue de l'adoption d'un nouveau plan stratégique.

En terminant, je voudrais remercier et féliciter tous les membres du personnel de la Société d'habitation du Québec pour leur dévouement. Je tiens également à souligner la collaboration de nos partenaires qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Société. Ensemble, nous contribuons à bâtir du mieux-vivre.

Le président-directeur général,



8 septembre 2015

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

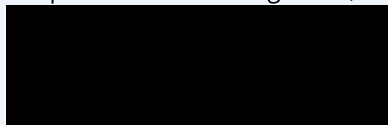
La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* de la Société d'habitation du Québec et celle des contrôles afférents relèvent de notre responsabilité. Le rapport décrit fidèlement la mission, l'organisation administrative, les mandats et les orientations de la Société.

L'information qu'il expose porte sur le suivi de la réalisation des objectifs formulés dans le Plan stratégique 2011-2016, sur le respect des engagements décrits dans la Déclaration de services aux citoyens et sur l'utilisation des ressources. Le rapport présente les actions entreprises et les résultats atteints.

Un examen sur le caractère plausible et sur la cohérence de l'information présentée dans ce rapport a été fait par la Direction de la vérification. Un rapport de validation a été produit à cet effet.

Nous déclarons que, à notre connaissance, ce rapport expose fidèlement la situation de la Société au 31 mars 2015 et que l'information et les données qu'il contient sont exactes et fiables.

Le président-directeur général,



MICHEL GAGNON

La vice-présidente à l'administration
et à la planification,



MADELEINE FORTIN

Le vice-président aux programmes
et aux opérations,



FRANÇOIS THERRIEN

Québec, 8 septembre 2015

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION

Monsieur Michel Gagnon
Président-directeur général
Société d'habitation du Québec

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* de la Société d'habitation du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été conduit conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à recueillir des renseignements, à obtenir des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions au sujet de l'information fournie par la Société. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information examinée et contenue dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* de la Société d'habitation du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification,



ANNIE TREMBLAY, CPA, CGA, Adm. A., MAP, ASC
Québec, 8 septembre 2015



FAITS SAILLANTS

2014-2015

LES RÉALISATIONS

2 227

LOGEMENTS ABORDABLES LIVRÉS

1 438

LOGEMENTS ADAPTÉS POUR
LES PERSONNES HANDICAPÉES

282,9 M\$

D'INVESTISSEMENTS POUR L'AMÉLIORATION
DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE

LES SERVICES AUX CITOYENS

224 939

MÉNAGES SOUTENUS

DONT

92 %

ONT UN FAIBLE REVENU

LES **340** LOGEMENTS PRÉVUS DANS
L'ENTENTE CONCERNANT LA MISE EN
ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LA
BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS EN
MATIÈRE DE LOGEMENT AU NUNAVIK,
POUR 2010-2015, ONT ÉTÉ CONSTRUITS.

LES INNOVATIONS



LA CONVIVIALE À RIMOUSKI :
Projet d'habitation à très basse
consommation énergétique



Projet pilote visant à favoriser la scolarisation des personnes peu alphabétisées qui vivent dans des HLM.

SECTION 1 LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC



Cette section présente la Société d'habitation du Québec, sa mission et les services qu'elle offre. Elle précise sa structure de gouvernance ainsi que les principales activités reliées à sa gestion et à la conduite de ses affaires.

LA SOCIÉTÉ

Organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois, la Société d'habitation du Québec contribue par ses actions au mieux-vivre des citoyens du Québec.

SA MISSION

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement, la Société :

- avise le ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- stimule les initiatives publiques et privées ainsi que la concertation dans le milieu de l'habitation;
- offre des logements à loyer modique aux citoyens du Québec;
- favorise l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- facilite l'accession des citoyens du Québec à la propriété;
- promeut l'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, la Société adhère aux orientations gouvernementales, particulièrement en ce qui a trait au développement durable, à l'occupation et à la vitalité du territoire, à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la solidarité et à l'inclusion sociale.

SA VISION

La vision de la Société, *Bâtissons ensemble du mieux-vivre*, reflète le rôle mobilisateur qu'elle entend jouer tant auprès de ses partenaires et mandataires qu'auprès de son personnel pour maximiser ses interventions et améliorer la qualité de vie de la population québécoise. La Société veut ainsi contribuer au mieux-vivre de l'ensemble des citoyens et citoyennes :

- en permettant aux ménages d'accéder plus facilement à des logements adéquats;
- en contribuant à dynamiser les milieux de vie urbains et ruraux et à revitaliser les milieux en déclin;
- en collaborant à la réalisation de plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux;
- en appuyant les interventions sociales et communautaires;
- en établissant et en entretenant des partenariats solides et respectueux, en agissant en concertation avec ses mandataires et partenaires, et en favorisant les interactions entre le gouvernement, les organismes sociaux et communautaires, et le secteur privé;
- en participant à l'évolution ainsi qu'au déploiement des connaissances et des façons de faire dans le domaine de l'habitation, en accord avec les principes de développement durable.

SES VALEURS

Les valeurs fondamentales de la Société sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté ainsi que le respect et elles concordent avec celles de l'administration publique québécoise.

SA CLIENTÈLE

La Société soutient principalement les ménages à revenu faible ou modeste en leur facilitant l'accès à des conditions adéquates de logement. Sa clientèle comprend toute personne ou organisation qui a des besoins particuliers en matière d'habitation et qui désire obtenir un service de la Société, soit directement, soit par l'entremise d'un de ses mandataires ou partenaires.

LES SERVICES QU'ELLE OFFRE

La Société offre des services d'aide et de soutien en matière de logement au moyen de différents programmes qui sont sommairement décrits à l'annexe 1 du présent rapport⁶. Leur présentation détaillée ainsi que celle des ménages qui y sont admissibles sont disponibles sur le site Web de la Société⁷.

Le logement social et communautaire permet à un grand nombre de ménages dans le besoin, y compris ceux qui vivent au nord du 55^e parallèle, d'avoir accès à un logement adéquat. Également, la Société offre un soutien financier aux personnes à faible revenu pour les aider à se loger.

La Société soutient aussi les ménages et les personnes qui éprouvent des besoins particuliers, comme les sans-abri ou les victimes de violence familiale. Les personnes qui ont des limitations fonctionnelles peuvent bénéficier d'un soutien financier en vue d'adapter leur domicile.

L'amélioration des conditions d'habitation touche une clientèle diversifiée. L'aide offerte par les programmes de rénovation prend la forme d'une subvention pour couvrir une partie des dépenses d'immobilisation ou les frais de réparation. De plus, le Plan québécois des infrastructures prévoit des sommes importantes pour l'amélioration du parc de logements sociaux et la construction de logements abordables.

La Société contribue en outre à stimuler l'essor de l'industrie de l'habitation. Enfin, elle favorise l'enrichissement du savoir et offre au public les services d'un centre de documentation spécialisé en habitation.

SES MANDATAIRES ET PARTENAIRES

La Société intervient en matière de logement en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Elle s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires et partenaires parmi lesquels figurent :

- les offices d'habitation;
- les organismes d'habitation sans but lucratif;
- les coopératives d'habitation;
- les municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines;
- les regroupements, associations, fédérations, unions municipales et autres organismes du milieu de l'habitation;

6. L'offre de services de la Société peut être modulée en fonction du budget annuel accordé par le gouvernement.

7. <http://www.habitation.gouv.qc.ca>.

- les organismes communautaires;
- les propriétaires de logements locatifs privés;
- les groupes de ressources techniques;
- les acteurs de l'industrie;
- les institutions financières;
- les ministères et organismes gouvernementaux;
- les universités et les centres de recherche spécialisés;
- les regroupements représentant les divers segments de la clientèle.

La mise en œuvre de certains programmes repose également sur la contribution financière des partenaires de la Société. L'annexe 1, qui porte sur ses programmes, souligne l'apport de ces organismes.

LA GOUVERNANCE

La Société d'habitation du Québec est une société d'État qui relève du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle est assujettie à la Loi sur la Société d'habitation du Québec⁸, à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État⁹ et à plusieurs autres lois et règlements¹⁰.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration (C. A.) composé de neuf membres¹¹, dont le président du conseil et le président-directeur général de la Société. Le C. A. établit notamment les orientations stratégiques de la Société et s'assure de leur mise en application. Il a également la responsabilité d'adopter certains plans d'action et de superviser la conduite des affaires de l'organisation. Les administrateurs sont nommés par le gouvernement et les décisions que rend le C. A. lui sont imputables devant le gouvernement.

Le président-directeur général, nommé par le gouvernement sur recommandation du C. A., assume la direction et la gestion de la Société. Il est appuyé dans l'exercice de ses fonctions par la vice-présidente à l'administration et à l'habitation sociale et par le vice-président au développement de l'habitation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2014-2015, plusieurs questions d'ordre stratégique ont retenu l'attention du C. A., notamment la connaissance de la clientèle et la révision des programmes. Le C. A. a rendu plusieurs décisions destinées à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement, et ce, tout en tenant compte du contexte budgétaire.

Le C. A. a recommandé la mise en œuvre de nouvelles mesures dont :

- le renouvellement de suppléments au loyer d'urgence pour 2015-2016;
- la modification de certaines modalités d'application du programme Allocation-logement;
- des modifications au règlement modifiant le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik.

8. RLRQ, chapitre S-8.

9. RLRQ, chapitre G-1.02.

10. Voir l'annexe 2, Principaux textes législatifs et réglementaires d'importance pour la Société d'habitation du Québec.

11. Au 31 mars 2015, le C. A. était composé de six membres, trois postes étant vacants.

De plus, en matière de gouvernance, le C. A. exerce un suivi régulier de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2016 et a modifié ses règles de régie interne et de gouvernance. Il a également adopté le cadre normatif budgétaire et la nouvelle version de la politique linguistique de la Société.

Pour ses travaux, le C. A. est appuyé par deux comités, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et le comité de vérification, qui exercent un suivi sur plusieurs aspects stratégiques de l'organisation¹².

PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE DES ADMINISTRATEURS¹³

PIERRE RIVARD

Président du conseil d'administration

Nomination à titre de président : 28 janvier 2015

Échéance : 28 janvier 2020

Pierre Rivard est membre du Barreau du Québec et a une expertise particulière en droit des affaires. Sa pratique s'étend aux secteurs de l'immobilier, de la construction, de la faillite et de l'insolvabilité, de la restructuration et du financement d'entreprises, de même qu'à tous les litiges qui s'y rattachent. Il agit comme conseiller juridique auprès de plusieurs entreprises de la région de Québec et de Montréal ainsi qu'auprès de certaines communautés autochtones. Il plaide régulièrement devant les tribunaux et a représenté des intervenants devant des commissions d'enquête d'importance. À titre de gestionnaire, il a su démontrer sa capacité à prendre en charge un large éventail de situations, à les analyser en tenant compte de leurs conséquences et à mettre en œuvre ou à susciter les actions appropriées. Il est orienté vers l'atteinte des objectifs fixés et fait preuve d'une vision stratégique dans un contexte de travail d'équipe. Il est membre du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec et administrateur de sociétés certifié (ASC).

MICHEL GAGNON

Président-directeur général de la Société

Nomination : 11 septembre 2014

Échéance : 11 septembre 2019

Responsable de la direction et de la gestion de la Société, Michel Gagnon possède plus de 20 ans d'expérience à titre de gestionnaire. Il a été notamment sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, président-directeur général et président du conseil d'administration à la Corporation d'hébergement du Québec, sous-ministre adjoint aux infrastructures et au financement municipal au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et vice-président à la Régie du bâtiment du Québec.

12. Voir l'annexe 4, note 1, Sommaire des activités des comités du conseil d'administration.

13. Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration au 31 mars 2015, conforme au profil général adopté par le C. A. le 7 décembre 2007, puis modifié par le C. A. le 11 mars 2013.

FABIEN COURNOYER

Nomination : 19 juin 2013

Échéance : 18 juin 2017

Président de la Fondation de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et membre du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, Fabien Cournoyer est un gestionnaire d'expérience, aussi familier des questions immobilières que des sociétés publiques et parapubliques. Il a notamment été directeur général de l'OMHM après avoir occupé différentes fonctions liées à l'habitation ou au développement économique et urbain à la Ville de Montréal ainsi qu'à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

GAËLLE ANDRÉ-LESCOP

Nomination : 6 février 2014

Échéance : 6 février 2018

Gaëlle André-Lescop est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle possède un baccalauréat en génie civil et a une très bonne connaissance du milieu autochtone. Elle a travaillé pour différentes communautés autochtones dans les domaines des services techniques, des immobilisations et des infrastructures des communautés. Sa participation à différents projets de recherche lui a permis d'acquérir des connaissances en architecture et en aménagement urbain. Elle a également travaillé dans les domaines de l'administration de contrats et de l'environnement sur des chantiers hydroélectriques à la Baie-James. Elle siège comme administratrice au conseil d'administration de l'Immobilière Montagnaise.

ISABELLE PELLETIER

Nomination : 28 janvier 2015

Échéance : 28 janvier 2019

Isabelle Pelletier est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle a obtenu un baccalauréat en administration des affaires avant de compléter sa licence en droit civil à l'Université d'Ottawa, en 2000. Elle a obtenu son diplôme de droit notarial à l'Université de Montréal, en 2001. Depuis son assermentation en février 2002, elle pratique, en collaboration avec les notaires de l'étude Gagné, Isabelle, Patry, Laflamme et associés, dans le domaine du droit des successions et du droit des personnes. Elle est devenue associée dans cette étude en 2008. Engagée dans la communauté, elle siège au conseil d'administration de la Société d'Alzheimer de l'Outaouais et a été vice-présidente de la Coopérative funéraire de l'Outaouais et présidente du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (REFAP). De plus, elle a été la présidente de la direction de travail en droit des personnes pour le réseau PME Inter Notaires, dont l'étude Gagné, Isabelle, Patry, Laflamme et associés est membre.

MARC VERREAULT

Nomination : 28 janvier 2015

Échéance : 28 janvier 2019

Marc Verreault a été à l'emploi d'importantes institutions financières et cabinets comptables pendant plus de trente ans. Il possède une vaste expérience en immobilier et plus spécifiquement en matière de financement hypothécaire commercial. Il a exercé, entre autres, des fonctions d'analyste-conseil en crédit commercial, de consultant immobilier, de directeur du développement des services aux entreprises et de directeur principal de la consultation immobilière. Il est membre de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) et membre du conseil d'administration des Pinceaux d'Or depuis cinq ans.

Tous les membres du conseil d'administration ont le statut de membre indépendant et siègent¹⁴ à titre bénévole, à l'exception du président-directeur général, Michel Gagnon. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions que le gouvernement détermine.

LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ

En 2014-2015, la Société a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2016. Elle a instauré un ensemble de conditions lui permettant d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et de s'assurer du respect de ses engagements auprès des citoyens.

En ce qui a trait à la prestation de ses services, les interventions de la Société ont permis de maintenir le soutien aux ménages québécois dans le besoin. Ainsi, elle a reconduit des mesures qui visent la clientèle vulnérable et les ménages à faible revenu. De plus, elle a poursuivi la révision de ses programmes afin de mieux répondre aux différents besoins de la clientèle.

Dans la conduite de ses affaires, la Société a poursuivi l'analyse de ses systèmes d'information et de ses processus pour accroître l'efficacité et l'efficience de ses interventions. Elle a pris des dispositions afin de réduire les risques associés à ses activités en fonction de son modèle d'affaires et de son rôle d'encadrement et de soutien auprès de ses mandataires et partenaires.

14. Voir l'annexe 4, note 2, Assiduité des administrateurs aux activités du conseil d'administration.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

Une des préoccupations majeures de la Société demeure le financement des programmes pour assurer la prestation de ses services et répondre aux besoins évolutifs de la clientèle. En 2014-2015, les dépenses de la Société ont été de 1,053 milliard de dollars, dont 829 millions de dollars pour les programmes. Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le gouvernement fédéral apporte une contribution de plus de 370 millions de dollars, soit une proportion de 45 % des sommes consacrées aux programmes. Cette contribution est versée en vertu d'ententes bilatérales signées entre la Société et la SCHL ou entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

En 2014-2015, la Société et la SCHL ont signé l'Entente complémentaire n° 1 (prolongation 2014-2019) qui prolonge pour cinq ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable 2011-2014. Elle permettra à la Société de réclamer à la SCHL une somme totale de 288,425 millions de dollars pour cette période. En 2014-2015, la Société a pu bénéficier de la flexibilité prévue dans l'entente afin d'utiliser les 57,685 millions de dollars reçus de la SCHL pour aider le plus grand nombre possible de ménages québécois dans le besoin et contribuer à améliorer leurs conditions de vie. Cette entente prévoit une reddition de comptes simplifiée.

La Société poursuivra également ses démarches en vue d'aborder la question du financement à long terme du logement social par le gouvernement fédéral.

LA GESTION DES PROGRAMMES

Une autre préoccupation, tout aussi importante, consiste à maximiser la synergie de la Société et de son réseau étendu de mandataires et de partenaires, acteurs importants dans l'administration de ses programmes dans les communautés.

En 2014-2015, les travaux de consolidation des responsabilités confiées aux centres de services, dont le rôle est de coordonner les travaux nécessaires aux immeubles sur un territoire donné, et les travaux relatifs à la gestion déléguée des programmes de la Société se sont poursuivis. De nouvelles responsabilités ont été attribuées à certains centres de services, en guise de projet pilote, pour leur permettre d'accroître graduellement leur offre de service auprès des offices d'habitation.

Soucieuse d'accroître son efficacité, la Société a poursuivi l'analyse de ses systèmes d'information afin de mieux appuyer ses processus d'affaires et la prestation des services par ses mandataires et ses partenaires.

L'atteinte de plusieurs objectifs stratégiques de la Société contribue à renforcer les partenariats afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. À cet égard, les travaux de révision de ses programmes ont mis à contribution l'ensemble de l'organisation. Les résultats d'une démarche de réflexion et les propositions d'amélioration serviront d'appui aux décisions qui seront prises quant aux modifications à apporter aux programmes et aux façons de faire, en 2015-2016.

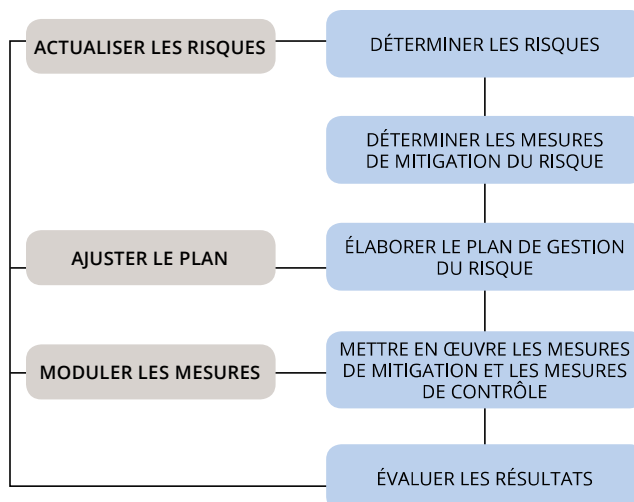
LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La politique d'encadrement de la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société a été adoptée en mai 2013. Aspect important de la gouvernance, le cycle d'actualisation dynamique du profil de risque de la Société assure une intégration et un suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de ses activités stratégiques et opérationnelles.

En 2014-2015, la Société a suivi et réévalué 12 risques majeurs ou sérieux dans ses grands secteurs d'activité.

Le Plan de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques 2013-2015 arrivant à échéance, la Société débutera sa démarche d'actualisation des risques associés à la conduite de ses affaires en 2015-2016.

DYNAMIQUE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES



SECTEURS D'ACTIVITÉ	RISQUES EXIGEANT DES MESURES DE MITIGATION
HABITATION SOCIALE	
Les programmes d'habitation sociale mettent à la disposition de la clientèle à faible revenu des logements de qualité répondant à ses besoins et à sa capacité financière. Afin de remplir sa mission, la Société doit s'assurer de la disponibilité de logements et de la pérennité du parc immobilier dont elle est propriétaire.	• La pertinence des demandes d'investissement de la part des offices d'habitation. • Le respect du plan d'investissement. • L'allocation adéquate et cohérente de fonds aux organismes. • La disponibilité des fonds pour le maintien en bon état du parc immobilier.
HABITATION COMMUNAUTAIRE	
Les programmes d'habitation communautaire mettent à la disposition des ménages à faible revenu ou à revenu modeste des logements privés répondant à leurs besoins et à leur capacité financière. La Société, en finançant des projets d'habitation communautaire, contribue à l'accroissement de l'offre de logements. Le maintien de l'offre de logements et la pérennité des immeubles sont assurés par les organismes qui doivent être autonomes et viables financièrement.	• Le respect des règles d'attribution des logements. • L'application de règles de saine gestion administrative des organismes visant à assurer leur autonomie. • La gestion financière des organismes. • Le suivi de la qualité des constructions. • Le suivi des études de viabilité financière.
SOUTIEN À LA PRESTATION DES SERVICES	
Afin de remplir sa mission, la Société doit s'assurer que les services aux citoyens sont rendus adéquatement et que les ressources en place permettent d'offrir ces services avec efficacité et efficience. Quatre préoccupations relatives au soutien à la prestation des services ont été prises en compte, lors des réflexions entourant les travaux d'actualisation des risques, soit : • s'assurer de disposer de l'expertise requise pour faciliter la prestation des services; • s'assurer d'atteindre les objectifs de la reddition de comptes; • s'assurer que les outils technologiques couvrent les besoins pour une gestion optimale de la prestation des services; • s'assurer de la contribution fédérale en vertu de l'Entente concernant l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) 2014-2019.	• La reddition de comptes auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. • L'adéquation des systèmes d'information avec le nouveau mode de fonctionnement de la Société. • La disponibilité des fonds fédéraux après 2014, notamment en ce qui a trait à l'entente sur l'IDLA 2014-2019.

LES MESURES D'EFFICACITÉ ET DE PERFORMANCE

En plus d'utiliser des outils de suivi du plan stratégique pour mesurer l'atteinte des cibles et exercer un contrôle sur sa progression, la Société a entrepris des travaux pour déterminer des mesures d'efficacité et de performance, incluant l'étalonnage.

En 2014-2015, la Société a continué à définir des indicateurs potentiels d'étalonnage, notamment avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario. La diversité des interventions publiques en matière d'habitation rend complexe un étalonnage pertinent entre organisations. Toutefois, la Société dispose d'un ensemble de données qui lui permettent d'apprécier ses résultats et de mettre en relief sa performance¹⁵.

En 2015-2016, les différentes mesures d'efficacité et de performance déterminées seront soumises au C. A. et harmonisées avec les activités stratégiques de veille et de balisage en cours dans l'organisation.

LA VEILLE ET LE BALISAGE

Les activités de veille et de balisage constituent pour la Société des occasions d'acquérir des savoirs, d'être au fait des nouvelles pratiques et de bénéficier de l'expertise d'autres organisations, ce qui lui permet de s'améliorer en continu. Membre du Mouvement québécois de la qualité, la Société s'inspire des meilleures pratiques de gestion pour accroître sa performance. Elle est également membre de plusieurs organisations reconnues dans le domaine de l'habitation et collabore étroitement avec certains partenaires à l'étranger, dont la Société wallonne du Logement, l'Istituto Trentino Edilizia Abitativa et la National Association of Housing and Redevelopment Officials. Ces collaborations lui permettent de s'inspirer des meilleures pratiques pour les différents aspects de sa mission, d'améliorer ses méthodes et de mettre en valeur son expertise et son savoir-faire à l'échelle internationale.

Parmi les activités de soutien à l'exportation de la Société figurent la réalisation et la diffusion d'une analyse du marché de l'habitation aux États-Unis et des exportations québécoises de maisons et de composants préfabriqués vers ce marché. La Société a également assuré une veille des occasions d'affaires découlant de projets d'aide au développement et d'aide humanitaire. À cette fin, elle procède à leur analyse et porte les plus pertinentes à l'attention des industriels concernés.

Enfin, en collaboration avec le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB), la Société a soutenu l'embauche d'un démarcheur spécialiste du marché de la Nouvelle-Angleterre ainsi que la tenue de missions de prospection en Turquie et en Chine. Ces efforts ont permis aux entreprises québécoises de signer des ententes d'exportation d'une valeur de 32 millions de dollars, ce qui représente environ 260 emplois et des revenus fiscaux pour le gouvernement du Québec de l'ordre de 1,1 million de dollars.

15. Voir la section 2, Les résultats, pages 25 à 59.

LES PRATIQUES INNOVANTES

Les activités de veille et de balisage de la Société vont de pair avec les échanges sur les pratiques innovantes en matière d'habitation. En 2014-2015, elle a accueilli près d'une dizaine de délégations étrangères afin de faire connaître les initiatives novatrices mises en œuvre au Québec, notamment en matière de construction à ossature légère en bois, d'efficacité énergétique et de programmes et services conçus pour répondre aux besoins des citoyens dans le contexte du vieillissement de la population.

Afin de favoriser le développement de l'industrie de l'habitation au Québec et de promouvoir l'innovation, la Société a soutenu diverses activités, dont la production d'un guide technique sur la conception de bâtiments de cinq à six étages en bois et la réalisation d'une étude de faisabilité sur le développement de panneaux contre-cloués. En 2014-2015, la Société a en outre effectué un suivi et travaillé à la réalisation de quatre projets d'habitation innovateurs en matière d'efficacité énergétique, dont :

- la Cité verte de Québec, dont un des bâtiments offrira une performance supérieure en matière d'économie d'énergie et de réduction des répercussions environnementales. La construction a débuté à l'été 2014;
- un prototype d'habitation à Quaqtaq au Nunavik, qui tient compte de certaines particularités socioculturelles exprimées par les Inuits. Les plans et les devis ont été livrés et la construction est prévue en 2015;
- deux projets d'habitation, en vertu du programme AccèsLogis Québec, qui s'inspirent de la formule de l'habitat passif et qui visent donc une faible consommation énergétique. Un de ces projets est réalisé et les logements sont occupés depuis le 1^{er} mars 2015.

Enfin, en guise de soutien à l'exportation, la Société a également posé les bases du projet de filière exportatrice de systèmes de construction verte qui vise à repositionner l'industrie de la construction préfabriquée pour en faire un créneau industriel d'avenir, à forte valeur ajoutée et orienté vers les marchés extérieurs. Ce projet est réalisé en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et privés.

LES RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES ET SOCIALES

En tant qu'organisme public, la Société doit s'assurer que ses actions sont guidées par des principes d'éthique, de transparence et de responsabilité sociale envers les parlementaires et la société québécoise.

LA DÉONTOLOGIE ET L'ÉTHIQUE

La déontologie et l'éthique sont, pour elle, de précieux instruments de saine gouvernance. Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune dérogation au Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec n'a été signalée¹⁶.

Comme c'est le cas dans l'ensemble de la fonction publique, le personnel de la Société est assujéti au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. Un guide sur la déontologie et l'éthique conçu par l'organisation est disponible dans l'intranet. De plus, tous les nouveaux membres du personnel sont sensibilisés à l'éthique à leur arrivée à la Société.

Les dirigeants et les administrateurs des offices d'habitation sont également soumis à un code de déontologie depuis 2007¹⁷.

En 2014-2015, la Société a reçu trois dénonciations en vertu de ce code. L'une n'a pas été traitée, la personne responsable de la dénonciation l'ayant retirée. Les deux autres sont toujours en traitement.

L'EXERCICE DU POUVOIR D'EXCEPTION

La Société dispose d'un pouvoir d'exception. Plus exactement, elle peut mettre en œuvre un programme spécial, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et y prévoir des conditions ou règles d'attribution différentes de celles prescrites dans les règlements adoptés en vertu de sa loi constitutive¹⁸. En 2014-2015, elle n'a pas exercé ce pouvoir.

LA TRANSPARENCE

Dans un souci de transparence, la Société s'assure de rendre disponible l'information utile, pertinente et d'intérêt pour le public sur son site Web et de faciliter l'accès à l'information aux citoyens, tout en protégeant les renseignements personnels. En 2014-2015, elle a reçu 22 demandes d'accès à l'information¹⁹. Parmi ces dernières, 59 % ont été traitées dans un délai de 20 jours ou moins.

La Société rend également publique la rémunération de ses dirigeants²⁰. Pour la période 2014-2015, aucune bonification fondée sur le rendement n'a été attribuée aux cadres, aux cadres juridiques ou aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

16. Voir l'annexe 3.

17. Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 2) – disponible en version électronique au www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acces_a_linformation.html.

18. Les règlements qui découlent de la Loi sur la Société d'habitation du Québec fixent les règles d'attribution des logements à loyer modique. Toutefois, lorsque des circonstances exceptionnelles l'imposent, le cinquième alinéa de l'article 3.1 de cette loi prévoit que la Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, mettre en œuvre tout programme spécial afin de tenir compte de la situation. Les conditions ou les règles d'attribution peuvent alors différer de celles prescrites.

19. Voir l'annexe 4, note 3.

20. Voir l'annexe 4, note 4.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Société contribue aux grandes orientations gouvernementales visant à relever les défis qui se posent à la société québécoise. Ses choix stratégiques tiennent compte des principes de développement durable et contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Elle participe notamment à la réalisation de 14 plans d'action gouvernementaux²¹ et l'ensemble de ses interventions confirme son engagement²².

Par sa mission, la Société partage avec la population ses préoccupations d'égalité, de diversité et de solidarité sociale. Elle s'assure que son personnel est représentatif de la société québécoise et que ses pratiques facilitent l'accès à l'emploi des membres des groupes cibles, leur intégration et leur maintien en emploi²³.

La Société fait aussi la promotion de la qualité du français, langue de travail de l'organisation et de la société québécoise, et ce, dans l'ensemble de ses activités. De plus, la Société a mis à jour sa politique linguistique au printemps 2014²⁴.

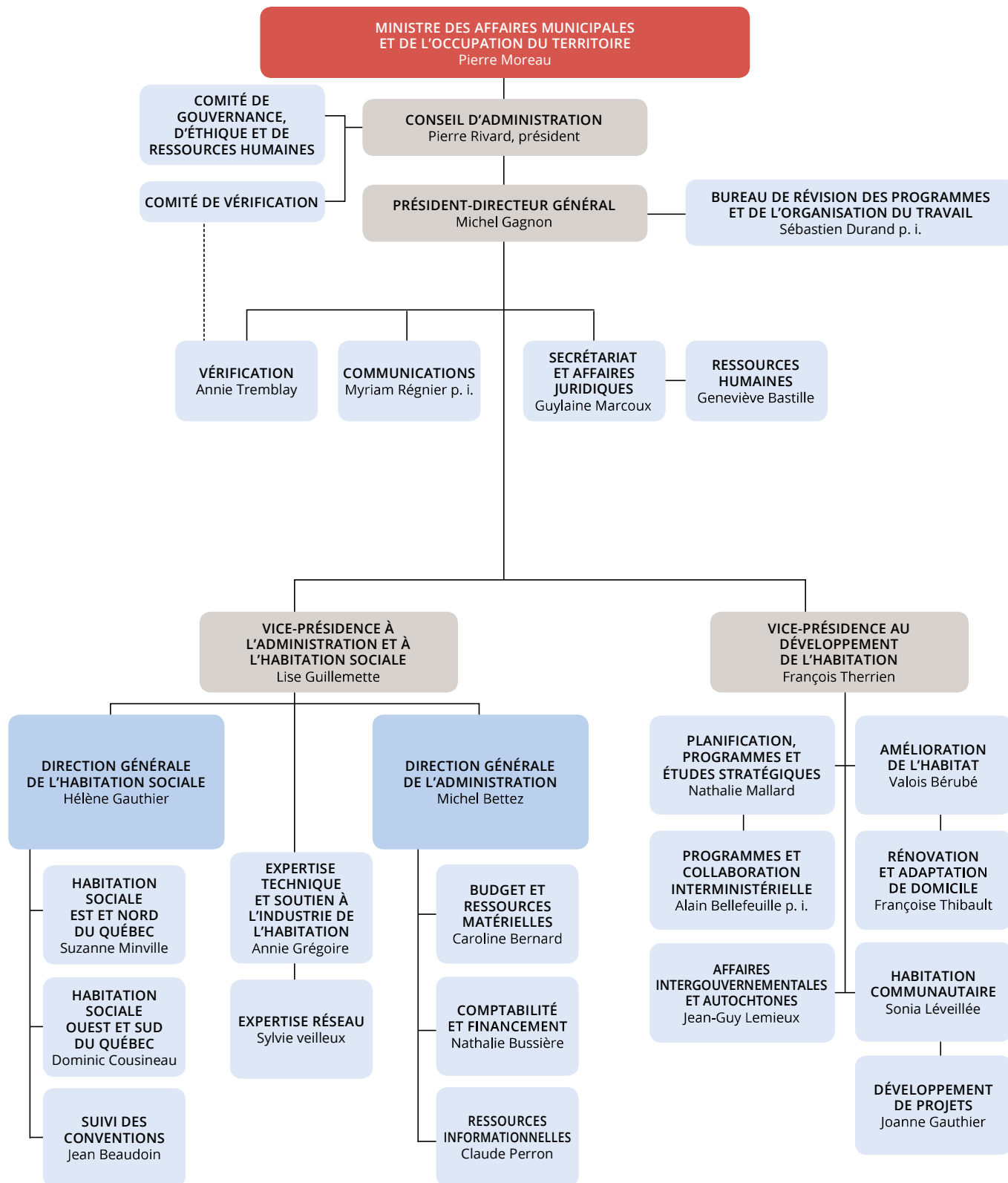
21. Voir la section 2, Les résultats, La contribution de la Société aux différentes stratégies gouvernementales, page 54.

22. Voir le Plan stratégique 2011-2016, page 30, et l'annexe 5, Développement durable et efficacité énergétique, page 87.

23. Voir l'annexe 4, note 5.

24. Voir l'annexe 4, note 6.

L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2015



SECTION 2

LES RÉSULTATS



Cette section présente les résultats obtenus par la Société au regard des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2011-2016²⁵, des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens, de sa contribution aux plans d'action gouvernementaux et des recommandations du Vérificateur général du Québec.

CONTEXTE

Dans le contexte du budget 2014-2015, le gouvernement du Québec a invité les ministères et organismes à poser des gestes concrets afin d'assainir les finances publiques et de contribuer de façon notable au retour à l'équilibre budgétaire. Les défis que pose la situation financière du gouvernement du Québec sont multiples et exigent non seulement un resserrement des dépenses de nature administrative, mais également un réexamen des services offerts aux citoyens en fonction des besoins prioritaires de la population.

Au cours de la dernière année, la Société s'est engagée résolument dans cette démarche guidée par l'importance de sa mission envers sa clientèle principale : les ménages à faible revenu et les personnes vulnérables qui ont besoin d'accéder à un logement adéquat.

Outre des mesures de contrôle de ses dépenses de fonctionnement et de son effectif, la Société a mis en place un bureau de révision des programmes et de l'organisation du travail afin de réexaminer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de ses programmes. À terme, la Société désire instaurer une approche intégrée de son offre de service qui s'ajuste aux besoins spécifiques des ménages et des milieux.

L'urgence d'agir et les efforts consentis ne sont pas sans conséquence sur l'atteinte de certains objectifs que la Société avait définis dans le Plan stratégique 2011-2016. Dans un contexte où certains programmes ont été suspendus temporairement et où d'autres ont vu leur budget diminuer, les résultats attendus, en ce qui concerne quelques objectifs stratégiques, ont dû être réajustés en fonction des nouvelles priorités de l'organisation et de ses ressources.

25. Les résultats relatifs aux objectifs stratégiques présentent les données sur une base historique lorsque celles-ci sont disponibles. Elles sont actualisées à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Plusieurs facteurs déterminent la performance d'une organisation. Parmi ces derniers figurent sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques, la satisfaction de sa clientèle, la satisfaction de son personnel ainsi que sa gestion financière. La Société exerce un suivi rigoureux des indicateurs clés dans chacun de ces volets.

Au terme de la quatrième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2016, la Société a atteint la majorité des cibles qu'elle s'était fixées et progresse normalement vers la concrétisation de ses 14 objectifs stratégiques.

Les sondages menés auprès de la clientèle au cours des dernières années et l'évaluation des programmes permettent de dégager des pistes d'amélioration. La Société a amorcé la révision des processus qui lui permettent de mieux connaître les besoins, les attentes et le niveau de satisfaction de la clientèle. De plus, elle a amorcé l'examen de ses pratiques en matière d'évaluation de programmes afin d'instaurer un processus d'évaluation permanente de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de son offre de service.

La qualité des services rendus par la Société s'appuie sur l'expertise de son personnel et sur son dévouement. La Société exerce un suivi particulier du climat de travail dans l'organisation et mesure périodiquement certaines dimensions reliées à la mobilisation du personnel.

En tant qu'organisme gouvernemental, la Société est soucieuse de contrôler ses coûts d'exploitation et de consacrer la plus grande portion de ses dépenses à ses programmes afin de répondre aux besoins de sa clientèle. Au cours des dernières années, la Société a contenu ses frais d'administration à moins de 5 % de ses dépenses totales²⁶.

PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016 TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

ORIENTATION 1 : ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

OBJECTIFS		RÉSULTATS 2014-2015
OBJECTIF 1.1	ACCROÎTRE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES Indicateur : nombre de nouveaux logements Cible annuelle : construction de 2 500 logements	2 227
OBJECTIF 1.2	AMÉLIORER L'ÉTAT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES Indicateur : nombre de logements rénovés Cible pour 2016 : rénovation de 43 000 logements	26 563
OBJECTIF 1.3	SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU Indicateur : nombre de ménages soutenus à faible revenu Cible annuelle : soutien de 208 000 ménages	207 255

26. Le calcul est établi à partir des données contenues dans l'état des résultats de l'exercice financier clos le 31 mars 2015. Le pourcentage des frais d'administration de la Société représente la proportion des frais d'administration par rapport aux charges totales.

ORIENTATION 2 : ADAPTER LE MILIEU DE VIE

OBJECTIFS		RÉSULTATS 2014-2015
OBJECTIF 2.1	ADAPTER LES LOGEMENTS AUX BESOINS PHYSIQUES	
	Indicateur : nombre de logements adaptés	7 399
	Cible pour 2016 : adaptation de 9 700 logements	
	Indicateur : délai de traitement moyen des dossiers d'adaptation de domicile	23 mois
	Cible pour 2016 : traitement des dossiers dans un délai moyen de 24 mois	
OBJECTIF 2.2	CONTRIBUER À REVITALISER LES MILIEUX DE VIE	
	Indicateur : nombre de municipalités participantes	18
	Cible annuelle : participation de 35 municipalités par année	
OBJECTIF 2.3	AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	
	Indicateur : nombre de nouvelles ententes de collaboration	2
	Cible pour 2016 : conclusion de 2 nouvelles ententes	

ORIENTATION 3 : RAPPROCHER LA PRISE DE DÉCISION DES CITOYENS

OBJECTIFS		RÉSULTATS 2014-2015
OBJECTIF 3.1	RAPPROCHER LES SERVICES DES CITOYENS	
	Indicateur : délégation de fonctions aux centres de services	Consolidation terminée
	Cible pour 2012 : consolidation des fonctions déléguées	
	À partir de 2013 : atteinte de 100 % des cibles annuelles, en matière de délégation de nouvelles fonctions	2 projets pilotes sur 4 sont finalisés
	MODE DE GESTION DÉLÉGUÉE DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	
	Indicateur : proportion des municipalités qui ont participé au mode de gestion déléguée	97 %
	Cible annuelle : participation de 95 % des municipalités	
OBJECTIF 3.2	RENFORCER LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIVITÉS DE LA SHQ ET DE SES PARTENAIRES	
	Indicateur : démarche visant à renforcer les mécanismes de concertation	En cours
	Cible pour 2016 : mise en œuvre des mécanismes recommandés	
OBJECTIF 3.3	INTENSIFIER LA COLLABORATION INTERMINISTÉRIELLE	
	Indicateur : participation à de nouveaux plans d'action gouvernementaux	5
	Cible pour 2016 : contribution à 5 nouveaux plans d'action	

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LE SAVOIR ET FAVORISER L'INNOVATION

OBJECTIFS

RÉSULTATS 2014-2015

OBJECTIF 4.1 APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SOCIOÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES EN MATIÈRE D'HABITATION

Indicateur : état d'avancement du plan

Cible pour 2011 : adoption du plan 2011-2014

Cible pour 2014 : réalisation de 100 % des études

Plan adopté

78 % des études sont réalisées

OBJECTIF 4.2 METTRE EN VALEUR L'EXPERTISE ET LES MEILLEURES PRATIQUES

Indicateur : état d'avancement du plan

Cible pour 2012 : adoption de la stratégie

Cible pour 2016 : réalisation de 100 % des actions

Stratégie adoptée

78 % des actions sont réalisées

OBJECTIF 4.3 DISPOSER D'UNE MAIN-D'ŒUVRE MOBILISÉE

Indicateur : taux de roulement du personnel régulier (mutations et démissions)

Cible pour 2016 : taux de roulement inférieur à 10 %

8,45 %

OBJECTIF 4.4 OPTIMISER LES PROCESSUS

4.4.1 LES PROCESSUS D'AFFAIRES

Indicateur : état d'avancement des projets prioritaires

Cible : atteinte de 100 % des cibles annuelles

Projets en cours d'analyse

4.4.2 LES PROCESSUS DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Indicateur : nombre de processus optimisés

Cible pour 2016 : optimisation d'au moins 3 processus

3

4.4.3 LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (GIR)

Indicateur : actualisation des risques

Cible pour 2012-2013 : adoption de la stratégie de GIR

Cibles pour 2013 et les années suivantes : mise en œuvre du plan et suivi

Stratégie adoptée

En cours

4.4.4 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Indicateur : évolution des dépenses prévues dans

le Plan stratégique des technologies de l'information 2011-2016

Cible pour 2011 : adoption du plan

Cible pour 2012 et les années suivantes : mise en œuvre du plan

Plan adopté

56 % des dépenses sont faites

OBJECTIF 4.5 ACCROÎTRE L'EFFET DE LEVIER DES INVESTISSEMENTS GOUVERNEMENTAUX

Indicateur : nouveau produit financier pour le logement communautaire

Cible pour 2011 : évaluation d'un nouveau produit (capital patient)

Cible pour 2012 et les années suivantes : mise en œuvre et suivi

Évaluation terminée

Mise en œuvre interrompue à la suite des résultats de l'évaluation

Indicateur : études sur l'incidence et l'effet de levier des programmes de la SHQ

Cible pour 2012 : dépôt des rapports et recommandations

Cible pour 2012 et les années suivantes : élaboration d'un plan d'action et suivi

3 études sont réalisées

Cible annulée à la suite des recommandations

LE PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

MISSION FAVORISER L'ACCÈS DES CITOYENS À DES CONDITIONS ADÉQUATES DE LOGEMENT

ENJEUX

DES LOGEMENTS ADÉQUATS ET DURABLES DANS UN MILIEU DE VIE SAIN

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX

ORIENTATIONS

1 Assurer la disponibilité et la pérennité du parc de logements publics et privés

2 Adapter le milieu de vie

3 Rapprocher la prise de décision des citoyens

AXES D'INTERVENTION

Le soutien au logement pour les ménages qui en ont besoin

L'adéquation des logements et des services aux besoins

L'interaction, le partage du savoir et de l'expertise

OBJECTIFS

1.1 Accroître l'offre de logements abordables

Nombre de logements abordables livrés

Cibles 2011-2012 : 2 500
2012-2016 : 2 500 par année

Nombre de logements privés, coopératifs et sociaux livrés au Nunavik

Cible 840 d'ici 2016

1.2 Améliorer l'état des logements sociaux et abordables

État d'avancement de l'application du *Cadre de gestion des investissements pour le maintien et l'amélioration du parc de HLM*

Cible 100 % du Cadre de gestion appliqué en 2016

Nombre de logements privés rénovés

Cible 43 000 d'ici 2016

1.3 Soutenir financièrement les ménages à faible revenu

Nombre de ménages aidés financièrement

Cible au moins 208 000 ménages par année

2.1 Adapter les logements aux besoins physiques

Nombre de logements adaptés

Cible 9 700 d'ici 2016

Réduction du délai moyen de traitement d'un dossier du Programme d'adaptation de domicile

Cible délai moyen de traitement de 24 mois en 2016

2.2 Contribuer à revitaliser les milieux de vie

Nombre de municipalités participantes et de projets subventionnés

Cible 35 municipalités par année

2.3 Améliorer l'offre de service d'accompagnement social

Nombre d'ententes intersectorielles visant l'accompagnement social de clientèles ciblées

Cible 2 nouvelles ententes d'ici 2016

3.1 Rapprocher les services des citoyens

État d'avancement des travaux de délégation de fonctions

Cibles consolidation des fonctions déléguées en 2012
100 % des cibles annuelles atteintes à partir de 2013

Proportion des partenaires municipaux qui ont adhéré au mode de gestion déléguée des programmes d'amélioration de l'habitat

Cible au moins 95 % par année

3.2 Renforcer la complémentarité des activités de la SHQ et de ses partenaires

Démarche visant à renforcer les mécanismes de concertation

Cibles 2012 : analyse des mécanismes de concertation
2013 et années suivantes : mise en œuvre des mécanismes recommandés

3.3 Intensifier la collaboration interministérielle

Contribution aux plans d'action gouvernementaux où l'habitation peut apporter une valeur ajoutée

Cible au moins 5 d'ici 2016

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Notes : Certaines cibles peuvent varier en fonction des crédits accordés aux programmes.

Modifications apportées au Plan : cibles des objectifs 1.1 et 3.1, et du sous-objectif 4.4.1 ainsi que le libellé, l'indicateur et la cible du sous-objectif 4.4.3.

Retrait d'un indicateur et d'une cible à l'objectif 2.3.

4 | Développer le savoir et favoriser l'innovation

Le développement et la promotion du savoir

Les ressources nécessaires

4.1 Approfondir les connaissances socioéconomiques et techniques en matière d'habitation

Études planifiées, réalisées ou soutenues par la SHQ

Cibles 2011 : adoption d'un plan d'action sur les études à réaliser
2012 et années suivantes : mise en œuvre du plan

4.2 Mettre en valeur l'expertise et les meilleures pratiques

Stratégie de mise en valeur de l'expertise québécoise en habitation

Cibles 2012 : adoption de la stratégie
2013 et années suivantes : mise en œuvre de la stratégie

4.3 Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée

Taux de roulement du personnel régulier (mutations ou démissions)

Cible taux de roulement inférieur à 10 % en 2016

4.4 Optimiser les processus

4.4.1 Les processus d'affaires

État d'avancement des projets prioritaires et importants

Cible 100 % des cibles annuelles atteintes

4.4.2 Les processus des services à la clientèle

Nombre de processus optimisés en fonction des besoins de la clientèle

Cible au moins 3 d'ici 2016

4.4.3 La gestion intégrée des risques

Mise en œuvre du Plan de gestion intégrée des risques

Cibles 2012-2013 : adoption de la stratégie de gestion intégrée des risques
2013 et années suivantes : mise en œuvre du plan et suivi

4.4.4 Les technologies de l'information

Plan stratégique des technologies de l'information 2011-2016

Cibles 2011 : adoption du plan stratégique quinquennal
2012 et années suivantes : mise en œuvre du plan

4.5 Accroître l'effet de levier des investissements gouvernementaux

Nouveau produit financier dans le logement communautaire

Cibles 2011 : évaluation d'un nouveau produit
2012 et années suivantes : plan de mise en œuvre et suivi

Études sur l'incidence et l'effet de levier des programmes existants à la SHQ et analyse globale des programmes

Cibles 2012 : dépôt des rapports et recommandations
2012 et années suivantes : élaboration d'un plan d'action et suivi

ORIENTATION 1

ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

La Société intervient de multiples façons pour qu'un plus grand nombre de ménages à revenu faible ou modeste accèdent à un logement correspondant à leurs besoins. Elle met des logements à loyer modique à la disposition des ménages à faible revenu, elle soutient financièrement la réalisation de projets de logement communautaire ou abordable qui lui sont soumis par des organismes privés et publics et elle accorde une subvention à de nombreux autres ménages afin que soient réduites les dépenses que ceux-ci consacrent au logement. Dans une perspective de développement durable, des investissements importants sont consentis afin d'assurer la pérennité du parc de HLM et la qualité des logements destinés à la clientèle de la Société, composée essentiellement de personnes à revenu faible ou modeste. Par ses interventions, elle soutient également l'occupation et la vitalité des territoires. Elle contribue tout particulièrement à la qualité des milieux de vie en tenant compte des besoins locaux et des tendances sociodémographiques.



Principe de protection du patrimoine culturel et principe d'équité et de solidarité sociales

La Société a le devoir de s'assurer que ses actifs seront transmis aux générations futures dans un état satisfaisant afin de répondre à leurs besoins.

OBJECTIF 1.1

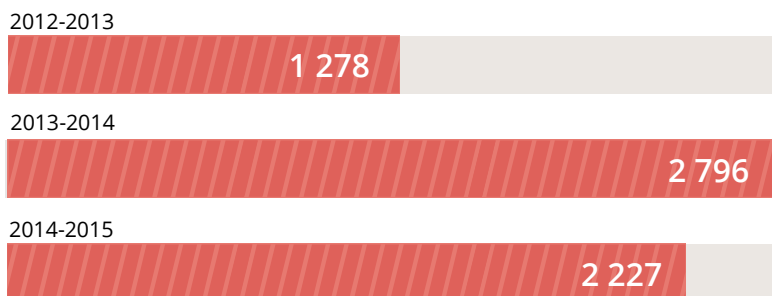
ACCROÎTRE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES

La Société soutient financièrement les projets de logement social, communautaire et abordable soumis par le milieu. Ces projets, qui visent à accroître l'offre de logements abordables, sont réalisés grâce aux programmes AccèsLogis Québec (ACL) et Logement abordable Québec (LAQ) et à des ententes spécifiques avec des partenaires du Nunavik.

ACCÈSLOGIS QUÉBEC ET LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC – VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

En 2014-2015, la livraison de 2 227 logements communautaires par l'entremise du programme ACL n'a pas permis à la Société d'atteindre la cible initiale de 2 500 logements abordables par année qu'elle s'était fixée. Ce résultat représente le nombre de logements ayant fait l'objet d'une prise de possession au 31 mars 2015. Cette performance s'explique, entre autres, par des fluctuations dans la cadence de livraison des projets ACL.

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES LIVRÉS PAR RAPPORT À LA CIBLE ANNUELLE



CIBLE ANNUELLE : 2 500

Au cours des dernières années, la majorité des nouveaux logements communautaires ont été construits par l'entremise du programme ACL, car tous les projets pour lesquels des engagements étaient donnés, dans le volet social et communautaire du programme LAQ, ont été réalisés.

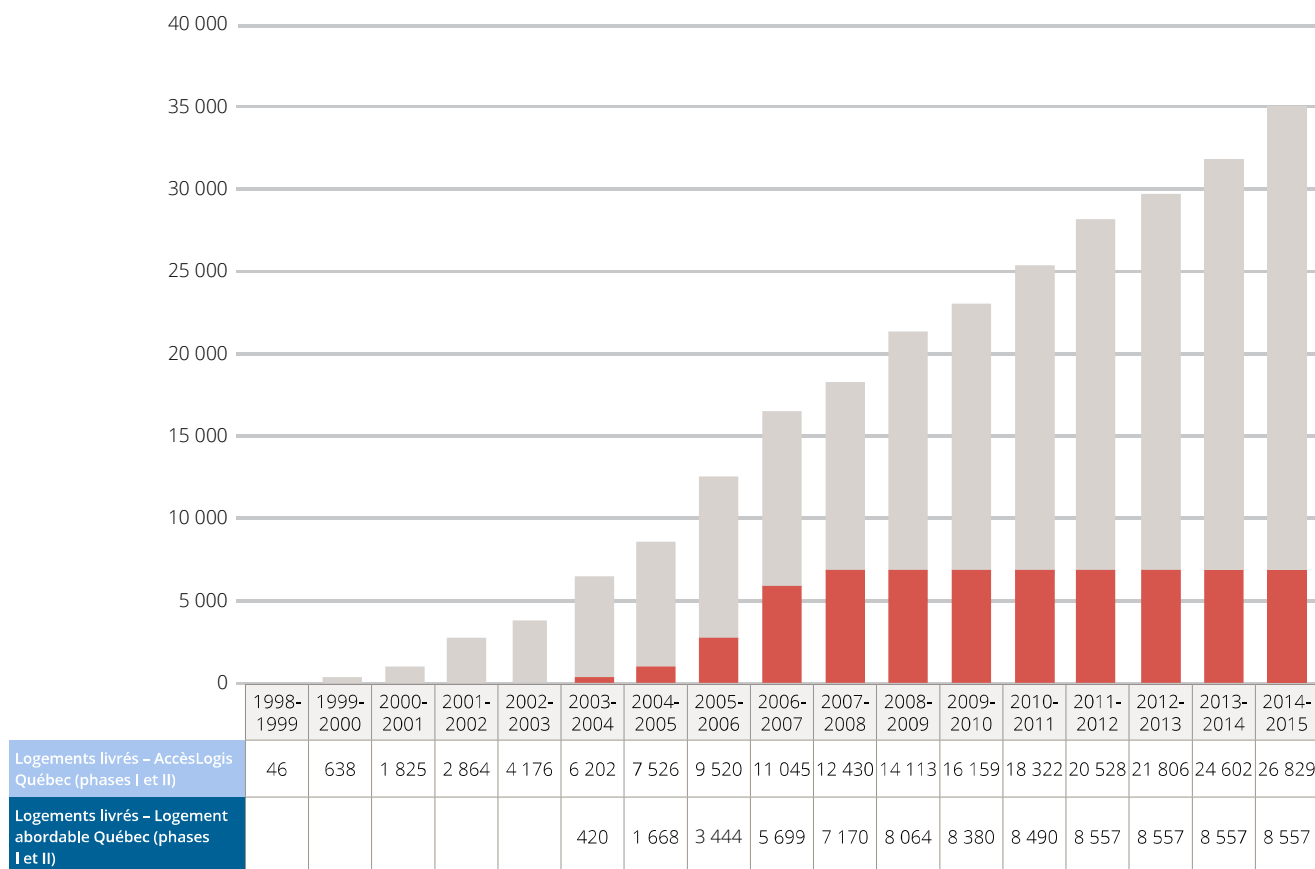
CROISSANCE DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES

Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2015, 35 386 logements ont été livrés par l'entremise des programmes ACL et LAQ.

Le gouvernement fixe annuellement des objectifs en matière de réalisation de logements communautaires et abordables destinés aux ménages à revenu faible, modeste ou moyen dans le cadre des programmes ACL et LAQ.

Au 31 mars 2015, l'objectif gouvernemental s'élevait à 47 174 logements. En plus des 35 386 logements livrés, 5 896 étaient en voie de réalisation et 5 143 étaient en développement, alors que 161 unités étaient réservées ou disponibles. Par ailleurs, les 588 unités prévues dans le volet privé du programme Logement abordable Québec et issues de programmations antérieures ne seront pas construites.

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET ABORDABLES LIVRÉS PAR L'ENTREMISE DES PROGRAMMES ACCÈSLOGIS QUÉBEC ET LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (DONNÉES CUMULATIVES)*



* Période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2015. La lecture des résultats est en date du 31 mai 2015.

LOGEMENTS AU NUNAVIK

Au 31 décembre 2014, 569 logements avaient été livrés, soit 68 % des 840 logements qui devront avoir été construits au Nunavik au 31 mars 2016.

Au total, 341 logements ont été construits au Nunavik, soit un de plus que ce que prévoyait l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik, pour la période 2010-2015. L'objectif est donc atteint à 100 %.

PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PRIVÉS, COOPÉRATIFS ET SOCIAUX LIVRÉS AU NUNAVIK PAR RAPPORT À LA CIBLE FIXÉE POUR 2016

2012

286

2013

411

2014

569

CIBLE POUR 2016 : 840

Dans le contexte du développement nordique, la Société et ses partenaires ont également poursuivi la construction de logements sociaux au Nunavik, au cours de la dernière année. En 2014, 82 logements ont été livrés grâce au Programme de construction de logements à loyer modique au Nunavik, ce qui représente au total 73 % des 300 logements visés. Lancé en juin 2012 par la Société, le Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik a permis de financer la construction de huit logements pour une clientèle ayant des problèmes de santé mentale. Ces logements ont été livrés en 2014. Ces réalisations comptent parmi les mesures mises en œuvre pour atteindre l'objectif qui consiste à construire 500 logements au Nunavik, de 2011 à 2016, afin de soutenir le développement du Nord québécois.

LOGEMENTS LIVRÉS AU NUNAVIK

	CIBLE 2016	RÉSULTATS					
		2014	2013	2012	2011	2010	TOTAL
Entente en matière de logement au Nunavik (2010-2015)	340	68	61	68	81	63	341*
Développement nordique (2011-2016)	500						
Programme de construction de logements à loyer modique au Nunavik	300	82	64	74	S. O.	S. O.	220
Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle	200	8	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	8
Total	840	158	125	142	81	63	569

* Le nombre de logements livrés inclut quatre logements bigénérationnels qui permettent à des ménages de personnes âgées d'habiter dans un logement contigu à un logement principal habité par des membres de leur famille.

OBJECTIF 1.2

AMÉLIORER L'ÉTAT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

Les interventions de la Société visent l'amélioration de l'état des logements sociaux et abordables pour assurer la pérennité du parc de HLM ainsi que la rénovation de logements et de bâtiments résidentiels privés pour les ménages à faible revenu.

MAINTIEN ET AMÉLIORATION DU PARC DE HLM

En 2014-2015, les activités menées par la Société portent à 75 % l'état d'avancement de l'application du Cadre de gestion des investissements pour le maintien et l'amélioration du parc de HLM.

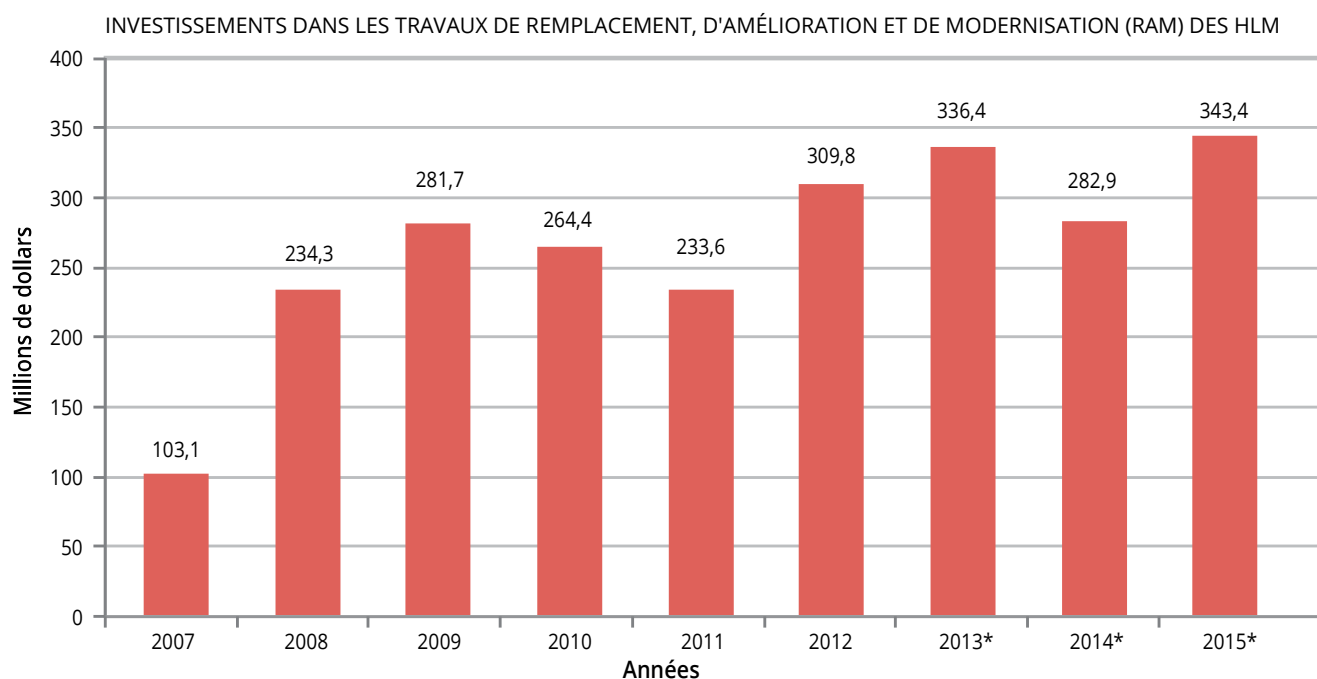
ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DU CADRE DE GESTION DES INVESTISSEMENTS POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DU PARC DE HLM



Élaboré en 2010-2011, ce dernier vise à permettre une saine gestion des investissements faits dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) financés par l'entremise du Plan québécois des infrastructures. Les sommes consacrées à ces travaux sont passées de 103,1 millions de dollars en 2007 à 282,9 millions de dollars en 2014.

En 2014-2015, la Société a poursuivi la mise en place de mesures afin de mieux connaître le parc de logements et les besoins d'intervention, de planifier rigoureusement les investissements et l'allocation des fonds, de contrôler la réalisation des travaux et d'obtenir une reddition de comptes de la part des organismes. Le second cycle d'inspection des ensembles immobiliers, amorcé en 2011, se poursuit et devrait prendre fin le 31 décembre 2015.

En outre, la Société a procédé au contrôle de la qualité des bilans de santé des immeubles (BSI) produits par les centres de services (CS) qui accompagnent les organismes de logement social ainsi qu'à celui des travaux majeurs coordonnés par ces derniers.



Les données des années 2007 à 2012 inclusivement s'appuient sur des états financiers et constituent des données finales.

* Les données des années 2013, 2014 et 2015 s'appuient sur les budgets alloués.

En 2015-2016, l'application du cadre de gestion des investissements se poursuivra et portera particulièrement sur le contrôle de la qualité des plans pluriannuels d'intervention. La Société prévoit également produire un bilan global de la performance énergétique des immeubles. Un outil informatique a été conçu à cette fin et sera évalué avant son déploiement. De plus, la Société continuera à contrôler la qualité des BSI et des travaux ainsi que le suivi des projets.

RÉNOVATION DE LOGEMENTS PRIVÉS

En 2014-2015, la Société a soutenu la rénovation de 216 logements privés par l'entremise des programmes Rénovation Québec et Réparations d'urgence. Ce résultat porte à 62 % sa progression vers l'atteinte de la cible qui consiste à rénover 43 000 logements privés au cours de la période allant de 2011 à 2016.

La Société a procédé à une réévaluation de la cible pour 2016 en fonction de la diminution des budgets alloués pour les programmes de rénovation, au cours de la dernière année, et des prévisions budgétaires pour 2015-2016.

PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PRIVÉS RÉNOVÉS PAR RAPPORT À LA CIBLE FIXÉE POUR 2016

2012-2013

19 152

2013-2014

26 347

2014-2015

26 563

CIBLE RÉVISÉE POUR 2016 : 27 500

La Société travaille en collaboration avec les municipalités, à qui elle confie la gestion des programmes de rénovation résidentielle qui s'adressent aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste ainsi qu'aux propriétaires de logements locatifs abordables.

Rénovation Québec

Le programme Rénovation Québec (PRQ) établit un cadre d'intervention suivant lequel une municipalité peut mettre en place un programme qui répond à des besoins particuliers de revitalisation sur son territoire. L'aide financière accordée par la Société est au moins équivalente à celle de la municipalité.

En 2014-2015, la Société s'est engagée à verser près de 1,9 million de dollars pour contribuer financièrement à la rénovation de 209 logements, ce qui représente une subvention moyenne de 8 937 \$ par logement. Considérant la contribution des municipalités, les sommes engagées en 2014-2015 totalisent plus de 3,7 millions de dollars pour des travaux de rénovation de quelque 12,2 millions de dollars. Il s'agit d'un effet d'entraînement qui se traduit en 2014-2015 par un peu plus de trois dollars en travaux pour chaque dollar versé par l'entremise de ce programme.

Rénovillage

Le programme RénoVillage accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent en milieu rural pour leur permettre de corriger les déficiences majeures de leur résidence.

En 2014-2015, aucun nouveau budget n'a été alloué au programme RénoVillage. Il a donc été suspendu le 1^{er} avril 2014. De ce fait, aucun engagement pour ce programme n'a été autorisé par la Société en 2014-2015.

Réparations d'urgence

Le programme Réparations d'urgence accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu qui doivent réaliser des travaux urgents sur leur résidence, afin de corriger des déficiences majeures représentant une menace pour la sécurité ou la santé des occupants.

En 2014-2015, aucun nouveau budget n'a été alloué pour ce programme à l'exception de l'engagement de la Société à verser une aide financière totalisant un peu plus de 0,1 million de dollars pour soutenir la rénovation de maisons appartenant à des ménages de la communauté algonquienne de Maigan Agik. La subvention moyenne allouée s'élève à 16 999 \$ par logement.

LOGEMENTS PRIVÉS RÉNOVÉS

PROGRAMMES	RÉSULTATS		
	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Rénovation Québec	209	5 547	6 251
RénoVillage	0	1 438	1 867
Réparations d'urgence	7	210	487
Total	216	7 195	8 605

Amélioration des maisons d'hébergement – volet rénovation

Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement – volet Rénovation soutient financièrement les organismes sans but lucratif qui gèrent des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence familiale ou les jeunes en difficulté de moins de 29 ans.

En 2014-2015, la Société s'est engagée à verser près de 162 000 \$ pour la rénovation de neuf unités d'hébergement autorisée en 2013-2014. La subvention moyenne allouée est de 18 000 \$ par unité.

Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite accorde une aide financière aux propriétaires de bâtiments résidentiels dont les fondations sont endommagées par la pyrrhotite afin que soient réalisés les travaux nécessaires pour assurer notamment l'intégrité des fondations.

En 2014-2015, la Société s'est engagée à verser près de 15,3 millions de dollars pour contribuer au financement des travaux à réaliser sur 288 résidences endommagées par la pyrrhotite. La subvention moyenne allouée s'élève à un peu plus de 53 223 \$ par résidence.

OBJECTIF 1.3 SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

En 2014-2015, la Société a aidé financièrement 224 939 ménages²⁷. Parmi les ménages aidés, 92 %, soit 207 255 ménages, ont un faible revenu alors que la très grande majorité des autres ont un revenu modeste. La Société affiche en 2014-2015 un résultat légèrement inférieur à la cible qu'elle s'était fixée, qui consiste à soutenir au moins 208 000 ménages à faible revenu par année.

L'aide accordée aux ménages à revenu faible ou modeste provient à 90 % de programmes d'aide au logement : Allocation-logement (45 %), HLM (33 %) et PSL (12 %).

NOMBRE DE MÉNAGES AIDÉS FINANCIÈREMENT

2012-2013



2013-2014



2014-2015



CIBLE ANNUELLE : 208 000

ORIENTATION 2

ADAPTER LE MILIEU DE VIE

La Société agit sur la qualité de l'habitat et du milieu de vie. En effet, elle consent des investissements importants afin d'assurer la qualité des logements destinés aux personnes à revenu faible ou modeste ainsi que la revitalisation des secteurs résidentiels dégradés. Elle soutient en outre des interventions qui ont pour but de permettre aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes vivant des situations particulières d'habiter un logement adapté à leurs besoins. Par ses interventions, la Société offre des solutions qui favorisent le maintien de la population dans son milieu de vie et contribue ainsi à soutenir l'occupation et la vitalité des territoires.

Plus qu'un simple bâtiment, le milieu de vie doit favoriser une meilleure intégration sociale et communautaire des ménages. À cet égard, la Société soutient l'initiative communautaire et favorise la complémentarité de ses actions et de celles de ses partenaires gouvernementaux et locaux.



Principe de protection du patrimoine culturel et principe de santé et de qualité de vie

La Société accorde une grande importance à la dimension humaine de l'habitat, à la qualité du milieu de vie, à la participation et à l'engagement social.

OBJECTIF 2.1

ADAPTER LES LOGEMENTS AUX BESOINS PHYSIQUES

En 2014-2015, la Société a soutenu financièrement l'adaptation de 1 438 logements afin de répondre aux besoins des personnes handicapées. Ce résultat porte à tout près de 76 % sa progression vers l'atteinte de la cible qui consiste à adapter 9 700 logements au cours de la période allant de 2011 à 2016²⁸.

La Société a procédé à une réévaluation de la cible fixée pour 2016 en fonction des budgets alloués au cours de la dernière année et des prévisions budgétaires 2015-2016 pour l'adaptation de domicile.

La Société confie la gestion des programmes d'adaptation résidentielle aux municipalités et aux municipalités régionales de comté. Dans le contexte du Programme d'adaptation de domicile (PAD), elle a recours au réseau de la santé et des services sociaux pour l'évaluation des besoins des personnes handicapées.

PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS PAR RAPPORT À LA CIBLE FIXÉE POUR 2016

2012-2013

4 660

2013-2014

5 961

2014-2015

7 399

CIBLE RÉVISÉE POUR 2016 : 8 700

28. Les programmes qui contribuent à l'atteinte de cette cible sont le Programme d'adaptation de domicile (PAD) et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE

Afin que soient exécutés des travaux d'adaptation, le PAD accorde une aide financière aux propriétaires de domiciles où réside une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale²⁹. Ces travaux visent à éliminer ou à amoindrir les barrières architecturales afin de faciliter les activités quotidiennes de la personne handicapée et de favoriser son maintien à domicile.

En 2014-2015, la Société a pris des engagements qui totalisent près de 21,2 millions de dollars en vue de soutenir financièrement l'adaptation de 1 438 logements, ce qui représente une subvention moyenne de 14 709 \$ par logement. Par rapport à l'année 2013-2014, il s'agit d'une augmentation de 137 logements pour lesquels l'exécution de travaux d'adaptation a été autorisée conformément au PAD.

Par ailleurs, en 2014-2015, la Société a versé 2 millions de dollars pour répondre à 3 918 demandes de réparation d'équipements spécialisés. Elle s'est aussi engagée à verser une aide financière totale de près de 1,2 million de dollars pour le remplacement de 58 équipements spécialisés, principalement des plateformes élévatrices pour personnes handicapées.

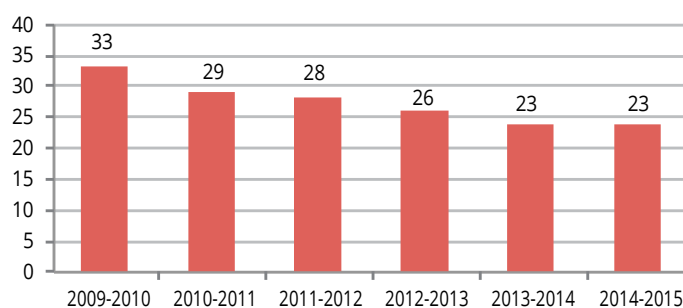
NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS

PROGRAMMES	RÉSULTATS		
	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Adaptation de domicile	1 438	1 301	1 313

Délai de traitement des dossiers

L'adaptation d'un domicile implique plusieurs étapes, notamment la détermination des besoins de la personne handicapée par un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux, la production des plans et des devis par les partenaires mandataires des programmes d'amélioration de l'habitat (villes et MRC), l'obtention des soumissions par le propriétaire et l'exécution des travaux par l'entrepreneur. Plusieurs mois sont nécessaires pour franchir l'ensemble de ces étapes.

DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN (EN MOIS) D'UN DOSSIER DU PAD



CIBLE POUR 2016 : 24 MOIS

En 2014-2015, le délai de traitement moyen des demandes soumises au PAD a été de 23 mois. La Société a donc atteint la cible qu'elle s'était fixée, qui consistait à réduire le délai de traitement moyen d'une demande³⁰ à 24 mois d'ici 2016. Au cours des six dernières années, le délai de traitement moyen a été réduit de dix mois.

29. RLRQ, chapitre E-20.1.

30. Le délai de traitement d'une demande du PAD fait référence au nombre de mois écoulés entre l'inscription de la personne handicapée à la Société et le versement de l'aide financière au propriétaire du domicile concerné.

LOGEMENTS ADAPTÉS POUR ÂÎNÉS AUTONOMES

Le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) accorde une aide financière aux personnes à faible revenu de 65 ans et plus qui ont besoin d'apporter des adaptations mineures à leur domicile afin de continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire.

En 2014-2015, aucun nouveau budget n'a été alloué au LAAA. La suspension de ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, a donc été maintenue. De ce fait, aucun engagement pour ce programme n'a été autorisé par la Société en 2014-2015.

OBJECTIF 2.2 CONTRIBUER À REVITALISER LES MILIEUX DE VIE

En 2014-2015, 18 municipalités se sont engagées à subventionner un total de 108 projets de rénovation touchant 209 logements, par l'entremise du programme Rénovation Québec.

Au cours de la dernière année, la Société n'a pas atteint la cible qui consiste à maintenir à au moins 35 le nombre de municipalités participant à ce programme, compte tenu de l'absence de nouveaux budgets accordés au PRQ.

Par ailleurs, les projets subventionnés au cours de la dernière année s'inscrivent dans la prolongation de la programmation 2013-2014 du volet Maisons lézardées, du 1^{er} avril au 30 mai 2014, et dans la bonification du programme AccèsLogis Québec dont les enveloppes budgétaires avaient été réservées avant le 31 mars 2014. Dans certains cas, des subventions ont été accordées pour répondre à une situation exceptionnelle.

La Société a réévalué la cible annuelle en fonction de la diminution des budgets alloués pour soutenir les projets de rénovation entrepris par les municipalités dans le cadre du PRQ et en fonction des prévisions budgétaires pour la prochaine année. En 2015-2016, en l'absence de nouveaux budgets alloués au PRQ, aucune cible ne sera fixée pour cet objectif stratégique.

NOMBRE DE MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

2012-2013

52

2013-2014

51

2014-2015

18

OBJECTIF 2.3

AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En 2014-2015, tout en faisant le suivi des six ententes intersectorielles qui sont déjà en place, la Société a poursuivi ses travaux visant à en conclure deux nouvelles d'ici 2016, conformément à la cible qu'elle s'était fixée.

Un projet pilote destiné aux personnes peu alphabétisées qui vivent dans des HLM a été mis en place à la suite d'un accord de principe avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et une évaluation est en cours. Le projet a pour but de susciter la participation des locataires et de permettre une transition progressive de leur formation en milieu de vie vers une formation en milieu scolaire. Des travaux sont amorcés avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour favoriser, entre autres, diverses initiatives en matière d'employabilité.

La Société a également maintenu des échanges réguliers avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), afin d'assurer un meilleur arrimage entre leurs réseaux respectifs au bénéfice de leur clientèle commune. Soulignons qu'à la suite d'une entente avec le MSSS qui a permis de produire, en 2007, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et d'harmoniser les interventions des réseaux sociosanitaires et de l'habitation, plus de 380 ententes de coopération étaient conclues annuellement entre les offices d'habitation, les organismes sans but lucratif et les agences de santé.

En 2014-2015, la Société a également versé 30 000 \$ dans le cadre de l'Entente spécifique Chaudière-Appalaches pour financer les services de soutien communautaire en logement social et communautaire dans cette région. Cet investissement a permis de doubler le nombre de journées consacrées au soutien communautaire par les centres de santé et de services sociaux.

ORIENTATION 3

RAPPROCHER LA PRISE DE DÉCISION DES CITOYENS

La Société peut joindre tous les citoyens et citoyennes dans leur milieu, directement ou grâce à son réseau étendu de mandataires et de partenaires déployé sur le territoire québécois. En favorisant la complémentarité de ses actions et de celles de ses partenaires gouvernementaux, communautaires et locaux, elle contribue à assurer des services de proximité de qualité à sa clientèle et à maintenir l'occupation et la vitalité des territoires.



Principe de subsidiarité et principe de partenariat et de coopération intergouvernementale

La Société croit à la participation et à l'engagement des citoyens et citoyennes en matière d'habitation. En optimisant son réseau de partenaires et en se rapprochant des communautés, elle s'assure de maintenir une offre de service de qualité adaptée aux milieux concernés.

OBJECTIF 3.1

RAPPROCHER LES SERVICES DES CITOYENS

La mise en œuvre du réseau des centres de services et la gestion déléguée des programmes de la Société permettent aux organismes de prendre une plus grande part de responsabilité dans le logement social et d'assurer une prestation de services plus adaptée à ses particularités. Ce mode de gestion contribue à rapprocher les services des citoyens.

LES CENTRES DE SERVICES

Depuis 2013-2014, la Société a atteint sa cible et achevé 100 % des travaux d'élargissement du panier de services des CS qui étaient prévus.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU PANIER DE SERVICES DES CS

100 %

Parmi les quatre projets pilotes mis en place par la Société en 2013-2014, deux se sont conclus à l'automne 2014 et ont été évalués. Le traitement centralisé des demandes de logement a fait ressortir des gains d'efficacité et de qualité dans les services rendus : une économie de 30 à 50 % sur le temps de traitement des demandes de logement combinée à une application rigoureuse du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Le projet d'offre accrue de services relatifs aux travaux majeurs a quant à lui permis aux directeurs et directrices des OH participants, tous employés à temps partiel, de confier l'ensemble des étapes de la réalisation des travaux majeurs aux CS et de consacrer ainsi davantage de temps aux services à la clientèle. Il a également permis d'optimiser le processus d'attribution et de révision des budgets pour les travaux majeurs grâce à une meilleure coordination territoriale. Au terme des projets pilotes, tous les directeurs et directrices d'OH qui y ont participé ont fait part de leur satisfaction à l'égard des services supplémentaires offerts et tous ont manifesté leur désir de continuer à y faire appel. Les deux autres projets pilotes se poursuivent en 2015.

Rappelons que la Société a confié aux 34 centres de services la responsabilité d'établir le bilan de santé des immeubles des quelque 800 organismes qu'ils servent et de soutenir ces organismes en ce qui a trait à la planification et à la réalisation des travaux majeurs.

LA GESTION DÉLÉGUÉE DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Société confie à ses partenaires municipaux la responsabilité de gérer les programmes d'amélioration de l'habitat sur leur territoire en prenant en charge le traitement des dossiers des demandeurs jusqu'au versement de l'aide financière qui leur est accordée. Ce mode de gestion déléguée a l'avantage de rapprocher la prise de décision des citoyens et citoyennes, d'en améliorer la qualité et d'accélérer le traitement des demandes en diminuant le nombre d'intervenants et d'interventions.

PROPORTION DE PARTENAIRES MUNICIPAUX ACTIFS* QUI ONT ADHÉRÉ AU MODE DE GESTION DÉLÉGUÉE DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



* Un partenaire actif désigne une municipalité participant à un des programmes d'amélioration de l'habitat depuis le 1^{er} avril 2010.

CIBLE ANNUELLE : AU MOINS 95 %

En 2014-2015, la Société a dépassé sa cible, puisque plus de 97 % des 207 partenaires municipaux ayant participé à un des programmes d'amélioration de l'habitat ont adhéré au mode de gestion déléguée. Au 31 mars 2015, 234 municipalités ont signé les ententes relatives à la gestion déléguée des programmes d'amélioration de l'habitat.

OBJECTIF 3.2 RENFORCER LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES PARTENAIRES

En 2014-2015, la stratégie destinée à renforcer les mécanismes de concertation a été revue en fonction du contexte organisationnel et des changements apportés à l'administration gouvernementale.

Le domaine de l'habitation est vaste et comporte de nombreux lieux de concertation et de collaboration de natures stratégique, tactique et opérationnelle qui, au fil des ans, ont démontré leur utilité pour la Société.

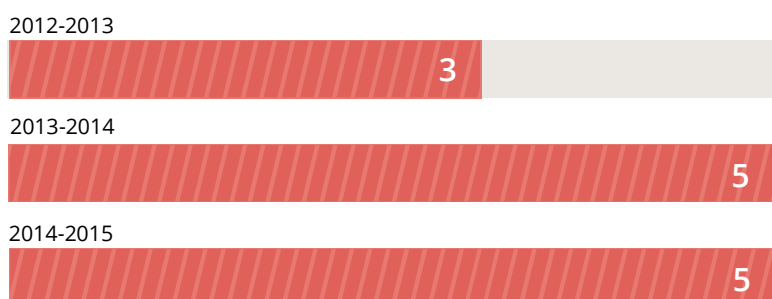
D'ici 2016, la Société restructurera ou repositionnera ses mécanismes de concertation pour ainsi renforcer la complémentarité de ses activités et de celles de ses partenaires, et en accroître la synergie.

OBJECTIF 3.3 INTENSIFIER LA COLLABORATION INTERMINISTÉRIELLE

L'objectif fixé pour 2016, qui établit à cinq le nombre de plans d'action gouvernementaux auquel la Société doit avoir contribué, est atteint depuis 2013-2014.

Ainsi, depuis 2011, la Société a progressivement adhéré aux politiques et plans suivants : le Plan d'action gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, le Plan de développement nordique 2011-2016 *Le Nord pour tous*, la politique *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*, l'Agenda 21 de la culture du Québec et la politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*.

NOMBRE DE NOUVELLES CONTRIBUTIONS À DES PLANS D'ACTION GOUVERNEMENTAUX SELON LESQUELS L'HABITATION PEUT APPORTER UNE VALEUR AJOUTÉE



CIBLE POUR 2016 : 5 NOUVEAUX PLANS

ORIENTATION 4

DÉVELOPPER LE SAVOIR ET FAVORISER L'INNOVATION

L'innovation, le développement du savoir et l'amélioration en continu sont à la base d'une organisation novatrice, agile et performante. La Société mobilise toutes ses ressources afin de mettre son expertise en valeur et d'accroître son efficacité et sa performance pour ainsi atteindre tous les objectifs de son plan stratégique.



Principes d'accès au savoir, d'efficacité économique, et de production et de consommation responsables

La Société met en pratique des mesures qui lui permettent de développer et de promouvoir les connaissances en matière d'habitation, de favoriser l'innovation et d'adopter des comportements écoresponsables.

OBJECTIF 4.1

APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SOCIOÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES EN MATIÈRE D'HABITATION

En 2014-2015, la Société a réalisé 78 %³¹ des projets prévus dans le plan triennal de recherche et d'évaluation établi pour la période 2011-2014, et actualisé le 1^{er} avril 2014. En raison d'un changement d'orientation, la Société favorisera dorénavant la réalisation d'études en partenariat avec les centres de recherche (universités, instituts, etc.). Par conséquent, certains projets prévus dans le plan initial ont été retirés.

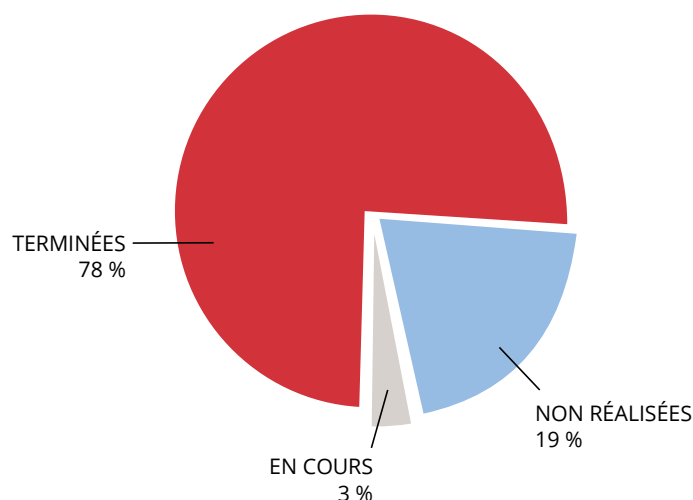
En 2014-2015, plusieurs recherches ont ainsi été amorcées grâce à la contribution financière de la Société et notamment grâce à sa participation au Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)³².

En janvier 2015, le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale a présenté son étude *Vivre en maison de chambres dans la ville de Québec :*

portrait, expériences et enjeux, réalisée grâce à la contribution financière de plusieurs partenaires, dont l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Québec³³. Cette étude documente l'offre de maisons de chambre dans la ville de Québec et les conditions de vie des chambreurs. Elle a mis en lumière l'importance des maisons de chambres et les besoins de la clientèle qui les occupe, les préoccupations et problèmes que leur existence soulève ainsi que des pistes d'action et des orientations.

En 2014-2015, la Société a produit deux bulletins Web sur le marché de l'habitation au Québec : le bilan de l'année 2013³⁴ et celui du 1^{er} semestre 2014³⁵. Ces analyses exposent les différents paramètres relatifs au marché de l'habitation neuve,

ÉTUDES, RECHERCHES ET ÉVALUATIONS TERMINÉES, EN COURS ET NON RÉALISÉES, SELON LE PLAN TRIENNAL DE RECHERCHE ET D'ÉVALUATION



31. Le calcul de l'indicateur a été ajusté de façon à tenir compte de l'actualisation du plan triennal en fonction des besoins et des nouvelles façons de faire.

32. Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) : Actions concertées qui concernent la pauvreté et exclusion sociale (phases 2 et 3) et le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/partenariat/projets-de-recherche/>

33. <http://www.csssdc.qc.ca/telechargement.php?id=1085>.

34. Le bulletin sur le bilan 2013, publié par la Société d'habitation du Québec, est disponible à l'adresse : http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/publications/archives/le_marche_de_lhabitation_au_quebec/le_marche_de_lhabitation_au_quebec_juin_2014.html.

35. Le bulletin sur le 1^{er} semestre 2014, publié par la Société d'habitation du Québec, est disponible à l'adresse : http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/publications/archives/le_marche_de_lhabitation_au_quebec/le_marche_de_lhabitation_au_quebec_1er_semestre_2014.html.

au marché de la revente et au marché locatif, et démontrent l'apport des programmes gouvernementaux dans la construction de logements communautaires et abordables.

Enfin, en mars 2015, la Société a produit le dépliant *L'habitation en bref*³⁶, édition 2014, qui présente les principales statistiques sur le marché de l'habitation, le parc de logements et les ménages, et le logement social au Québec, de même que sur les interventions de la Société.

TRANSMISSION ET ÉCHANGE DES CONNAISSANCES

En 2014-2015, la Société a tenu successivement les colloques annuels du Rendez-vous de l'habitation et des Entretiens sur l'habitat, les 7 et 8 octobre 2014. Sur le thème « Conjuguer l'habitat au futur », le Rendez-vous de l'habitation a été l'occasion de présenter des activités originales axées sur l'innovation. Lieu de réflexion entre les chercheurs et les acteurs du milieu, les Entretiens sur l'habitat ont porté sur le thème « L'innovation sociale en matière d'habitation : réalisations, potentiel et défis » et ont permis à la Société de partager avec ses principaux collaborateurs le fruit de son expertise en matière d'habitation.

La Société a participé à l'organisation du Symposium de l'Initiative bâtiments durables et climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-SCBI) qui s'est déroulé à Québec les 12 et 13 mai 2014. Le PNUE-SCBI réunit les principaux acteurs publics et privés dont l'action concertée vise à développer le secteur du bâtiment durable dans le monde. Pour l'occasion, la Société a présenté les mesures qu'elle met en pratique pour contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des logements sociaux au Québec.

Du 29 avril au 2 mai 2014, la Société a également participé au 46^e congrès de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) qui s'est déroulé à Edmonton. Elle y a fait une présentation intitulée « Des habitations plus écologiques pour des logements plus abordables ».

Avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société a coprésidé trois rencontres du Regroupement technologique en habitation du Québec (RTHQ) qui ont donné lieu à 19 conférences portant principalement sur le développement durable et les bonnes pratiques de construction. Les membres du RTHQ proviennent d'une soixantaine d'organismes publics et privés du domaine de l'habitation.

OBJECTIF 4.2

METTRE EN VALEUR L'EXPERTISE ET LES MEILLEURES PRATIQUES

En 2014-2015, la Société a poursuivi l'application du Plan d'action de mise en valeur de l'expertise et des meilleures pratiques 2013-2016. La Stratégie de mise en valeur de l'expertise québécoise en habitation, approuvée en 2011-2012, comprenait diverses propositions de nature à permettre la communication et la diffusion plus large des connaissances et des nouveautés relatives au domaine de l'habitation, tout en appliquant les principes de développement durable.

Au 31 mars 2015, l'état d'avancement, par rapport à l'accomplissement des actions prévues dans le plan d'action, était de 78 %. Parmi ces actions figurent le maintien de relations privilégiées et de missions professionnelles avec des partenaires de la France, de la Belgique et des États-Unis ainsi que la participation aux travaux de plusieurs comités techniques et scientifiques. De façon plus précise, 32 actions ont été réalisées dans les délais convenus, 12 étaient en cours et 5 ont été suspendues. Par ailleurs, une étude stratégique sur la compétitivité et les occasions d'affaires pour l'industrie québécoise de la construction préfabriquée est en cours. Cette étude jettera les bases du projet de filière exportatrice de systèmes de construction verte.

36. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000023863.pdf>.

OBJECTIF 4.3 DISPOSER D'UNE MAIN-D'ŒUVRE MOBILISÉE

La Société s'est fixé pour objectif d'avoir un taux de roulement inférieur à 10 %³⁷ en 2016. En 2014-2015, une diminution du taux de roulement du personnel régulier, qui est passé à 8,45 %, a été observée. Au cours de la dernière année, la Société a enregistré 29 départs dans son effectif régulier.

La Société a fait de la mobilisation de son personnel un objectif stratégique et considère qu'elle est au cœur de l'engagement des personnes et qu'elle les motive à offrir un travail et un service de qualité. Elle croit aussi qu'une personne mobilisée a la capacité de s'adapter à des exigences et à des conditions particulières lorsque la situation le nécessite.

TAUX DE ROULEMENT (EN %) DU PERSONNEL RÉGULIER
(MUTATIONS OU DÉMISSIONS)
2012-2013



2013-2014



2014-2015



CIBLE POUR 2016 : TAUX INFÉRIEUR À 10 %

Par rapport au mouvement de personnel actuel, à l'échelle gouvernementale, le taux de roulement de la Société est à la baisse pour une deuxième année consécutive. En 2015-2016, la Société poursuivra ses efforts afin d'accroître la mobilisation de son personnel et de maintenir un taux de roulement inférieur à 10 % d'ici 2016, conformément à son objectif.

OBJECTIF 4.4 OPTIMISER LES PROCESSUS

La Société est engagée sur la voie de l'amélioration continue en intervenant simultanément sur quatre axes : les processus d'affaires, les processus de services à la clientèle, la gestion intégrée des risques et les technologies de l'information. Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l'optimisation des processus vise l'efficacité afin de soutenir l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation en ce qui concerne sa clientèle et ses partenaires.

4.4.1 - LES PROCESSUS D'AFFAIRES

En 2014-2015, la Société a dû revoir les projets prioritaires et importants inscrits dans son plan d'action annuel afin de contribuer aux travaux de la Commission de révision permanente des programmes et de préserver les services à la clientèle prioritaires. Ainsi, elle a mis en place le Bureau de la révision des programmes et de l'organisation du travail afin de mieux intervenir auprès de la clientèle de la Société et d'améliorer la performance de ses programmes et de son réseau de mandataires.

4.4.2 - LES PROCESSUS DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Dès 2013-2014, la Société a atteint la cible qu'elle s'était fixée pour 2016 en optimisant trois processus qui répondent aux besoins de la clientèle.

La qualité des services à la clientèle demeure une préoccupation pour l'organisation. Bien que la cible soit atteinte, la révision actuelle des programmes permettra à la Société de poursuivre l'optimisation de ses processus afin de mieux répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

37. Pour mesurer le taux de roulement, la Société a uniquement retenu les départs volontaires, soit les mutations et les démissions. Le taux de départs volontaires qui figure à la page 64 inclut les départs à la retraite.

4.4.3 - LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Les cibles que la Société s'était fixées en matière de gestion intégrée des risques sont atteintes depuis 2012-2013. Elle a actualisé les risques liés à la conduite de ses affaires et en a évalué le niveau de criticité chaque année en ayant recours à une stratégie de gestion intégrée des risques. En mai 2013, le conseil d'administration de la Société a adopté la Politique d'encadrement de la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société d'habitation du Québec.

En 2014-2015, la Société a assuré le suivi du Plan de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques 2013-2015, notamment des plans d'atténuation des 12 risques majeurs ou sérieux qui ont été déterminés pour ses grands secteurs d'activité³⁸.

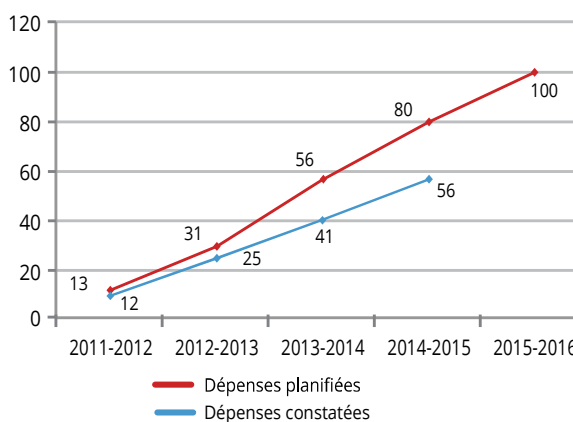
Le Plan de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques 2013-2015 arrivant à échéance, la Société débutera sa démarche d'actualisation des risques associés à la conduite de ses affaires en 2015-2016.

4.4.4 - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En 2014-2015, la Société a poursuivi la réalisation du Plan stratégique des technologies de l'information (PSTI) 2011-2016. Par ce plan quinquennal, la Société entend optimiser les technologies de l'information qu'elle utilise pour assurer l'efficacité de ses lignes d'affaires et soutenir sa clientèle et ses partenaires.

Selon la planification du PSTI 2011-2016, les dépenses des quatre premières années devaient représenter 80 % des dépenses prévues par le Plan. Au 31 mars 2015, 56 % des dépenses avaient été faites. Cet écart s'explique notamment par la disponibilité limitée des ressources humaines dans le secteur des technologies de l'information à la Société.

DÉPENSES RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (EN %)



OBJECTIF 4.5 ACCROÎTRE L'EFFET DE LEVIER DES INVESTISSEMENTS GOUVERNEMENTAUX

En 2014-2015, la Société a poursuivi ses négociations avec le Fonds capital patient – Habitation communautaire et la SSQ Groupe financier afin d'implanter un projet pilote prévoyant l'introduction d'un produit financier, appelé capital patient³⁹, applicable au secteur du logement communautaire. Les résultats des analyses financières menées par les différents acteurs concernés n'ont pas permis de donner suite au projet et le Fonds capital patient – Habitation communautaire a mis un terme au projet pilote.

38. Voir la section 1, La Société d'habitation du Québec, page 19.

39. On entend par « capital patient » un prêt sans remboursement de capital avant 15 ans.

LES SERVICES AUX CITOYENS

Les services de la Société s'adressent à toute la population du Québec ainsi qu'aux entreprises et aux organismes concernés par l'habitation. Les programmes qu'elle gère touchent particulièrement une clientèle de ménages à revenu faible ou modeste, en leur facilitant l'accès à des conditions adéquates de logement. La Société offre ses services par l'intermédiaire d'un réseau de mandataires et de partenaires qui couvre tout le territoire québécois.

En 2014-2015, la Société a soutenu financièrement 224 939 ménages. Parmi ces derniers figurent 118 753 ménages de personnes âgées dont 56 % sont soutenus financièrement par le programme Allocation-logement, les autres bénéficiant d'un logement à loyer modique ou abordable. Parmi les ménages aidés, on compte également 84 101 familles dont 58 % habitent un logement à loyer modique ou abordable, alors que les autres reçoivent le soutien du programme Allocation-logement.

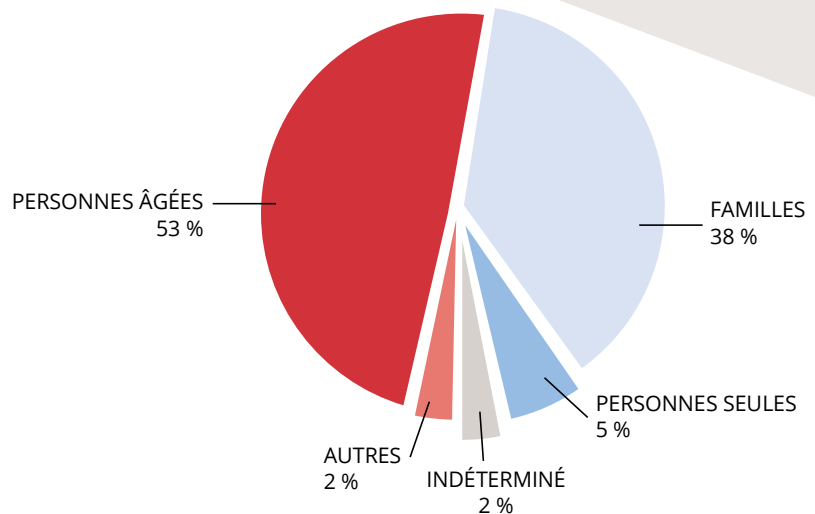
En 2014-2015, 92 % des ménages soutenus par la Société ont un faible revenu, ce qui représente 207 255 ménages. Parmi ces derniers, 113 263 sont des ménages de personnes âgées dont 59 % reçoivent l'appui financier du programme Allocation-logement; les autres vivent dans un logement à loyer modique ou abordable. Pour ce qui est des familles à faible revenu aidées, 79 029, soit 55 %, bénéficient d'un logement à loyer modique ou abordable alors que les autres sont soutenues par le programme Allocation-logement.

Outre les familles et les personnes âgées, 14 963 ménages à faible revenu sont soutenus par la Société. Parmi ces derniers, 14 956 sont des personnes seules qui habitent un logement à loyer modique ou abordable.

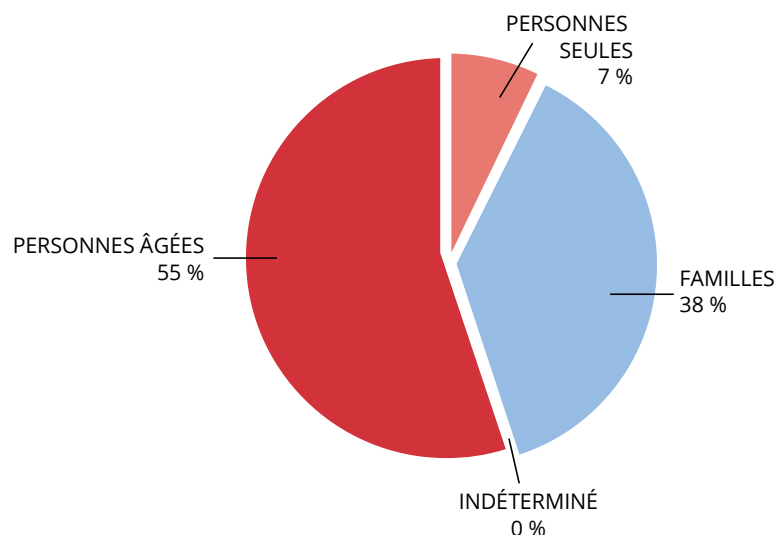
En 2014-2015, la Société a amorcé une démarche d'intégration de ses connaissances sur la clientèle qui combine les données sur les clients, les sondages et la veille stratégique. Ce projet repositionnera les pratiques de l'organisation dans une perspective client et, à terme, lui assurera une meilleure connaissance de sa clientèle.

Pour exercer un suivi de l'évolution des besoins de sa clientèle cible, la Société produit également des études sur le marché de l'habitation et des profils sociodémographiques⁴⁰ afin d'ajuster ses programmes ou d'en mettre de nouveaux en place. L'évaluation des programmes ainsi que les sondages constituent les principales sources d'information permettant de connaître, de mesurer et de comparer dans le temps la satisfaction de la clientèle qui a bénéficié d'un service de la Société. En 2014-2015, la Société a évalué le programme de logement social appliqué au Nunavik et les résultats seront disponibles au cours de la prochaine année.

TYPE DE MÉNAGES AIDÉS EN 2014-2015



TYPE DE MÉNAGES À FAIBLE REVENU AIDÉS EN 2014-2015



40. Les études et analyses qui portent sur le marché de l'habitation ainsi que les profils de clientèle sont disponibles sur le site Web de la Société au www.habitation.gouv.qc.ca.

LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Toujours soucieuse de répondre adéquatement aux besoins et attentes de la clientèle, la Société place la qualité des services qu'elle offre aux citoyens au cœur de ses priorités. La Déclaration de services aux citoyens⁴¹ de la Société a fait l'objet d'une révision en 2013.

LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CITOYENS

LES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

- Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention nécessaire.
- Vous transmettre de l'information juste et précise.
- Vous fournir de l'information dans un langage clair et facile à comprendre.
- Vous faciliter l'accès à tous nos services en rendant accessible l'information pertinente dans notre site Web.
- Vous informer du délai de traitement de votre demande lorsque nous ne pouvons répondre immédiatement à celle-ci.

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

LORSQUE VOUS COMMUNIQUEZ AVEC LE CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Par téléphone :

- Vous répondre dans un délai de deux minutes ou moins à partir du moment où vous choisissez de parler à un préposé.

Par écrit (courriel ou télécopie) :

- Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai d'un jour ouvrable.

LORSQUE NOUS NE SOMMES PAS EN MESURE DE RÉPONDRE IMMÉDIATEMENT À VOTRE DEMANDE

Par téléphone :

- Vous rappeler dans un délai de trois jours ouvrables suivant votre appel.

Par écrit :

- Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai de trois jours ouvrables.

LORSQUE VOUS COMMUNIQUEZ AVEC LE CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE PAR COURRIER POSTAL

- Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre lettre dans un délai de dix jours ouvrables à partir de sa réception au Centre des relations avec la clientèle.

41. La mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens de la Société d'habitation du Québec a été adoptée le 18 octobre 2013. Elle est disponible sur son site Web à l'adresse <http://www.habitation.gouv.qc.ca/declaration.html>.

PLAINTES

- À partir du moment où le Bureau des plaintes reçoit votre plainte, la Société s'engage à en assurer le traitement dans un délai de 20 jours ouvrables, dans la mesure où tous les éléments nécessaires ont été reçus (ex. : l'autorisation de transmission des renseignements personnels).
- Si toutefois le traitement de votre dossier exige un délai supplémentaire, la Société vous informera rapidement de la durée de ce délai.

LES RÉSULTATS

LES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Afin de s'assurer que la population reçoit un service de qualité, la Société mesure le respect des engagements généraux énoncés dans sa déclaration de services aux citoyens, ainsi que le niveau de satisfaction et les attentes de ces derniers à l'aide de sondages. En 2014-2015, la Société n'a pas sondé sa clientèle et a reporté la réalisation de sondages à 2015-2016 afin de s'arrimer à la démarche de planification stratégique.

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

En 2014-2015, la Société a respecté dans des proportions très élevées les engagements spécifiques qu'elle a pris envers la population en ce qui a trait aux délais de traitement des demandes. À cet égard, elle a maintenu sa performance⁴².

CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE DE LA SOCIÉTÉ	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014
Service téléphonique		
Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	99,3 %	98,6 %
<i>Délai de réponse moyen (en secondes)</i>	7,9	9,3
Correspondance		
Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	97,9 %	97,4 %
<i>Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)</i>	1,03	1,02
Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	100 %	100 %
<i>Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)</i>	1	1
SERVICES SPÉCIALISÉS (DEUXIÈME LIGNE)		
Rappels téléphoniques		
Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99,5 %	99,3 %
<i>Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)</i>	1,05	1,07
Correspondance		
Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	100 %	93,9 %
<i>Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)</i>	1,1	3,03

42. La Société vise le respect intégral de chacun de ses engagements quantitatifs. Elle considère que sa performance est optimale, c'est-à-dire que ses ressources sont allouées de façon efficiente en fonction de la demande de la clientèle, lorsqu'elle affiche un taux de respect de ses engagements de 95 % et plus.

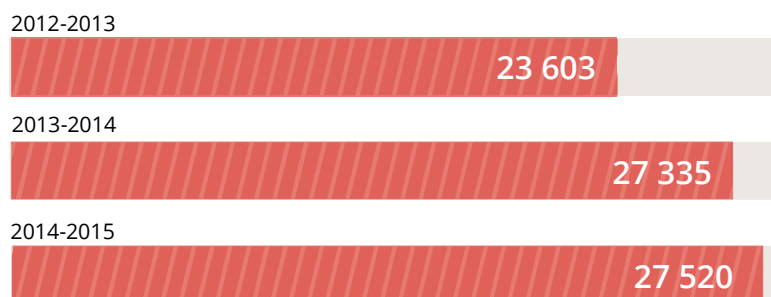
Pour s'assurer du respect de ses engagements envers les citoyens et citoyennes, la Société revoit régulièrement ses systèmes de mesure et de contrôle de la qualité. Afin de garantir une information fiable et uniforme, des outils sont mis à la disposition du personnel du Centre des relations avec la clientèle de la Société. Il s'agit d'une banque de connaissances, d'un portail contenant des fiches descriptives sur les programmes et d'une banque de questions et réponses. Ces outils sont continuellement mis à jour.

Par ailleurs, la Société poursuivra les activités de sensibilisation et de formation qui s'adresseront à son personnel et à ses mandataires.

CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (CRC)

En 2014-2015, le CRC a traité 27 520 demandes provenant à la fois des citoyens et des partenaires, soit environ le même nombre que l'année précédente.

VOLUME DES DEMANDES TRAITÉES PAR LE CRC



VOLUME DES DEMANDES TRAITÉES À LA SOCIÉTÉ	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2012-2013
Total des demandes traitées	27 520	27 335	23 603
Demands traitées par téléphone	26 070	25 804	22 205
Demands écrites traitées (courriel, télécopie, poste)	1 379	1 457	1 357
Demands faites en personne	71	74	41

ADAPTATION DE DOMICILE

En 2014-2015, la Société a traité 2 624 demandes relatives au Programme d'adaptation de domicile (PAD), ce qui représente une diminution de 4,5 % des demandes comparativement à l'année précédente. Un resserrement du contrôle, à l'étape de l'inscription, explique l'augmentation du délai de réponse moyen et la diminution du taux des demandes qui ont obtenu une réponse dans un délai maximal de dix jours ouvrables, par rapport à 2013-2014.

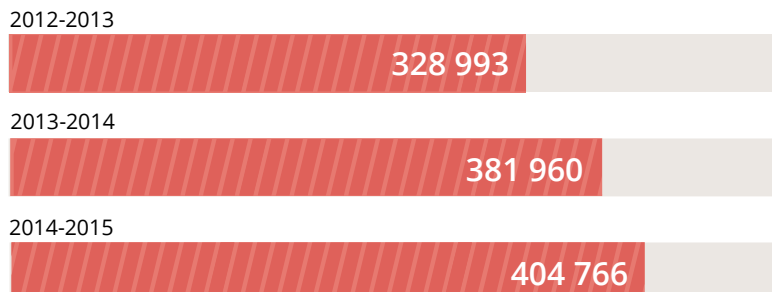
VOLUME DES DEMANDES D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014
Total des demandes d'adaptation de domicile reçues	2 624	2 745
Délai moyen de réponse aux demandes reçues (en jours ouvrables)	8,1	7,6
Taux des demandes qui ont obtenu une réponse dans un délai maximal de dix jours ouvrables	87,9 %	92,8 %

LES SERVICES INTERNET

Par l'entremise de son site Web, la Société diffuse de l'information à l'intention des citoyens et citoyennes, des mandataires et de ses partenaires. En 2014-2015, 404 766 visites⁴³ du site Web ont été relevées, ce qui représente une hausse de 5 % comparativement à l'année précédente.

Le magazine Web *Espace Habitat* de la Société, qui est destiné à son réseau de partenaires, à sa clientèle et à tous les internautes intéressés par le domaine de l'habitation, a reçu 8 730 visites.

NOMBRE DE VISITES DU SITE WEB



Par ailleurs, le Service de documentation et d'information en habitation (SDIH) est à la disposition des différents intervenants du milieu de l'habitation qui peuvent y accéder par le site Web de la Société ou en se rendant à ses bureaux.

En 2014-2015, le SDIH a répondu à 918 demandes de service et 186 117 téléchargements de documents ont été faits à partir du catalogue LOGIS et de la section Publications du site Web.

LES PLAINTES

ENGAGEMENT	2014-2015 (%)	2013-2014 (%)	2012-2013 (%)
Traitement des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables	85	85	84
INDICATEURS	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de plaintes reçues	70	59	82
Nombre de plaintes traitées	68	58	82
Nombre de plaintes fondées relevant de la Politique en matière de traitement des plaintes	23	17	17
Nombre de plaintes fondées relevant de la Déclaration de services aux citoyens	0	0	0

Au cours de la dernière année, la Société a reçu 70 plaintes comparativement à 59 en 2013-2014. Parmi les 68 plaintes traitées, 34 % se sont avérées fondées après analyse, ce qui constitue une augmentation de 17 % par rapport à 2013-2014. Le délai de traitement moyen des plaintes s'est maintenu à 12 jours. Au 31 mars 2015, deux plaintes étaient toujours en traitement.

Les plaintes fondées touchaient en très grande majorité la gestion du logement social et communautaire, soit 21 sur 23 (91 %). Parmi les plaintes fondées, la majorité concernait l'application par les mandataires des lois, règlements ou directives de la Société, soit 52 %.

Si l'on tient compte de toutes les plaintes, objections et requêtes reçues (215 au total), ce sont les programmes de logement social sans but lucratif public et privé, le programme Allocation-logement ainsi que la gestion des logements AccèsLogis Québec en exploitation qui ont suscité le plus d'insatisfaction.

43. Depuis 2012-2013, la Société a recours à un outil statistique plus précis qui lui permet de comptabiliser les visites sur son site Web.

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES

La contribution de la Société d'habitation du Québec aux stratégies gouvernementales témoigne de l'importance du secteur de l'habitation pour l'essor de la société québécoise, mais aussi de la portée de sa mission et de ses mandats pour l'amélioration des conditions et du milieu de vie des citoyens et citoyennes.

En 2014-2015, la Société a participé à 14 stratégies et plans d'action gouvernementaux en y inscrivant 101 engagements, dont 83 % sont sous sa responsabilité directe, la responsabilité des autres étant partagée avec d'autres ministères ou organismes publics.

La Société collabore avec l'ensemble des ministères et organismes publics et contribue à la cohésion gouvernementale pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux contenus dans six stratégies et plans d'action qui touchent la société québécoise. Par l'intermédiaire de ses programmes, la Société contribue activement à cinq autres stratégies et plans d'action gouvernementaux dont les objectifs convergent vers les siens. De plus, afin d'aider les ministères à remplir leurs engagements, elle participe à trois démarches gouvernementales qui constituent un complément à sa mission et à ses mandats.

Le tableau suivant présente les plans d'action gouvernementaux auxquels contribuent la Société et les engagements relevant de sa responsabilité qui, au 31 mars 2015, sont réalisés.

DURÉE	PLAN D'ACTION	NOMBRE TOTAL D'ENGAGEMENTS ⁽¹⁾	SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ	
			NOMBRE	RÉALISÉS
COHÉSION GOUVERNEMENTALE				
2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. <i>Le Québec en action vert 2020</i>	1	1	
2006-2015	La stratégie énergétique du Québec	2	2	1
2009-2015	Stratégie gouvernementale de développement durable. Plan d'action de la Société	28	28	5
2014-2019	Plan global de mise en œuvre (PGMO) de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	9	4	
2011-2015	Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes	7	6	4
2013-	Agenda 21 de la culture du Québec ⁽²⁾	6	6	1
CONVERGENCE				
2010-2015	Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale	9	8	2
2011-2016	Plan de développement nordique	4	4	1
2011-2016	Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ⁽²⁾	12	12	5
2015-2020	Plan d'action interministériel en itinérance	10	6	
2012-2017	<i>Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec</i>	8	6	1
COMPLÉMENTARITÉ				
2009-2015	Stratégie d'action jeunesse	1		
2010-2017	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées	1	1	
2009-	Entente intersectorielle sur le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social	3		
Total		101	84	20 ⁽³⁾

(1) Le total comprend les engagements qui sont sous la responsabilité directe de la Société et ceux dont la responsabilité est partagée avec d'autres ministères et organismes. Le nombre d'engagements peut différer de celui produit dans le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* à la suite d'une révision de la présentation du tableau et de la méthode de calcul.

(2) Le Plan d'action de développement durable inclut également les engagements énoncés dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et dans l'Agenda 21.

(3) Plusieurs engagements de la Société sont réalisés en continu. Le calcul du nombre d'engagements réalisés prend uniquement en considération les engagements qui ont été remplis à 100 %.

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX PLANS D'ACTION VISANT L'ENSEMBLE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

Avec l'ensemble des ministères et organismes, la Société contribue à la cohésion gouvernementale par ses engagements et par son adhésion à six stratégies et plans d'action, relevant aussi des défis environnementaux, sociaux et culturels importants pour la société québécoise. Sur le plan environnemental, la Société s'investit en matière de développement durable, de stratégie énergétique et de changements climatiques. Elle affirme également son engagement par des interventions à caractère social qui profitent aux personnes handicapées et qui favorisent la diversité ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, la Société participe à la mise en valeur de la culture du Québec en prenant part à l'Agenda 21.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Société a bonifié le Plan d'action de développement durable 2009-2013 et l'a, par la même occasion, prolongé jusqu'en 2015. Les actions entreprises en matière de stratégie énergétique et de changements climatiques reflètent à la fois le dynamisme de la Société sur le plan environnemental et son importante contribution à l'application des principes qui les gouvernent. Les résultats obtenus par la Société en 2014-2015 relativement à ses engagements sont présentés dans l'annexe 5.

POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ

Le plan global de mise en œuvre (PGMO) de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* comprend les engagements formels pris par les ministères et les organismes publics concernés, dont la Société. La plupart de ces engagements sont intégrés dans le plan d'action annuel de la Société à l'égard des personnes handicapées. Par ailleurs, en 2014-2015, l'élaboration du plan 2014-2019 relatif aux engagements gouvernementaux énoncés dans la politique s'est poursuivie. La reddition de comptes de la Société sur ce sujet est présentée dans l'annexe 4, note 7.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015

La Société collabore avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) pour la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015. Il s'agit du deuxième plan d'action découlant de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* (2006). Cinq des sept engagements énoncés dans ce plan d'action ont été remplis. La reddition de comptes de la Société sur ce sujet est présentée dans l'annexe 4, note 8.

AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC

L'Agenda 21 est un cadre de référence qui renforce les liens entre la culture et les différentes dimensions de la société dans une perspective de développement durable. En matière d'habitation, la Société participe à la mise en valeur de la culture québécoise en inscrivant trois nouveaux objectifs à son Plan d'action de développement durable 2013-2015. Ainsi, elle s'est engagée à soutenir la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, à favoriser l'innovation et l'adaptation, en ce qui a trait à l'habitation en milieu nordique, et à valoriser l'engagement bénévole.

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC AUX PLANS D'ACTION GOUVERNEMENTAUX DONT LES OBJECTIFS CONVERGENT VERS LES SIENS

Par l'entremise de ses programmes et de ses activités, la Société contribue directement à cinq plans d'action gouvernementaux qui visent l'amélioration des conditions et des milieux de vie des ménages à revenu faible et modeste : le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, le Plan d'action interministériel en itinérance, la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan de développement nordique. De plus, en 2012-2013, la Société a adhéré à la politique gouvernementale *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec* et au plan d'action 2012-2017 qui en découle.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010 2015

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 est le deuxième plan d'action qui relève de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, laquelle est sous la responsabilité du MTESS. Par l'entremise de ses programmes, la Société contribue à la mise en œuvre de neuf mesures (dont l'une porte sur le soutien communautaire en logement social). Regroupées sous l'orientation 4, « Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu », ses interventions en la matière permettent, entres autres, d'accroître l'offre de logements abordables et d'améliorer l'état des logements sociaux et abordables, notamment dans les communautés autochtones (inuite et algonquine). La reddition de comptes relative à ce plan relève du MTESS.

DÉVELOPPEMENT NORDIQUE

Un des objectifs du développement nordique consiste à favoriser l'essor du Nord québécois selon les principes du développement durable et de l'amélioration des conditions de vie des communautés nordiques. Pour la période 2011-2016, le gouvernement a confié à la Société la responsabilité d'assurer la livraison de 300 logements sociaux et de 200 logements privés en vue de favoriser l'accession à la propriété résidentielle au Nunavik. La Société doit également assurer la réalisation de projets d'habitation additionnels entre les 49^e et 55^e parallèles grâce au programme AccèsLogis Québec et poursuivre la rénovation du parc de logements sociaux du Nunavik.

Au terme de l'année 2014-2015, 220 logements sociaux ont été livrés, soit 73 % des 300 logements sociaux prévus pour la période 2011-2016, et 8 logements privés ont été construits par l'entremise du Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik. Par ailleurs, 45,7 millions de dollars ont été investis, en 2014, pour d'importants travaux de rénovation du parc de logements sociaux du Nunavik. La reddition de comptes relative aux interventions de la Société en matière de développement nordique relève du Secrétariat au Plan Nord du ministère du Conseil exécutif.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2011-2016

Par sa mission qui consiste à bâtir du mieux-vivre, la Société contribue jour après jour au développement des collectivités québécoises. C'est pourquoi elle s'est engagée à poursuivre ses interventions sur le territoire québécois en participant de façon soutenue aux actions locales et régionales. Plus précisément, la Société participe à la politique gouvernementale sur le vieillissement et poursuit la mise en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat. Sa contribution vise également la bonification du programme AccèsLogis Québec, la poursuite des travaux de rénovation et d'amélioration des HLM, le soutien aux centres de services et à la clientèle, les interventions en matière d'habitation dans les régions du Nord du Québec et du Nunavik, le maintien du soutien à l'industrie de la construction et aux entreprises qui souhaitent prendre un virage écoresponsable; le tout, en tirant profit des conseils du Groupe des partenaires pour la solidarité.

Afin de respecter les obligations introduites par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société a travaillé à la rédaction de nouveaux engagements, pour la période 2013-2015, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs poursuivis par la Stratégie. La reddition de comptes sur ce sujet est présentée dans la section qui porte sur les résultats relatifs aux objectifs stratégiques de la Société et dans celle consacrée au développement durable⁴⁴.

PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2015-2020

La Société est un important partenaire dans la lutte contre l'itinérance au Québec. Elle a participé à l'élaboration du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*, lancé en décembre 2014. La Société est concernée par dix engagements. Elle est seule responsable de trois de ces engagements, et coresponsable, avec le MSSS, de trois autres engagements. Ces engagements visent à sortir les personnes itinérantes de la rue dans le respect de leur cheminement et de leurs aspirations. En ce sens, la Société s'est engagée à poursuivre la réalisation de logements abordables avec soutien communautaire, à attribuer un plus grand nombre de suppléments au loyer, à soutenir l'achat et la rénovation de maisons de chambres et à soutenir la mise en œuvre de l'approche « logement d'abord » auprès des personnes à qui cette formule convient mieux.

44. Voir l'annexe 5, Développement durable et efficacité énergétique.

POLITIQUE *VIEILLIR ET VIVRE ENSEMBLE – CHEZ SOI, DANS SA COMMUNAUTÉ, AU QUÉBEC*

La Société participe à la politique *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*, entrée en vigueur en 2012-2013. Certaines des interventions de la Société entraîneront la mise en place de solutions innovantes pour vieillir chez soi. Les engagements de la Société au regard du logement social et communautaire ainsi que des programmes d'adaptation et d'amélioration de l'habitat font également partie des actions énoncées dans cette politique gouvernementale. Par ailleurs, la Société participe aux rencontres du comité interministériel sur la politique *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*, présidées par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA). La reddition de comptes relative à cette politique relève du MFA.

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX PLANS D'ACTION GOUVERNEMENTAUX QUI CONSTITUENT UN COMPLÉMENT À SA MISSION ET À SES MANDATS

La Société collabore à l'atteinte des objectifs des stratégies gouvernementales, dont celle qui porte sur la prévention de la maltraitance envers les aînés, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2015. Elle appuie les actions de ses partenaires en leur faisant profiter de son expertise, de ses moyens et de sa vision en matière d'habitation. La participation de la Société à ces diverses stratégies constitue un bel exemple de collaboration et de cohésion des interventions intersectorielles en faveur des clientèles ciblées, des tissus urbains ou ruraux et des milieux de vie.

Enfin, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social est un levier important qui favorise la complémentarité des interventions des partenaires. Issu des travaux conjoints menés par la Société et le MSSS, il propose une démarche commune des réseaux de la santé et de l'habitation afin de répondre aux besoins des ménages qui vivent dans un logement social ou communautaire.

LES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

En 2014, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a fait un second suivi de vérification de l'optimisation des ressources effectuée en 2008, relativement aux interventions en matière d'habitation. Au cours de ses travaux, le VGQ a vérifié les progrès de la Société en ce qui a trait à l'application de huit de ses recommandations, qu'il avait jugée insatisfaisante lors de son premier suivi de vérification, en 2012. Quatre des huit recommandations sont désormais appliquées à la satisfaction du VGQ.

Au 31 mars 2015, la Société avait élaboré les stratégies nécessaires pour être en mesure d'appliquer les quatre autres recommandations concernées de façon satisfaisante.

RECOMMANDATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	ACTION DE LA SOCIÉTÉ
Respecter l'exigence de la SCHL selon laquelle tous les organismes qui gèrent des HLM et ceux qui gèrent des logements du PSL sont vérifiés sur un cycle de cinq ans.	Dans un contexte où les ressources sont limitées et pour des raisons d'efficience et d'efficacité, la Société a transmis à la SCHL une demande formelle de modification de ses exigences afin qu'elles tiennent plus compte de la réalité et qu'elles soient adaptées à une planification des vérifications fondée sur la gestion des risques.
Améliorer les contrôles pour s'assurer que la sélection des locataires respecte la réglementation lors de la mise en œuvre des projets et lors du départ d'un locataire.	La Société dispose déjà de mécanismes pour s'assurer que la sélection des locataires respecte la réglementation. De plus, dans le cas des projets de logement communautaire, les contrôles de la Société seront accrus et de nouvelles mesures seront appliquées, dont la formation des groupes de ressources techniques.
Améliorer ses connaissances quant au parc d'habitations afin d'établir une bonne planification, c'est-à-dire allouer les budgets aux bons endroits et au moment opportun.	Les mécanismes et les outils mis en place par la Société au cours des dernières années assurent une bonne connaissance du parc d'habitations et permettent une planification adéquate des budgets et des priorités d'investissement. Le développement d'une nouvelle solution informatique et sa mise en place faciliteront la gestion du parc d'habitations et renforceront les contrôles à cet égard.
Effectuer un suivi à l'égard de l'entretien préventif.	La Société s'est dotée d'un mécanisme pour s'assurer que les inspections prévues par son système d'entretien préventif sont effectuées et que leur qualité est contrôlée. L'amorce de sa mise en œuvre a eu lieu en 2014 par l'envoi d'un sondage et par la mise à jour d'outils de la Société destinés aux organismes. Le contrôle de la qualité à faire sur place est prévu pour 2015.

SECTION 3

LES RESSOURCES



Cette section présente les éléments déterminants qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation, soit : les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières. Bien que les résultats obtenus pour chacune d'entre elles soient exposés séparément, c'est la conjugaison de l'ensemble de ces ressources qui permet à la Société de remplir sa mission.

LES RESSOURCES HUMAINES

La Société considère que ses ressources humaines sont une richesse et un gage de succès. Elle a pour priorité de maintenir une main-d'œuvre performante et mobilisée. Au 31 mars 2015, la Société comptait 384 employés répartis dans trois grands secteurs d'activité.

L'EFFECTIF

RÉPARTITION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS EN FONCTION AU 31 MARS 2015, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2015	2014	2013
Bureau du président-directeur général et directions associées	74	82	82
Vice-présidence à l'administration et à l'habitation sociale*	203	235	185
Vice-présidence au développement de l'habitation	107	90	133
Total	384	407	400

* Pour faire suite à une réorganisation administrative survenue le 30 septembre 2014, l'ancienne Direction générale de l'administration et l'ancienne Vice-présidence à l'habitation sociale et communautaire ont été intégrées à la Vice-présidence à l'administration et à l'habitation sociale.

L'EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS 2015⁴⁵

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2015	2014	2013
Bureau du président-directeur général et directions associées	71,91	70,78	64,17
Vice-présidence à l'administration et à l'habitation sociale*	175,51	208,29	171,66
Vice-présidence au développement de l'habitation	104,28	84,42	131,09
Total	351,70	363,49	366,92

* Pour faire suite à une réorganisation administrative survenue le 30 septembre 2014, l'ancienne Direction générale de l'administration et l'ancienne Vice-présidence à l'habitation sociale et communautaire ont été intégrées à la Vice-présidence à l'administration et à l'habitation sociale.

LE CLIMAT DE TRAVAIL

En 2014-2015, une rencontre d'information entre le président-directeur général et tous les membres du personnel, appelée « Rendez-vous SHQ », a été tenue afin d'exposer à ces derniers les enjeux et les grands dossiers en cours à la Société.

Aussi, le président-directeur général a tenu des cafés-rencontre qui se voulaient des discussions en petits groupes avec le personnel de différentes directions. Par la suite, une tournée des directions a été faite par le président-directeur général pour prendre le pouls et accueillir les suggestions du personnel par rapport, notamment, à l'organisation du travail.

45. L'effectif utilisé : consommation en équivalent temps complet (ETC) entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées excluant les primes et les heures supplémentaires. La portion équivalant à la consommation d'avril à décembre 2014 est la donnée réelle fournie par le Secrétariat du Conseil du trésor le 4 mars 2015. Pour la consommation de janvier à mars 2015, une projection a été faite en se basant sur la réalité.

Finalement, dans le but d'optimiser les façons de faire, le Bureau de la révision des programmes et de l'organisation du travail a été mis en place pour analyser et proposer des avenues que la Société pourrait emprunter pour améliorer sa performance.

En 2015-2016, la Société poursuivra ses efforts afin de favoriser la mobilisation de son personnel et de continuer d'améliorer la qualité du climat de travail.

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

La Société encourage le développement des compétences de son personnel. C'est pourquoi elle a investi 1,3 % de sa masse salariale dans la formation de son effectif.

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES (\$) DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL, PAR CHAMP D'ACTIVITÉ⁴⁶

CHAMP D'ACTIVITÉ	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Favoriser le développement des compétences	64 663,13	90 752,29	99 456,86
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	20 700,70	90 591,65	126 790,40
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	14 786,74	17 532,75	7 043,90
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	19 578,29	31 725,20	16 529,07
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	15 820,35	8 045,35	13 012,42
Total	135 549,21	238 647,24	262 832,65

ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR FORMATION

ANNÉE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE (%) ⁴⁷	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	SOMME ALLOUÉE PAR PERSONNE (\$)
2012-2013	1,8	3,7	682,68
2013-2014	1,8	3	618,26
2014-2015	1,3	2,6	379,69

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI⁴⁸

ANNÉE ⁴⁹	CADRE	PROFESSIONNEL	FONCTIONNAIRE
2012	205	815	265
2013	163	666	199
2014-2015	129	645	169

46. Ces données comprennent les coûts directs et indirects et excluent les salaires.

47. Les coûts directs et indirects ainsi que les salaires sont inclus dans ce calcul.

48. Ces données excluent les étudiants et les stagiaires.

49. Dans le cas de 2012 et 2013, il s'agit d'années civiles et les données qui y correspondent sont fidèles à la Déclaration des activités de formation transmise annuellement à la Commission des partenaires du marché du travail. Dans le cas de 2014-2015, les données ont été extraites pour l'année financière.

Sur le plan des dépenses pour formation, il y a lieu de souligner que l'écart de plus de 100 000 \$ observé entre 2014-2015 et 2013-2014 est attribuable aux mesures de restriction budgétaire appliquées du 25 novembre 2014 au 31 mars 2015.

La Société a offert aux membres de son personnel intéressés deux formations instructives sur ses activités. La première se voulait un survol de ses programmes au cours duquel on présentait, entre autres, l'origine, les objectifs et la clientèle des programmes ainsi que les partenaires concernés. La seconde formation portait quant à elle sur l'intervention publique en matière d'habitation, et exposait, entre autres, des concepts de base, des fondements, des tendances et des défis. Afin de mettre ses propres ressources spécialisées à profit, les deux formations ont été préparées et présentées par des membres du personnel de la Société.

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au cours de l'année 2014-2015, 17 employés ont pris leur retraite. Afin de poursuivre la démarche entreprise par rapport à la vulnérabilité des postes, la Société a demandé à ses gestionnaires de faire connaître le processus de transmission des connaissances en place dans leur direction respective. Parmi les moyens le plus souvent utilisés par les gestionnaires figurent le mentorat, le jumelage ainsi que la production d'un cahier des tâches.

Compte tenu du vieillissement de la population, la Société doit composer, comme beaucoup d'autres employeurs, avec un marché du travail difficile et compétitif. En considérant les départs à la retraite, les mutations ainsi que les démissions, les ressources humaines sont dans une aire de mouvement du personnel qui apporte son lot de défis.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES (%)

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Taux de départs volontaires ⁵⁰	13,5	15,3	18,1

La mobilité, l'attraction et la rétention de son personnel sont des préoccupations majeures pour la Société. Aussi, elle veut favoriser une culture organisationnelle de partage et de transmission des connaissances qui s'avère capitale pour maintenir son savoir-faire et atteindre ses objectifs.

50. Le taux de départs volontaires est calculé selon la formule suivante : (mutations + démissions + retraites) divisé par le nombre moyen d'employés réguliers au cours de l'année, multiplié par 100.

LE CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Pour l'année 2014-2015, la Société s'est vu attribuer par le Secrétariat du Conseil du trésor une cible de 359 ETC. Ce niveau d'effectif a été respecté puisque la consommation pour l'année a été de 351,70 ETC. La Société a été en mesure d'atteindre la cible fixée pour 2014-2015 grâce à la gestion rigoureuse de son effectif. De plus, compte tenu du contexte budgétaire actuel et dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des services offerts à la population, la Société a entrepris, dès l'automne 2014, un exercice de révision de ses programmes et de l'organisation du travail. Cette activité lui permettra de mieux gérer ses ressources.

EFFECTIF UTILISÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

CATÉGORIE D'EMPLOI	ETC CONSOMMÉS EN 2014-2015	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015
Personnel d'encadrement ⁵¹	25,72	24
Personnel professionnel	216,33	226
Personnel de bureau, technicien et assimilé	108,68	106
Personnel ouvrier	0,97	1
Personnel étudiant et stagiaire ⁵²	S. O.	27
Total	351,70	384

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

LE PLAN STRATÉGIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION 2011-2016

En 2011, la Société a adopté le Plan stratégique des technologies de l'information (PSTI) 2011-2016 et en a amorcé la mise en œuvre. Celle-ci constitue un vaste chantier pour la Société, car elle touchera, à terme, toute la clientèle et tous les secteurs d'activité de l'organisation. Elle implique également que les systèmes d'information soient repensés afin de permettre une vision intégrée de la gestion des programmes centrés sur le client et de conduire à la création de nouveaux modes de prestation et d'échange d'information avec le réseau de partenaires de la Société.

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

En 2014-2015, plusieurs projets ont été réalisés. Ils ont permis de répondre aux besoins des partenaires et de rendre plus efficaces les processus d'affaires de la Société⁵³.

Plus précisément, la Société a travaillé à 27 projets informatiques qui consistaient notamment à remplacer ou à améliorer les systèmes qui sont associés à la gestion de ses programmes et de ses lignes d'affaires.

51. La catégorie « personnel d'encadrement » inclut le président-directeur général, les vice-présidents et la vice-présidente.

52. Le personnel étudiant et stagiaire n'est pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor.

53. Voir l'annexe 4, note 9.

Le tableau suivant présente sommairement l'état de situation des projets en matière de ressources informationnelles pour l'exercice 2014-2015.

NOMBRE DE PROJETS RELATIFS AUX RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2014-2015

PROJETS	NOMBRE
En cours au 1 ^{er} avril 2014	21
Entrepris au cours de l'exercice 2014-2015	6
En cours au 31 mars 2015	20
Terminés au cours de l'exercice 2014-2015	7

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

En 2014-2015, la superficie totale occupée par la Société dans deux immeubles et un entrepôt a été de 11 383,62 m². Les dépenses relatives à ces locaux ont été de 2 595 448 \$, ce qui représente un montant comparable à celui de l'année précédente.

De plus, au cours de l'exercice financier 2014-2015, la Société a octroyé 56 contrats de services techniques et professionnels, ce qui représente une somme de 1 041 498 \$. L'année précédente, elle avait octroyé 102 contrats de services techniques et professionnels pour une somme de 3 678 609 \$. La diminution de 2 637 111 \$ s'explique principalement par d'importants contrats informatiques alloués par appels d'offres en 2013-2014, pour une période de trois ans, et par la mise en place de mesures de réduction de dépenses demandées par le gouvernement à l'automne 2014.

CONTRATS OCTROYÉS EN 2014-2015

TYPES DE CONTRATS	2014-2015	
	MONTANT (K \$)	NOMBRE
Contrats de services techniques	422,9	36
Contrats de services professionnels	618,6	20
Total	1 041,5	56

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues dans la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, commence le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016. Pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, la Société n'a conclu aucun contrat de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2014-2015, les charges de la Société ont été de 1 052 849 milliers de dollars. Elles ont été financées principalement par des contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et par des revenus autonomes. Notons que 79 % de ces charges correspondent aux subventions octroyées par l'entremise des programmes de la Société.

RÉPARTITION DES CHARGES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2014-2015	2013-2014
Aide au logement social, communautaire et abordable	766 811	749 223
Amélioration de l'habitat	60 190	80 650*
Accession à la propriété	1 093	2 652
Appui à l'industrie	422	406
Divers programmes en phase de fermeture	(8)	460*
Frais financiers	71 956	72 667
Frais d'administration	36 002	35 752
Amortissement des immobilisations corporelles	116 338	109 703
Autre	45	560
Total	1 052 849	1 052 073

* En 2014-2015, le programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik figure parmi les divers programmes en phase de fermeture. Par conséquent, le coût de ce programme (300 000 \$) pour l'année comparative 2013-2014 a également été ajusté.

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

Dans le contexte du retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec, des cibles de réduction ont été transmises par le Conseil du trésor à la Société pour l'exercice financier 2014-2015. Celles-ci représentent une réduction de la masse salariale de 501 milliers de dollars ainsi qu'une réduction des dépenses de fonctionnement de 232 milliers de dollars.

Les résultats sont les suivants :

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

2014-2015				
NATURE DE LA DÉPENSE	BUDGET INITIAL	BUDGET CIBLE	RÉDUCTION DEMANDÉE	RÉDUCTION RÉALISÉE
Rémunération	29 266	28 765	501	566
Fonctionnement	14 382	14 150	232	4 738
Total	43 648	42 915	733	5 304

La Société a atteint les cibles de réduction fixées, allant même jusqu'à réaliser une économie additionnelle de 4 571 milliers de dollars.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Lors du dépôt du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec rendait publique la Politique de financement des services publics. Cette dernière, révisée en mai 2011, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes sur ce dernier.

En 2014-2015, la Société a perçu des revenus d'un peu moins de 5,8 milliers de dollars de la vente de biens et de services divers. Ces revenus résultent notamment de la vente de modèles de baux et de services de préparation de quittances pour la radiation des garanties hypothécaires obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec et du Programme de rénovation d'immeubles locatifs.

LES ANNEXES



ANNEXE I – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ

AIDE AU LOGEMENT SOCIAL, COMMUNAUTAIRE ET ABORDABLE

HABITATIONS À LOYER MODIQUE – HLM PUBLIC, VOLET RÉGULIER (OMH) ET HLM PRIVÉ, VOILETS COOPS-OBNL ET AUTOCHTONES HORS RÉSERVE (URBAINS ET RURAUX)⁵⁴

Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu, sélectionnés en fonction de leur condition socioéconomique. Les logements disponibles sont attribués selon la catégorie du ménage qui fait la demande (personne âgée, famille), sa composition (personne seule, couple avec ou sans enfant) et la priorité de sa demande.

HABITATIONS À LOYER MODIQUE – HLM PUBLIC, VOLET INUIT⁵⁵

Ce programme s'adresse aux ménages du Nunavik (au nord du 55^e parallèle) et est administré depuis le 1^{er} janvier 2000 par l'Office municipal d'habitation Kativik.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À LOYER MODIQUE AU NUNAVIK⁵⁶

Ce programme s'adresse aux ménages du Nunavik (au nord du 55^e parallèle) et vise la construction de logements sociaux.

ACCÈSLOGIS QUÉBEC (ACL)⁵⁵

Ce programme permet aux offices d'habitation, aux coopératives d'habitation ainsi qu'à des organismes et à des sociétés acheteuses sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité à coût abordable à des ménages ayant un revenu faible ou modeste. Ce programme comporte trois volets :

- le volet 1, pour les familles, les personnes seules et les personnes âgées autonomes;
- le volet 2, pour les personnes âgées en légère perte d'autonomie;
- le volet 3, pour les personnes ayant des besoins particuliers, permanents ou temporaires, en matière de logement (sans-abri, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence, toxicomanes, personnes ayant une déficience intellectuelle, etc.).

Une partie des logements créés est réservée à des ménages à faible revenu qui reçoivent un supplément au loyer pour une période de cinq ans.

ALLOCATION-LOGEMENT (PAL)⁵⁵

Ce programme procure une aide financière d'appoint à des ménages à faible revenu, locataires, chambreurs ou propriétaires, qui consacrent une part trop importante de leur revenu au logement. Il s'adresse aux personnes de 51 ans et plus ainsi qu'aux familles ayant au moins un enfant à charge. Ce programme est administré conjointement par la Société et par Revenu Québec.

54. Programme à frais partagés avec le gouvernement du Canada.

55. Programme dont une partie des dossiers est admissible au partage des frais avec le gouvernement du Canada.

56. Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.

LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)⁵⁷

Ce programme a été mis sur pied à la suite d'une entente fédérale-provinciale intervenue en décembre 2001. Le volet privé est destiné à une clientèle ayant un revenu moyen.

Ce volet permet à des propriétaires et à des promoteurs privés de réaliser et d'offrir en location des logements de qualité à coût abordable. La mise en œuvre de la dernière phase a été suspendue.

SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)⁵⁷

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé, ou appartenant à des coopératives ou à des OSBL, tout en payant un loyer similaire à celui qu'ils paieraient dans un HLM.

AIDE D'URGENCE AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS⁵⁸

Depuis 2006, le gouvernement autorise annuellement la reconduction des suppléments au loyer d'urgence toujours actifs depuis 2004-2005, tout en procédant à l'intégration des bénéficiaires dans un programme régulier de la Société.

Il autorise également, à même l'enveloppe financière de renouvellement, l'attribution de suppléments au loyer d'urgence à des ménages qui se retrouvent dans une situation exceptionnelle et éprouvent des difficultés à se loger, particulièrement dans la période du 1^{er} juillet.

AIDE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PAOC)⁵⁸

Ce programme vise à stimuler la concertation et les initiatives communautaires en matière d'habitation, en procurant une aide financière aux organismes communautaires du secteur de l'habitation qui partagent les objectifs de la mission gouvernementale dans ce domaine.

AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)⁵⁷

Ce programme accorde une aide financière pour l'exécution de travaux d'adaptation destinés à éliminer ou à amoindrir des barrières architecturales afin de faciliter les activités quotidiennes d'une personne handicapée et ainsi favoriser son maintien à domicile.

LOGEMENTS ADAPTÉS POUR ÂÎNÉS AUTONOMES (LAAA)⁵⁷

Ce programme accorde une aide financière aux personnes à faible revenu de 65 ans et plus pour leur permettre d'apporter des adaptations mineures à leur logement afin d'y vivre de façon plus autonome et plus sécuritaire. Ce programme est suspendu depuis le 1^{er} avril 2013.

57. Programme dont une partie des dossiers est admissible au partage des frais avec le gouvernement du Canada.

58. Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.

AIDE À LA RÉNOVATION EN MILIEU RURAL (RÉNOVILLAGE)⁵⁹

Ce programme accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger les défauts majeurs que présente leur résidence sur les plans de la structure, de la charpente, de la plomberie, du chauffage ou de l'électricité, ou encore pour améliorer la sécurité incendie. Ce programme a été suspendu en août 2014.

RÉPARATIONS D'URGENCE (PRU)⁵⁹

Ce programme accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural qui doivent faire des travaux urgents dans leur résidence pour corriger des défauts majeurs qui représentent une menace pour la sécurité et la santé des occupants. Ce programme a été suspendu le 1^{er} avril 2014, sauf pour les résidents de Maigan Agik.

AMÉLIORATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT (PAMH)⁵⁹

Ce programme soutient financièrement la rénovation de maisons d'hébergement pour les femmes et les jeunes de moins de 29 ans qui sont victimes de violence familiale. Ce programme a été suspendu le 1^{er} avril 2014, sauf pour les projets qui sont déjà en cours d'analyse.

RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)⁵⁹

Ce programme vise à stimuler la revitalisation de secteurs résidentiels dégradés dans les municipalités. Il établit des règles générales suivant lesquelles une municipalité participante élabore un programme de revitalisation à appliquer sur son territoire. La rénovation résidentielle, la construction résidentielle, la transformation d'espaces non résidentiels en logements et l'accès à la propriété sont parmi les interventions admissibles au programme. Ce programme a été suspendu le 1^{er} avril 2014, sauf pour traiter des situations exceptionnelles.

PROGRAMME POUR LES RÉSIDENCES ENDOMMAGÉES PAR LA PYRRHOTITE⁶⁰

Ce programme accorde une aide financière aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la présence de pyrrhotite dans le béton et pour lesquels des travaux sont nécessaires pour assurer l'intégrité des fondations.

PROGRAMME SPÉCIAL DE RÉNOVATION DE MAISONS DE LA COMMUNAUTÉ ALGONQUINE DE KITCISAKIK⁶⁰

Ce programme aide financièrement les membres de la communauté algonquine de Kitciskik à rénover et à agrandir leur maison.

59. Programme dont une partie des dossiers est admissible au partage des frais avec le gouvernement du Canada.

60. Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.

INTERVENTIONS AU NUNAVIK (AUTRES QUE CELLES RELATIVES AU LOGEMENT SOCIAL)

PROGRAMME FAVORISANT L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE DANS LA RÉGION KATIVIK⁶¹

Le Programme favorisant l'accès à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik, lancé en février 2012, comprend quatre volets :

- le volet Formation et accompagnement, destiné aux nouveaux propriétaires, qui porte sur le processus d'acquisition et l'entretien d'une propriété;
- le volet Aide à l'achat et à la construction, qui permet l'acquisition ou la construction d'une propriété résidentielle ou la construction d'unités locatives;
- le volet Aide à la rénovation, qui permet aux propriétaires de rénover leur propriété;
- le volet Aide à l'occupation, qui permet de diminuer le coût d'occupation d'un logement grâce à une aide financière pour le paiement des taxes municipales et des primes d'assurance habitation.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'HABITATION

PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'HABITATION (PADIQH)⁶¹

Ce programme d'assistance technique et financière a pour but d'aider les entreprises, les organismes sans but lucratif, les associations sectorielles et les professionnels de l'habitation à réaliser des projets favorisant la concertation et la promotion de l'industrie québécoise de l'habitation en vue de développer les marchés intérieurs et extérieurs.

61. Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.

ANNEXE II – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS D'APPLICATION GÉNÉRALE

- Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12)
- Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)
- Code civil du Québec (RLRQ)
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
- Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)
- Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1)
- Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03)
- Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011)
- Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1)
- Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, chapitre A-13.1.1)
- Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, chapitre A-13.1.1, r. 1)

RÈGLEMENTS ADOPTÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

- Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 1)
- Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 2)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 3)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik (RLRQ, chapitre S-8, r. 4)
- Règlement sur la contrepartie exigible des offices municipaux d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 5)
- Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6)
- Règlement sur l'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 7)
- Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec

LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS À LA LOCATION D'UN LOGEMENT

- Code civil du Québec (RLRQ) (voir les règles générales du louage aux articles 1851 et suivants et les règles particulières aux logements à loyer modique aux articles 1984 et suivants)
- Loi sur la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1)
- Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire (RLRQ, chapitre R-8.1, r. 3)

LOIS, RÈGLEMENTS ET DÉCRETS RELATIFS À L'IMMOBILIER OU À L'HABITATION EN GÉNÉRAL

- Loi sur le remboursement d'impôts fonciers (RLRQ, chapitre R-20.1)
- Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal (L.Q. 1999, chapitre 10)
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7)
- Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal (RLRQ, chapitre D-2, r. 15)
- Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec (RLRQ, chapitre D-2, r. 16)

LOIS ET RÈGLEMENTS DU DOMAINE MUNICIPAL

- Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)
- Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
- Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001)
- Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)
- Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9)
- Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (RLRQ, chapitre C-37.01)
- Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (RLRQ, chapitre C-37.02)
- Charte de la Ville de Gatineau (RLRQ, chapitre C-11.1)
- Charte de la Ville de Lévis (RLRQ, chapitre C-11.2)
- Charte de la Ville de Longueuil (RLRQ, chapitre C-11.3)
- Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)
- Charte de la Ville de Québec (RLRQ, chapitre C-11.5)

ANNEXE III – CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec vise à favoriser la qualité de l'administration de la Société par l'adhésion de ses administrateurs et de ses dirigeants à des normes d'intégrité, d'impartialité et de transparence. Il a également pour but de renforcer la confiance de la population dans l'administration de la Société et de responsabiliser ses administrateurs et dirigeants. Il s'applique aux administrateurs du conseil d'administration de la Société ainsi qu'à ses dirigeants.

Le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec est entré en vigueur le 25 septembre 2009 et aucune modification n'a été apportée depuis son adoption. Il est disponible sur le site Web de la Société⁶².

62. http://www.habitation.gouv.qc.ca/societe/code_deontologie.html.

ANNEXE IV – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

NOTE 1 : SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES (CGERH)

Ce comité a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance ainsi qu'un code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société. Il établit également les profils de compétence et d'expérience des membres du C. A., les critères d'évaluation de ceux-ci et un programme d'accueil et de formation continue à leur intention. De plus, il s'assure de la mise en place de politiques sur les ressources humaines et voit à l'évaluation du fonctionnement du C. A.

Le comité a tenu trois rencontres, au cours du présent exercice, et le rapport annuel d'activités du CGERH a été approuvé par le C. A. le 5 juin 2015. Les dossiers traités par le CGERH au cours de la dernière année visaient, entre autres, à répondre aux exigences de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à doter le C. A. des outils nécessaires afin qu'il puisse assumer adéquatement ses responsabilités.

Le CGERH s'est notamment penché sur le bilan de la tournée faite auprès des gestionnaires relativement à l'expertise et à la transmission des connaissances, à la politique linguistique de la Société, à son plan d'action 2014-2017 à l'égard des personnes handicapées et aux modifications apportées à ses règles de régie interne et de gouvernance.

COMITÉ DE VÉRIFICATION (CV)

Le mandat du comité de vérification consiste, entre autres, à s'assurer que les mécanismes de contrôle interne sont adéquats et efficaces et à examiner la situation financière de la Société. De plus, il examine le processus de gestion intégrée des risques.

En 2014-2015, le comité de vérification s'est réuni à quatre occasions. Au cours de ses activités, le comité s'est assuré que la direction a mis en place les processus nécessaires pour prévenir et détecter les cas d'erreurs, d'irrégularités ou de fraudes potentielles. Il a aussi pris connaissance des résultats des vérifications internes et des vérifications externes menées auprès des partenaires. Le comité a été informé du suivi du plan annuel des activités de vérification de la Direction de la vérification pour 2014-2015, du suivi des dossiers litigieux d'importance et du suivi budgétaire pour 2014-2015.

Le rapport annuel d'activités du comité a été approuvé par le C. A. le 5 juin 2015. Il fait état des décisions et des recommandations qui ont été portées à la connaissance du C. A. concernant, entre autres, les programmes d'habitation, les finances et certains suivis administratifs. Le comité a reçu les résultats de l'audit des états financiers 2013-2014 du Vérificateur général du Québec.

Comme la dernière réunion s'est déroulée le 23 octobre 2014, le C. A. de la Société a approuvé, le 27 mars 2015, le Plan annuel des activités de vérification 2015-2016 de la Direction de la vérification ainsi que le Plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 présenté par le Vérificateur général du Québec.

NOTE 2 : ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau d'assiduité des administrateurs fait état de leur présence aux séances du C. A., du CGERH et du CV pour l'année 2014-2015.

NOM	TITRE	C. A.	CGERH	CV
Administrateurs en fonction au 31 mars 2015				
Pierre Rivard ⁽¹⁾	Président du C. A.	2/2		
Michel Gagnon ⁽²⁾	Président-directeur général	3/4		
Marc Verreault ⁽¹⁾	Membre	2/2		
Isabelle Pelletier ⁽¹⁾	Membre	0/2		
Fabien Cournoyer	Membre	7/9		3/4
Gaëlle André-Lescop	Membre	8/9	3/3	
Administrateurs ayant quitté leur fonction en 2014-2015				
Charles Larochelle	Président-directeur général jusqu'au 7 septembre 2014	4/5		
GINETTE Fortin	Membre (jusqu'au 27 janvier 2015)	6/7		
André Des Rochers	Membre (jusqu'au 27 janvier 2015)	6/7		4/4
Ève-Marie Rioux	Membre (jusqu'au 27 janvier 2015)	6/7	3/3	
Jasmine Sasseville ⁽³⁾	Membre (jusqu'au 7 janvier 2015)	5/7		4/4
Stéphanie Beauregard ⁽⁴⁾	Membre (jusqu'au 21 janvier 2015)	7/7	3/3	
Stéphane Grenier ⁽⁴⁾	Membre (jusqu'au 21 janvier 2015)	5/7	2/3	

(1) MM. Pierre Rivard et Marc Verreault, et M^{me} Isabelle Pelletier ont été nommés le 28 janvier 2015.

(2) M. Michel Gagnon a été nommé le 11 septembre 2014.

(3) M^{me} Jasmine Sasseville a démissionné le 8 janvier 2015.

(4) M^{me} Stéphanie Beauregard et M. Stéphane Grenier ont démissionné le 22 janvier 2015.

NOTE 3 : ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. La personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels rend compte annuellement de ces activités.

DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

TRAITEMENT DES DEMANDES	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Total des demandes	22	28	25
Demandes refusées	0	2 ⁽¹⁾	7 ⁽²⁾
Désistements	0	3	0
Demandes partiellement acceptées	5	2	3
Demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information	0	1	2
Demandes traitées dans un délai de 20 jours ou moins	13	23	22

(1) Demandes refusées en vertu des articles 23, 37, 38 et 39.

(2) Demandes refusées en vertu des articles 37, 41 et 48.

Les demandes répertoriées dans le tableau qui précède provenaient de citoyens et citoyennes désirant obtenir une copie de leur dossier ou de l'information concernant le programme AccèsLogis Québec, le Programme d'adaptation de domicile, le programme Rénovation Québec ainsi que la gestion d'immeubles financés par la Société. Quelques-unes portaient sur la gestion interne de la Société (rapports, contrats, ententes, subventions, etc.) et sur le bilan de santé des immeubles composant le parc de logements sociaux et communautaires du Québec.

En matière de formation et de sensibilisation, soulignons la poursuite de la campagne de sensibilisation « La sécurité, c'est l'affaire de tous », amorcée en 2009-2010, par laquelle le personnel était invité à utiliser des modules de formation, ainsi que la diffusion de trois capsules d'information sur l'intranet. Par ailleurs, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend disponibles sur son site Web les documents ou les renseignements mentionnés dans la section III de ce règlement.

NOTE 4 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION REÇUE EN 2014-2015 ⁽¹⁾
Dirigeants en fonction le 31 mars 2015		
Michel Gagnon	Président-directeur général	98 871 \$ ⁽²⁾
Lise Guillemette	Vice-présidente à l'administration et à l'habitation sociale	138 252 \$
François Therrien	Vice-président au développement de l'habitation	9 871 \$ ⁽³⁾
Dirigeants ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année 2014-2015		
Charles Larochelle	Président-directeur général	78 268 \$ ⁽⁴⁾
Jean-François Arteau	Vice-président au développement de l'habitation	138 252 \$ ⁽⁵⁾

(1) Aucun autre avantage que la rémunération indiquée n'a été accordé en cours d'exercice.

(2) M. Gagnon est entré en fonction le 11 septembre 2014.

(3) M. Therrien assume cette fonction depuis le 26 février 2015.

(4) M. Larochelle a été en fonction jusqu'au 7 septembre 2014.

(5) M. Arteau a été affecté au Secrétariat aux affaires autochtones le 26 février 2015 et est toujours rémunéré par la Société.

NOTE 5 : ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

En 2014-2015, l'effectif total de la Société s'est trouvé réduit en raison d'un gel du recrutement et des règles sur le remplacement du personnel qui quitte pour la retraite. Ainsi, comparativement à 2013-2014, le personnel régulier de la Société présente une diminution de 5,2 % et l'embauche, une réduction de 42,4 %.

1. DONNÉES GLOBALES

EMBAUCHE DU 1 ^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015					
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	6	4	34	5	49

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE AU 31 MARS 2015	
Effectif total (personnes)	343

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES ET AUTOCHTONES, ET PERSONNES HANDICAPÉES

Les statistiques sur l'embauche et la représentativité des membres de groupes cibles, produites dans les tableaux ci-après, proviennent de l'information contenue dans le formulaire « Accès à l'égalité en emploi » que doit remplir tout nouveau membre du personnel. Toutefois, la déclaration d'appartenance à un groupe cible est volontaire et, lorsque remplie, elle reflète la perception et l'identification de la personne recrutée, quant à son appartenance ou non à un de ces groupes cibles. Dans ce contexte, l'interprétation des données doit être faite avec prudence puisque la représentativité réelle des membres de groupes cibles, dans l'organisation, peut différer des statistiques produites.

Pour préserver la confidentialité des renseignements personnels du personnel de la Société, le taux d'embauche de membres de groupes cibles, ventilé par groupe cible, n'est pas rendu public.

En 2014-2015, sur les 49 personnes recrutées, quatre provenaient de groupes cibles, soit 8,2 %.

Au 31 mars 2015, la Société dénombrait 36 employés réguliers provenant de groupes cibles, soit 10,5 % de son effectif total.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI – RÉSULTATS COMPARATIFS

Ce tableau présente le taux d'embauche global, en pourcentage, de membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et de personnes handicapées.

	RÉGULIER (%)	OCCASIONNEL (%)	ÉTUDIANT (%)	STAGIAIRE (%)	TOTAL (%)
2012-2013	13,9	47,6	19,4	25	23,9
2013-2014	20	16,7	10,3	14,3	15,3
2014-2015	16,7	0	5,9	20	8,2

Pour préserver la confidentialité des renseignements personnels du personnel de la Société, les résultats comparatifs du taux de représentativité des membres de groupes cibles dans l'effectif régulier ainsi que les résultats par catégorie d'emploi ne sont pas rendus publics.

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Les gestionnaires de la Société sont au fait des orientations gouvernementales relativement à l'embauche de membres de groupes cibles. La Société se montre donc ouverte à leur égard en s'assurant de faciliter leur embauche et leur intégration dans l'organisation.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2014-2015, aucun projet n'a été soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

3. FEMMES

EMBAUCHE DE FEMMES DU 1 ^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015 PAR STATUT D'EMPLOI ⁶³					
	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	2	2	20	2	26
Pourcentage par rapport au taux d'embauche total	33,3	50	58,8	40	53,1

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015							
	Personnel d'encadrement ⁽¹⁾	Personnel professionnel ⁽²⁾	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agents et agentes de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total de membres du personnel régulier	24	217	73	28	0	1	343
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	14	104	54	27	0	0	199
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	58,3	47,9	74	96,4	0	0	58

(1) Incluant la haute direction (président-directeur général, vice-présidents et vice-présidente).

(2) Incluant les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les notaires et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines.

NOTE 6 : EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE À LA SOCIÉTÉ

La politique linguistique de la Société a pour but d'informer le personnel sur l'application de la Charte de la langue française dans l'organisation. Afin de s'assurer de sa conformité avec la politique gouvernementale actualisée en 2011, et de façon à prendre en compte les dernières technologies de l'information, une mise à jour en a été faite et a été entérinée par l'Office québécois de la langue française et le C. A. de la Société au printemps 2014. Cette nouvelle politique linguistique est officiellement en vigueur depuis le 10 juin 2014 et doit être appliquée par tout le personnel de la Société.

Le français est la langue de rédaction et de diffusion des textes, des documents et des communications institutionnelles de la Société. Aussi cette dernière préconise-t-elle de veiller à la clarté et à la précision de la langue écrite ainsi qu'à la qualité des communications orales, notamment par le recours aux services de réviseurs professionnels et par la consultation de son personnel langagier. Des instruments linguistiques et des outils de perfectionnement du français sont accessibles au personnel, entre autres sur le Web. Des capsules d'information sur la langue française font régulièrement l'objet de manchettes dans l'intranet de la Société.

En outre, le français est la langue de travail à la Société et aucune autre exigence linguistique que celle d'une très bonne connaissance du français n'est imposée comme condition lors de la sélection ou du recrutement du personnel. Si l'exercice d'une fonction à pourvoir nécessite la connaissance d'une autre langue, l'avis de concours expose les raisons qui le justifient.

En 2014-2015, aucune plainte en matière d'emploi et de qualité de la langue française n'a été reçue à la Société.

NOTE 7 : POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

La politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* a été adoptée le 4 juin 2009. Elle constitue un complément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette politique vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées sur une période de dix ans. Depuis son adoption, tous les ministères et organismes gouvernementaux sont engagés dans cette démarche par l'entremise du plan global de mise en œuvre (PGMO) qui la concerne.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

La Société a atteint les cibles énoncées dans le PGMO. En 2014-2015, elle a participé aux travaux d'élaboration d'un nouveau plan pour 2014-2019.

NOTE 8 : PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes est basé sur plusieurs approches et mesures concrètes qui favorisent le respect des droits des femmes ainsi que l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes sur les plans personnel, structurel et sociétal.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Les engagements de la Société s'inscrivent dans l'orientation 2 et l'orientation 4 du Plan stratégique 2011-2016.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Soutenir, sous réserve de demandes provenant du milieu, deux projets d'habitation à l'intention des jeunes mères de famille monoparentale ayant un projet de vie.	Deux projets d'habitation issus du milieu sont en voie de réalisation. La cible quadriennale est atteinte.
En collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, recenser les initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux.	Au 31 mars 2015, le recensement des initiatives était complété ainsi qu'une première version de leur portrait global. La version finale devrait être publiée au cours de l'année 2016. La cible quadriennale est atteinte à 90 %.
Sous réserve de demandes provenant du milieu pour ce type de projets, et par l'entremise du programme AccèsLogis Québec, subventionner deux projets d'habitation à l'intention des femmes en situation d'itinérance.	Depuis l'adoption du plan d'action, sept projets d'habitation ont été réalisés pour cette clientèle. La cible quadriennale est atteinte et même dépassée.
Publier une monographie sur les conditions de logement des femmes au Québec.	Engagement rempli en 2011-2012. La cible quadriennale est atteinte.
Publier une étude sur la santé des personnes résidant dans un HLM.	Cette étude sera publiée à l'été 2015. L'objet de l'étude est de comparer systématiquement la santé des personnes qui résident dans un HLM à celle des personnes qui n'y vivent pas. Étant donné la taille de notre échantillon, il est impossible de comparer les indicateurs de santé chez les hommes et chez les femmes qui habitent dans un HLM. L'étude ne comporte donc pas d'analyse différenciée selon les sexes.
Accorder un accès prioritaire à un logement à loyer modique aux personnes victimes de violence conjugale.	L'engagement a été rempli en 2011 grâce au Règlement modifiant le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. La cible quadriennale est atteinte.
Élaborer et rendre publique la politique gouvernementale <i>Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec</i> .	Cette action a été accomplie à 100 %. La politique est entrée en vigueur le 3 mai 2012.

NOTE 9 : PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

En 2014-2015, la Société a poursuivi et achevé la réalisation de projets informatiques dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle. Des investissements totalisant plus de 3,37 millions de dollars ont notamment été consacrés aux principaux projets suivants :

PROJET	ÉTAT D'AVANCEMENT (AU 31 MARS 2015)
Bilan énergétique du parc immobilier (BEP) Ce projet consiste à développer des fonctionnalités pour produire le bilan de consommation d'énergie du parc de HLM de la Société. Il vise à utiliser les données de consommation des distributeurs d'énergie et les données météorologiques d'Environnement Canada afin d'établir des comparatifs de consommation par type de bâtiment et par région. L'objectif est de suggérer des améliorations afin de réduire la consommation énergétique du parc de HLM et de présenter annuellement un bilan global au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.	Le projet, réalisé à 100 %, a pris fin en mars 2015. Toutefois, les tests d'acceptation du système sont en cours.
Environnement de travail électronique – volet Gestion intégrée des documents (ETL) Le projet ETL-GID vise à accroître la performance du système de gestion documentaire de la Société par la mise en place d'un outil servant à consigner, à indexer, à classer et à assurer la gestion du cycle de vie de l'information documentaire générée par l'organisation.	Le projet, réalisé à 16 %, sera achevé en mars 2017.
Fonctionnalités transitoires essentielles (FTE) Ce projet a pour but l'intégration des processus prioritaires et essentiels à mettre en place. Il permettra, à terme, un meilleur contrôle des risques et une meilleure gestion des résultats. Il inclut notamment les systèmes de gestion des évaluations municipales (GEM).	Le projet, réalisé à 67 %, sera achevé en septembre 2015.
Gestion intégrée des ressources humaines (G23) Ce projet a pour but de mener à terme l'implantation de SAGIR-2 livraison 2 et de SAGIR-3, qui découlent de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), afin de soutenir la gestion des ressources humaines de la Société.	Le projet, réalisé à 69 %, devrait prendre fin en décembre 2015.
Révision de l'impression (RDI) Ce projet consiste à transformer les documents imprimés qui proviennent de la plateforme centrale en documents numériques (PDF), à les rendre accessibles aux partenaires sous forme électronique et à les conserver dans les répertoires internes de la Société.	Le projet, réalisé à 97 %, devait prendre fin en mars 2015. D'autres services sont envisagés pour 2015-2016.

En 2014-2015, la Société a également fait des débours de 4,5 millions de dollars pour des activités de continuité. Le tableau suivant présente les débours planifiés et réels.

**DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
POUR L'EXERCICE 2014-2015 (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	DÉBOURS PLANIFIÉS	DÉBOURS RÉELS POUR L'EXERCICE	ÉCART
Projets	5,47	3,37	- 2,10
Activités de continuité	4,18	4,50	0,32
Total	9,65	7,87	- 1,78

Les débours faits pour la réalisation de projets de développement ont été moindres que prévu. Les débours faits pour les activités de continuité sont, quant à eux, sensiblement supérieurs à ceux qui avaient été planifiés.

ANNEXE V - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les choix stratégiques de la Société tiennent compte des principes du développement durable. Par les programmes qu'elle consacre à l'adaptation de domicile, au soutien communautaire et au logement social, la Société contribue au mieux-être de la personne et des générations futures, objectif ultime du développement durable. Les programmes de construction et de rénovation de logements permettent l'injection d'importantes sommes dans l'économie du Québec et favorisent le dynamisme des régions. En soutenant la rénovation et la mise à niveau des logements sociaux et communautaires ainsi que l'adoption de pratiques responsables en matière de construction et de gestion de logements, la Société contribue également à réduire les effets de ces activités sur les écosystèmes et les ressources naturelles.



LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA SOCIÉTÉ

En mars 2009, la Société publiait le Plan d'action de développement durable 2009-2013. Une mise à jour en a été faite en 2013-2014 à la suite de la prolongation pour deux autres années, soit jusqu'en 2015, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 par le gouvernement du Québec.

Ainsi, la Société a profité de cette période supplémentaire pour intégrer de nouveaux objectifs à son plan d'action de développement durable, lesquels lui permettront de répondre notamment aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ainsi qu'à ceux de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Les nouveaux objectifs de la Société ont été adoptés le 4 avril 2013 et sont présentés dans le supplément 2013-2015 du Plan d'action de développement durable de la Société d'habitation du Québec⁶⁴. En fonction de sa mission et de ses mandats, la Société contribue à cinq orientations de la stratégie gouvernementale :

- informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- favoriser la participation à la vie collective;
- prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

64. Disponible sur le site Web de la Société à l'adresse <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000023538.pdf>.

Le tableau suivant présente la contribution de la Société à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ET AXE D'INTERVENTION	OBJECTIF DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC*
1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre. Axe d'intervention Diffuser les connaissances et le savoir-faire associés aux concepts et aux principes du développement durable.	1. Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.
3. Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et les technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec. Axe d'intervention Soutenir l'amélioration des standards et des pratiques en habitation, de même que l'utilisation des nouvelles technologies.	2. Promouvoir et soutenir l'innovation et les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation.
6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux. Axe d'intervention Adapter les façons de faire en fonction des principes associés au concept de l'écoresponsabilité.	3. Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. Axe d'intervention Améliorer la performance des logements sociaux et communautaires au chapitre de la consommation d'énergie et des coûts d'exploitation.	4. Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. Axe d'intervention Favoriser le développement concerté de l'habitation et son adaptation au milieu de vie.	5. Soutenir l'innovation en matière de pratiques architecturales et l'intégration patrimoniale des projets d'habitation sociale, communautaire et abordable.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. Axe d'intervention Favoriser le développement concerté de l'habitation et son adaptation au milieu de vie.	6. Assurer un développement concerté et cohérent de l'habitation nordique. 7. Favoriser l'innovation et les mesures visant à adapter l'habitation à la clientèle autochtone.
* Les cibles associées aux objectifs de la Société peuvent être modifiées ou remplacées en fonction des priorités de l'organisation, et ce, sans que la réalisation des objectifs en question soit compromise.	

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ET AXE D'INTERVENTION	OBJECTIF DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC*
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité. Axe d'intervention Adapter les pratiques organisationnelles visant un soutien accru aux territoires.	8. Mettre en valeur l'offre de service de l'organisation en région. 9. Améliorer les façons de faire en matière de représentation régionale. 10. Améliorer les façons de faire de l'organisation en matière de gestion déléguée de ses programmes d'amélioration de l'habitat.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté. Axe d'intervention Favoriser l'implication citoyenne au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.	11. Valoriser l'engagement bénévole au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Axe d'intervention Favoriser l'accessibilité au logement dans un milieu de vie sain et durable.	12. Accroître le nombre de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec. 13. Adapter les logements pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles. 14. Soutenir les ménages à faible revenu pour favoriser l'accès de ces derniers à des conditions adéquates de logement.

* Les cibles associées aux objectifs de la Société peuvent être modifiées ou remplacées en fonction des priorités de l'organisation, et ce, sans que la réalisation des objectifs en question soit compromise.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Sensibiliser le personnel concerné en jumelant les activités d'information et de sensibilisation ponctuelles à une présentation sur la démarche organisationnelle de développement durable.	La Société poursuit ses interventions à cet égard de façon continue. La sensibilisation prend la forme de formations et d'ateliers offerts par le Bureau de coordination en développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de sujets traités dans des forums d'échanges techniques (quatre fois par année), de même que d'articles publiés dans la section consacrée au développement durable du magazine <i>Web Espace Habitat</i> .
Repenser l'accueil des nouveaux membres du personnel et convertir les outils actuellement offerts sur papier en outils électroniques.	La pochette papier a été transformée au courant de l'année pour permettre l'élimination quasi complète du papier. En effet, grâce à cette nouvelle formule, la Direction des ressources humaines ne remet plus désormais qu'un simple dépliant aux nouveaux membres du personnel, en guise d'outil et de référence.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Promouvoir et soutenir l'innovation et les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Organiser, participer ou collaborer annuellement à des activités permettant la recherche et la mise en valeur des résultats de recherches, des tendances et des nouveautés dans le domaine de l'habitation, plus précisément en matière de développement durable	En plus du Rendez-vous de l'habitation et des Entretiens sur l'habitat, la Société a organisé des forums d'échanges techniques qui ont permis à son personnel de discuter de certaines initiatives de développement durable. La Société a aussi fait partie du groupe de travail sur les logements et les collectivités durables du Comité national de recherche sur le logement et a pris part à trois rencontres du RTHQ, en plus de participer à des activités nationales (ex. : congrès de l'ACHRU) et internationales (ex. : Réseau habitat et francophonie) incluant des activités de développement des partenariats (l'Union sociale pour l'habitat – France, la Société wallonne du logement – Belgique et l'Istituto Trentino Edilizia Abitativa – Italie). Lors du congrès de l'ACHRU, la Société a présenté une conférence portant sur de nouvelles solutions de logement plus écologiques et économiques. La Société a offert une aide financière par l'entremise du PADIQH à plusieurs entreprises et organismes québécois de mise en valeur de l'habitation durable comme la Chaire industrielle de bâtiment écoresponsable en bois de l'Université Laval, le Centre de formation continue en développement durable de l'Université Laval, le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) et Écohabitation.
Poursuivre la réalisation du projet pilote visant la construction d'habitations sociales et communautaires dans la Cité verte, de Québec, en collaboration avec l'Istituto Trentino Edilizia Abitativa.	L'entente de partenariat avec l'Istituto Trentino Edilizia Abitativa permettant le partage de connaissances, l'amélioration des techniques de construction en bois et l'utilisation maximale de cette ressource renouvelable s'est poursuivie. Cette entente s'appuie sur la construction de deux bâtiments d'une quarantaine de logements à basse consommation d'énergie à la Cité verte de Québec. Un tel partenariat permet l'application de techniques qui réduisent les conséquences de la construction des bâtiments sur l'environnement et l'économie. De plus, une délégation de Trento est venue en visite à Québec pour visiter le chantier et en apprendre plus sur nos techniques de construction.
Valoriser l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles résidentiels de six étages.	Le projet de construction d'un immeuble résidentiel de six étages à ossature légère en bois, dans le quartier de la Pointe-aux-Lièvres, à Québec, est en cours. Il s'agira, à terme, d'un des premiers bâtiments de ce type au Québec depuis l'adoption d'un règlement rendant possible l'utilisation du bois dans des constructions résidentielles de plus de quatre étages.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Concevoir un guide sur l'organisation d'activités et de réunions écoresponsables.	La rédaction du <i>Guide sur l'organisation d'une activité écoresponsable</i> est terminée.
Mettre à jour le Plan de gestion environnementale 2011-2013 associé au Cadre de gestion environnementale 2011-2015 et poursuivre son application.	La Société poursuit la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale 2011-2013 qui découle du Cadre de gestion environnementale 2011-2015. À cet effet, elle a : • mis à la disposition de son personnel des salles de visioconférence qui réduisent les déplacements entre ses bureaux de Québec et de Montréal ainsi que ceux de ses partenaires; • conçu des outils accessibles en ligne par les partenaires en vue de faciliter la gestion documentaire; • adopté des mesures de rationalisation de l'équipement informatique comme la réduction du nombre de serveurs et d'imprimantes, du choix de types d'imprimantes, etc.; • valorisé des approvisionnements responsables comme l'achat de papier contenant des fibres recyclées et d'imprimantes moins dommageables pour l'environnement; • maintenu la tenue d'activités écoresponsables; poursuivi ses efforts pour réduire la consommation de papier, cesser la consommation d'eau potable embouteillée et organiser un système de collecte sélective des déchets à l'intention du personnel.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Promouvoir les programmes d'efficacité énergétique auprès des partenaires.	Au cours de la dernière année, 69 organismes ont appliqué 872 mesures d'économie d'énergie par l'entremise du programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – volet social d'Hydro-Québec ⁶⁵ .
Instaurer un mécanisme de suivi de la consommation énergétique dans le parc d'habitations à loyer modique.	La Société finalise le développement d'un outil informatique qui permet la production de bilans énergétiques. Elle procède à des tests d'acceptation du système préalables à sa mise en route, prévue pour 2015-2016.
Évaluer le Cadre normatif de rénovation du <i>Guide des immeubles</i> afin d'y intégrer des mesures encourageant de saines pratiques environnementales.	Le Cadre normatif de rénovation a fait l'objet d'une révision, en 2014-2015, et le document correspondant est en cours d'édition. Le Cadre tient notamment compte de l'aménagement des sites, des mesures d'efficacité énergétique, de la gestion des résidus de construction et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les directives qu'il énonce permettront de minimiser les répercussions des activités de construction de logements sur l'environnement naturel et la santé.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Soutenir l'innovation en matière de pratiques architecturales et l'intégration patrimoniale des projets d'habitation sociale, communautaire et abordable.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Mettre en œuvre une démarche concertée de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux avec le ministère de la Culture et des Communications.	Aucune démarche n'a été entreprise en 2014-2015.
Définir un projet permettant de stimuler et de reconnaître l'innovation, le design architectural et le design urbain.	Aucune démarche n'a été entreprise en 2014-2015.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

Assurer un développement concerté et cohérent de l'habitation nordique.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Mettre en place une table de concertation regroupant les ministères et organismes gouvernementaux constructeurs de logements afin de s'assurer d'une meilleure cohésion gouvernementale lors de la planification du développement résidentiel nordique.	La Société a entamé des démarches préliminaires, en 2013-2014, dans le but d'optimiser les actions gouvernementales menées auprès de différents partenaires, en matière de logement au Nunavik. Par contre, aucune action n'a été entreprise en 2014-2015.
Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique.	La Société a mis en place le Laboratoire d'habitation nordique (LHN) et poursuit ses initiatives en vue de stimuler la recherche sur des questions liées au logement nordique.
Rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique.	La Société finalise, avec la participation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique. Ce guide établira des critères de performance adaptés et les mettra à la disposition de tous les intervenants concernés par la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de ce type de bâtiments.

65. Voir la section Efficacité énergétique, page 95.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

Favoriser l'innovation et les mesures visant à adapter l'habitation à la clientèle autochtone⁶⁶.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Concevoir un prototype d'habitation à loyer modique nordique.	L'étape de la conception du prototype d'habitation nordique a pris fin en 2014-2015 et la construction de ce dernier est prévue pour l'été 2015. Il s'agit d'un projet de démonstration d'un bâtiment à haute efficacité énergétique qui tient compte de certaines particularités socio-culturelles exprimées par les Inuits.
Dresser le portrait des conditions d'habitation des ménages autochtones du territoire québécois.	Aucune activité n'a été réalisée en 2014-2015. La faisabilité du projet sera évaluée en 2015-2016.
Organiser des Entretiens sur l'habitat sur le thème des Inuits et du Nunavik.	Les Entretiens sur l'habitat, tenus le 8 octobre 2013, ont été entièrement consacrés à la question du logement au Nunavik et des problématiques auxquelles fait face la population inuite de la région, en matière d'habitation.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8

Mettre en valeur l'offre de service de l'organisation en région.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Élaborer et déployer une stratégie pour assurer une plus grande présence de l'organisation sur les réseaux sociaux.	Dans toutes les communications officielles de la Société figure un passage dans lequel elle invite les partenaires et le public à la suivre sur les médias sociaux. Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la Société a doublé son nombre d'abonnés sur Facebook (404 abonnés) et a accru son nombre d'abonnés sur Twitter (450) et sur LinkedIn (333). Plus de 135 messages ont été publiés sur Facebook et la Société a posté 220 gazouillis. Les communications par l'entremise des médias sociaux permettent de donner de la visibilité aux projets d'habitation régionaux et aux différentes activités de la Société aux quatre coins du Québec.
Élaborer une stratégie Web régionale afin de mettre en valeur l'information propre à chacune des régions, en matière d'habitation.	La Société a privilégié les médias sociaux pour tenir informés de ses activités les gens en région. Ces médias ont permis de lui assurer une visibilité suffisante considérant les ressources internes limitées. Rappelons également que les communiqués de presse sont diffusés sur le fil de presse gouvernemental de Portail Québec (www.gouv.qc.ca) dans chaque région concernée.

66. Le terme « autochtone » inclut notamment les Indiens, les Inuits et les Métis, selon la Loi constitutionnelle du Canada.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 9

Améliorer les façons de faire en matière de représentation régionale.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régional dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats.	Depuis 2013, la Société a participé à près de 70 rencontres organisées par les conférences administratives régionales (CAR), et ce, dans les 17 régions administratives du Québec. La participation de la Société à ces rencontres lui a permis d'accentuer et d'améliorer sa présence, notamment : • en présentant de façon générale ses programmes et, plus précisément, ses interventions régionales; • en offrant la possibilité d'établir des ententes et des partenariats interministériels. La présence régionale de la Société aux CAR a permis : • de susciter l'intérêt des autres participants pour les interventions régionales de la Société en matière d'habitation, • de lui faire connaître certaines préoccupations et réalités régionales, • d'établir des liens avec les intervenants locaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 10

Améliorer les façons de faire de l'organisation en matière de gestion déléguée de ses programmes d'amélioration de l'habitat.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Concevoir et mettre en ligne des manuels portant sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat à l'intention des mandataires concernés.	En 2014-2015, la nouvelle version du manuel d'application du PAD a été acheminée aux partenaires municipaux et aux ergothérapeutes du réseau de la santé et des services sociaux par voie électronique sécurisée, ce qui permet le téléchargement du fichier du manuel plutôt qu'une diffusion sur le Web.
Concevoir et diffuser un outil permettant l'accès en ligne à une formation de base sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat.	En 2014-2015, la Société a élaboré le cadre d'un programme de formation pour les inspecteurs et inspectrices, qui inclut une formation initiale et de la formation continue. L'objectif poursuivi, grâce à cette cible, demeure toujours d'offrir un meilleur accompagnement et un meilleur soutien au personnel chargé des inspections. Cependant, la diffusion ne se limitera pas au Web. En effet, différents moyens de diffusion seront utilisés (formation, autoapprentissage, aide à la tâche, etc.). Ainsi, le produit livrable ne sera plus simplement une formation en ligne. Cette cible présente une cohérence avec un projet en cours qui porte sur la révision du processus d'accréditation du personnel inspecteur et sur le maintien des compétences de ce dernier. En 2014-2015, la Société a déterminé quels aspects du processus d'accréditation devaient être améliorés.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 11

Valoriser l'engagement bénévole au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Souligner les actes bénévoles qui touchent les domaines de la culture, de la santé et du bien-être, et du développement durable.	La Société a diffusé trois articles dans le magazine <i>Espace Habitat</i> qui soulignent l'action bénévole visant l'amélioration des conditions d'habitation des ménages québécois.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 12

Accroître le nombre de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Réaliser des logements sociaux et communautaires additionnels sous réserve des engagements financiers gouvernementaux.	Voir la section Résultats, Objectif 1.1, page 32.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 13

Adapter les logements pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Maintenir les programmes d'adaptation de domicile pour les personnes handicapées et les personnes âgées autonomes.	Voir la section Résultats, Objectif 2.1, page 39.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 14

Soutenir les ménages à faible revenu pour favoriser l'accès de ces derniers à des conditions adéquates de logement.

CIBLE	RÉSULTAT 2014-2015
Faciliter l'accès aux programmes Allocation-logement et Supplément au loyer.	Voir la section Résultats, Objectif 1.3, page 38.
Mettre en œuvre le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 au regard du logement social.	Voir la section Résultats, Objectif 1.2, page 35.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les plans d'action sur les changements climatiques 2006-2012 et 2013-2020 du gouvernement du Québec prévoient une plus grande efficacité énergétique dans les bâtiments publics pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2005-2006, une entente a été conclue entre la Société et Hydro-Québec, ce qui a permis d'offrir une aide financière aux offices d'habitation pour l'implantation de différentes mesures d'économie d'énergie dans les HLM publics. Ces mesures concernent le contrôle du chauffage (thermostats électroniques), les produits d'éclairage, certains appareils électroménagers ainsi que le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs principaux, du toit ou des fondations des bâtiments et l'ajout de ventilateurs à récupération de chaleur.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES LOGEMENTS	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de mesures appliquées	872	832	883
Économie énergétique annuelle	38,1 GWh	35,7 GWh	33,2 GWh
Économie financière annuelle	2,8 M\$	2,5 M\$	2,2 M\$

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Au cours de la période de référence 2014-2015, 69 organismes ont appliqué un total de 872 mesures d'économie d'énergie dans le cadre du programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – volet social d'Hydro-Québec. Le nombre de mesures appliquées est demeuré sensiblement le même que l'année précédente. Cette année encore, certains organismes se sont prévalus du programme plus d'une fois. L'entente avec Hydro-Québec se termine le 31 décembre 2015. Des négociations sont en cours avec le distributeur d'énergie pour renouveler une fois de plus l'entente en ce qui concerne les mesures qui s'appliquent lors de travaux de rénovation des bâtiments (remplacement des fenêtres, isolation et ventilation).

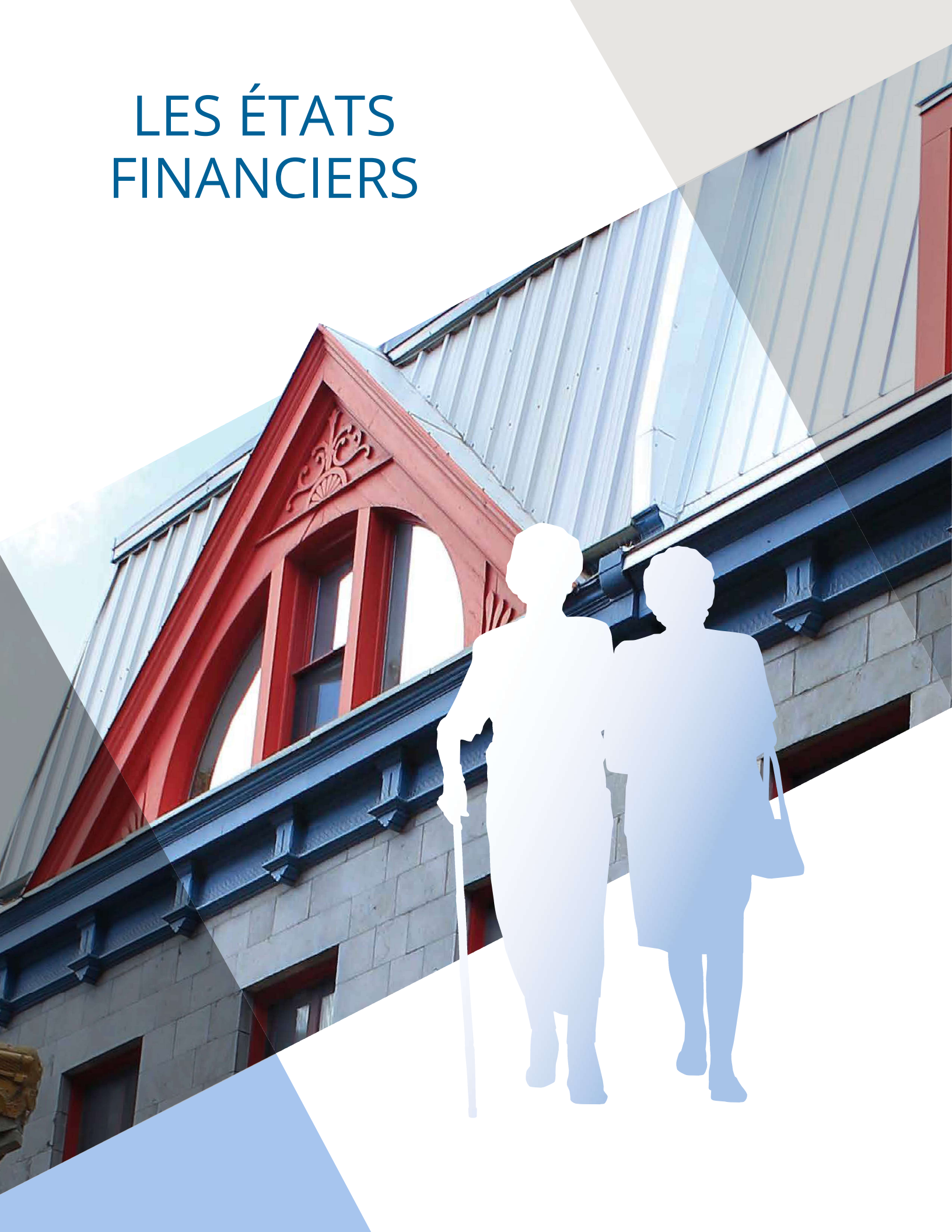
Dans le but de permettre à la Société et à l'ensemble de ses partenaires d'assurer un meilleur suivi de la consommation énergétique du parc de HLM et, par le fait même, de mesurer les économies d'énergie réellement réalisées grâce au programme d'Hydro-Québec, la Société met au point un outil informatique qui permet la production de bilans énergétiques.

De plus, la Société a collaboré à l'implantation du programme Remplacement de frigo pour les ménages à faible revenu d'Hydro-Québec. Ce programme offre aux ménages à faible revenu du Québec (habitations publiques et privées) la possibilité de remplacer leur vieux réfrigérateur énergivore. Depuis le début de ce programme, en 2011, ce sont 5 707 réfrigérateurs qui ont été remplacés dans les HLM.

Au courant du dernier exercice financier, la Société a collaboré à l'implantation d'un nouveau programme d'efficacité énergétique offert par Hydro-Québec : le programme Produits économeurs d'eau et d'énergie. Il permet à la population québécoise de se procurer une trousse contenant des appareils de plomberie qui feront économiser de l'eau et, par conséquent, de l'énergie, lorsqu'il s'agit d'eau chaude. Chaque trousse contient une pomme de douche à débit réduit, un aérateur pour le robinet de la salle de bain et un aérateur pour le robinet de la cuisine. La Société a participé activement à la promotion du nouveau programme auprès des organismes qu'elle soutient. Les offices d'habitation ont commandé 2 421 trousse depuis le début du programme.

Enfin, depuis l'été 2013, la Société collabore avec Hydro-Québec à l'application d'un programme de remplacement de l'éclairage incandescent par de l'éclairage efficace dans tout le parc de HLM du Nunavik. Le coût du remplacement des ampoules est assumé à part entière par Hydro-Québec, tandis que les ampoules sont remplacées par le personnel d'entretien de l'Office municipal d'habitation Kativik. Toutes les ampoules incandescentes seront récupérées par Hydro-Québec qui les éliminera de façon écoresponsable. L'entente sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2015.

LES ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec (Société) ont été dressés par la direction responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

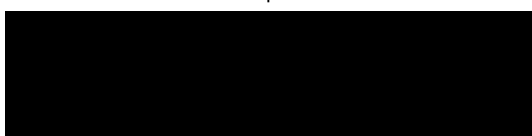
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, pour l'exercice clos le 31 mars 2015, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Président-directeur général,



Michel Gagnon

Directrice de la comptabilité et du financement,



Nathalie Bussière, CPA, CA

Québec, le 21 juillet 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'habitation du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

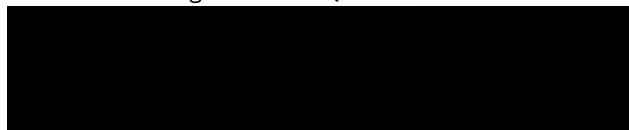
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'habitation du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 21 juillet 2015

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
REVENUS				
Contributions				
Gouvernement du Québec		504 076	451 015	335 231
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3	371 665	371 436	406 199
Contributions non récurrentes du gouvernement du Québec	9	-	55 916	75 076
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	25	190 434	178 011	174 389
Intérêts	25	33 803	27 790	29 773
Autres	4	-	314	669
		1 099 978	1 084 482	1 021 337
CHARGES				
Coût des programmes	3	866 440	828 508	833 391
Frais financiers	5,25	78 296	71 956	72 667
Frais d'administration	6,25	39 065	36 002	35 752
Amortissement des immobilisations corporelles	20	116 177	116 338	109 703
Autre	7	-	45	560
		1 099 978	1 052 849	1 052 073
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		-	31 633	(30 736)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE			5 610	36 346
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			37 243	5 610

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	44 205	-
Intérêts courus sur les prêts et autres	25	2 317	5 541
Débiteurs	9	796 655	863 400
Avances aux offices d'habitation	10	123 549	93 150
Contribution recouvrable – gouvernement du Québec	19	46 910	42 186
Prêts	11,25	541 880	536 173
Placements de portefeuille	12	10 586	10 610
Encaisse réservée	13	72 216	27 670
		1 638 318	1 578 730
PASSIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	-	19 752
Créditeurs et charges à payer	14	276 165	205 764
Dû au gouvernement du Québec sans modalité de remboursement		13 530	13 530
Intérêts courus sur la dette à long terme et les emprunts temporaires	25	27 770	31 612
Emprunts temporaires	15,25	294 694	262 778
Subventions à payer	16	631 815	707 596
Dette à long terme	17,25	1 785 643	1 732 896
Contributions reportées – Société canadienne d'hypothèques et de logement	18	3 074	120
Provision pour congés de maladie	21	6 865	6 204
Provision pour pertes sur garanties de prêts	19	46 910	42 186
		3 086 466	3 022 438
DETTE NETTE		(1 448 148)	(1 443 708)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	20	1 485 391	1 449 318
EXCÉDENT CUMULÉ		37 243	5 610
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES			
ÉVENTUALITÉS	22		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration

Président-directeur général

Pierre Rivard, avocat

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Note	2015 Budget	2015 Réal	2014 Réal
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(1 443 708)	(1 377 121)
Variation de la dette nette de l'exercice				
Immobilisations corporelles				
Acquisitions, incluant les intérêts capitalisés	20	(117 388)	(152 414)	(145 672)
Amortissement	20	116 177	116 338	109 703
Dispositions	20	-	3	118
		(1 211)	(36 073)	(35 851)
Excédent (déficit) de l'exercice		-	31 633	(30 736)
Augmentation de la dette nette		(1 211)	(4 440)	(66 587)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE			(1 448 148)	(1 443 708)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Rentrées de fonds – contributions		943 122	924 369
Rentrées de fonds – sommes reçues pour le compte de tiers	14	48 639	22 607
Rentrées (sorties) de fonds – autres		212	(376)
Sorties de fonds – coût des programmes		(651 522)	(748 610)
Sorties de fonds – frais d'administration		(36 308)	(34 811)
Sorties de fonds – sommes versées pour le compte de tiers	14	(4 472)	(4 704)
Intérêts reçus		5 889	8 271
Intérêts payés		(72 169)	(78 602)
Intérêts reçus pour le compte de tiers	14	359	153
		233 750	88 297
Trésorerie réservée pour le compte de tiers	13	(44 546)	(18 036)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		189 204	70 261
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Avances aux offices d'habitation	10	(121 756)	(87 550)
Encaissements sur les placements de portefeuille		27	2 526
Encaissements sur les prêts		62 780	32 270
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		(58 949)	(52 754)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

De l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015	2014
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	20	(146 004)	(145 311)
Produits sur la disposition d'immobilisations corporelles		45	650
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		(145 959)	(144 661)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts temporaires		262 797	390 171
Remboursement d'emprunts temporaires		-	(148 223)
Nouvelle dette à long terme		-	98 649
Remboursements sur la dette à long terme		(183 136)	(262 591)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		79 661	78 006
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		63 957	(49 148)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8	(19 752)	29 396
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	8	44 205	(19 752)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, personne morale constituée par loi spéciale (*Loi sur la Société d'habitation du Québec*, RLRQ, chapitre S-8), a pour objets :

- d'aviser le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Conformément au modèle de présentation recommandé par le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, la Société présente les données budgétaires pour l'état des résultats et l'état de la variation de la dette nette telles qu'elles ont été prévues et approuvées à l'origine. Les données budgétaires de l'exercice financier 2014-2015 de la Société ont été approuvées par son conseil d'administration le 21 mars 2014.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers.

Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, soit la provision pour pertes sur garanties de prêts, la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations, la moins-value durable des placements de portefeuille ainsi que le coût des programmes et les contributions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) concernant la comptabilisation sur la base des travaux réalisés pour les programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Rénovation Québec. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Contributions

Lorsque la Société est bénéficiaire, elle doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert dans l'exercice où ce paiement a été autorisé par le cédant et où tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'il est assorti de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, une contribution reportée est inscrite et la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont respectées.

La SCHL agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus dans les ententes-cadres entre le Canada et le Québec.

Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles

La contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est constatée à mesure qu'elle est gagnée en vertu de la réglementation en vigueur.

Intérêts

Les revenus d'intérêt sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités. Elles englobent également les pertes réalisées.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes sont comptabilisés à titre de charges dans l'exercice où la Société autorise le paiement de transfert et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Frais financiers

Les montants indiqués au titre des frais financiers comprennent les coûts de transaction relatifs à la dette.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société recense, mesure et suit ses risques financiers afin de réduire leurs incidences sur ses résultats et sa situation financière. L'approche de la Société quant à la gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée à la note 24.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, intérêts courus sur les prêts et autres, débiteurs, avances aux offices d'habitation, prêts, placements de portefeuille et encaisse réservée.

Les passifs financiers sont composés des postes suivants : créditeurs et charges à payer, intérêts courus sur la dette à long terme et les emprunts temporaires, emprunts temporaires, subventions à payer et dette à long terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations de l'entité sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les revenus et les charges d'intérêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable de ce dernier doit être diminuée afin de refléter cette réduction. L'augmentation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en considération dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Quant aux prêts, des provisions pour moins-values doivent être comptabilisées afin de présenter ces derniers au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, au poste « trésorerie et équivalents de trésorerie », l'encaisse, l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, les placements facilement convertibles à court terme et, le cas échéant, le découvert bancaire.

Prêts

Les intérêts créditeurs sont constatés au moment où ils sont gagnés. Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des placements ayant une échéance supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Ils se composent d'instruments du marché monétaire tels que des certificats de dépôt à terme ainsi que des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers.

PASSIFS

Les passifs constituent des obligations de la Société envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés dont l'acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Contributions reportées – Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les contributions reçues sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont respectées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste « créditeurs et charges à payer ». Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le développement informatique inclut également le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les bâtiments acquis sous forme d'apport ou pour une valeur symbolique sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur acquisition.

Les immobilisations en cours de construction, d'amélioration ou de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant d'être prêtes pour la mise en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, soit :

CATÉGORIES	DURÉE
Bâtiments	35 à 40 ans
Améliorations majeures	20 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement (incluant les logiciels)	3 ans
Développement informatique	5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (suite)

Réduction de valeurs sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charge dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. COÛT DES PROGRAMMES

	2015	2014
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Logement à but non lucratif		
<i>Public</i>		
Volet régulier	266 146	259 079
Volet Inuit ^(a)	82 892	79 315
	<u>349 038</u>	<u>338 394</u>
<i>Privé</i>		
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	33 386	32 264
Logements autochtones urbains	9 213	7 976
Logements autochtones ruraux	6 172	9 234
	<u>48 771</u>	<u>49 474</u>
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	191 269	195 793
Supplément au loyer	90 375	80 872
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	74 112	71 888
Logement abordable Québec		
Volet social et communautaire	4 928	5 364
Volet privé	177	180
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs		
Programme 2004	3 521	3 874
Programme 2005	1 419	1 002
Spécial de supplément au loyer	1 687	467
Aide aux organismes communautaires	1 520	1 520
Initiative en habitation au Nunavik	56	37
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	(62)	358
Sous-total	<u>766 811</u>	<u>749 223</u>

(a) Le coût rattaché à ce volet inclut une dépense de 1 633 milliers de dollars au 31 mars 2015 (1 222 milliers de dollars au 31 mars 2014) en vertu du programme de construction de logements à loyer modique au Nunavik (décret 190-2008). La totalité de cette dépense est assumée par le gouvernement du Québec.

3. COÛT DES PROGRAMMES (SUITE)

	2015	2014
Amélioration de l'habitat		
Adaptation de domicile	26 602	27 070
Rénovation Québec	15 613	27 488
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	12 311	8 706
Aide à la rénovation en milieu rural	4 788	14 119
Amélioration des maisons d'hébergement	645	289
Réparations d'urgence	163	2 001
Revitalisation des vieux quartiers	84	105
Logements adaptés pour aînés autonomes	(16)	872
Sous-total	60 190	80 650
Accession à la propriété		
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région de Kativik	1 093	2 652
Appui à l'industrie		
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	422	406
Divers programmes en phase de fermeture^(b)	(8)	460
TOTAL^(c)	828 508	833 391

(b) Les divers programmes en phase de fermeture qui sont regroupés dans ce poste sont les suivants : Aide au logement populaire, Réno, Aide à la mise de fonds, Logement abordable Québec – Volet Nord-du-Québec, Projet d'aide québécoise aux victimes du typhon Haiyan aux Philippines, Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite et Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquienne de Kitcisakik.

(c) Les contributions de la SCHL sont établies en vertu d'ententes qu'elle a conclues avec la Société. Au 31 mars 2015, ces contributions sont de 371 436 milliers de dollars (406 199 milliers de dollars au 31 mars 2014). De ce montant, 364 260 milliers de dollars servent à défrayer les programmes de la Société (394 992 milliers de dollars au 31 mars 2014) alors que 7 176 milliers de dollars sont attribués aux frais d'administration (11 207 milliers de dollars au 31 mars 2014).

4. AUTRES REVENUS

	Note	2015	2014
Gain sur la disposition de terrains		42	532
Gain sur la vente de placements de portefeuille	12	3	29
Revenus divers		269	108
		314	669

5. FRAIS FINANCIERS

	Notes	2015	2014
Intérêts sur la dette à long terme	25	68 303	69 117
Intérêts sur les emprunts temporaires	15,25	3 653	3 550
		71 956	72 667

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	Notes	2015	2014
Traitements et autres rémunérations	21	28 700	27 712
Services de transport et de communication		898	983
Services professionnels et autres	25	3 398	3 989
Loyers	25	2 700	2 711
Fournitures et approvisionnements		176	218
Subventions diverses		130	139
		36 002	35 752

Ces frais d'administration sont compensés par des contributions qui sont réparties comme suit :

	Note	2015	2014
Gouvernement du Québec		28 826	24 545
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3	7 176	11 207
		36 002	35 752

7. AUTRE CHARGE

	2015	2014
Remise aux organismes du gain ou du produit sur la disposition de terrains	45	560

Comme il est stipulé dans les accords de mise en œuvre concernant le programme d'aide au logement social qui sont intervenus entre la Société et la SCHL, la Société remet les gains ou les produits sur la disposition d'immeubles (terrains et bâtiments) se rapportant à ce programme aux partenaires, en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires qui y sont attribuables, par l'entremise des organismes subventionnés.

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2015	2014
Encaisse (découvert bancaire)	8 816	(20 186)
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	455	434
Placements, au coût, 0,818 % et 1,260 %, échéant le 1 ^{er} avril 2015 et le 1 ^{er} mai 2015	34 934	-
	44 205	(19 752)

9. DÉBITEURS

	2015	2014
Contributions		
Gouvernement du Québec ^(a)	640 132	710 528
Société canadienne d'hypothèques et de logement	92 107	88 236
Bénéficiaires de subventions	43 939	43 391
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	20 059	20 744
Autres	418	501
	796 655	863 400

(a) Ce montant inclut notamment une somme de 217 095 milliers de dollars au 31 mars 2015 (229 865 milliers de dollars au 31 mars 2014) afin de pourvoir au paiement des dépenses inscrites au déficit cumulé au 31 mars 2010 de Immobilière SHQ, en vertu du décret 244-2013 du 27 mars 2013. Il comprend également une somme de 289 633 milliers de dollars au 31 mars 2015 (366 787 milliers de dollars au 31 mars 2014) pour le paiement des dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2012, à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, autorisé en vertu du décret 245-2013 du 27 mars 2013. Ce montant comporte aussi une somme de 6 260 milliers de dollars au 31 mars 2015 (75 076 milliers de dollars au 31 mars 2014) pour le paiement de dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2013 à la suite de la comptabilisation sur la base des travaux réalisés pour le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et pour le programme Rénovation Québec afin de se conformer, dans son application, à la norme comptable sur les paiements de transfert, autorisé en vertu du décret 210-2014 du 5 mars 2014 et du décret 214-2015 du 25 mars 2015. Par ailleurs, les revenus relatifs au décret 214-2015 sont comptabilisés à titre de contributions non récurrentes du gouvernement du Québec pour un montant de 55 916 milliers de dollars au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 (75 076 milliers de dollars au 31 mars 2014 en vertu du décret 210-2014). L'échéancier relatif à ces encaissements est à déterminer avec le gouvernement du Québec.

10. AVANCES AUX OFFICES D'HABITATION

Des avances ont été versées aux offices d'habitation pour des travaux d'améliorations majeures sur des immeubles leur appartenant ainsi que pour la construction de logements à loyer modique au Nunavik. Ces avances seront ultérieurement financées à long terme. À partir du versement des avances jusqu'à leur conversion en prêts à long terme, des intérêts sont facturés, mais aucun remboursement de capital n'est exigé. Durant les travaux, ces intérêts sont capitalisés au coût des améliorations majeures ou au coût des bâtisses par les offices d'habitation. Subséquemment à la fin des travaux, les intérêts payés sur les avances sont inclus dans les charges encourues et pris en considération dans l'établissement des résultats d'exploitation des offices. En 2014-2015, la Société a converti en prêts des avances totalisant 92 152 milliers de dollars (119 466 milliers de dollars au 31 mars 2014).

Ces avances sans modalité de remboursement sont consenties à des taux d'intérêt fixes. Le taux au 31 mars 2015 est de 1,026 % (1,270 % au 31 mars 2014).

11. PRÊTS

	2015					2014
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2015-2016 à 2019-2020	2020-2021 à 2024-2025	2025-2026 à 2029-2030	2030-2031 à 2034-2035	Total	Total
Prêts ^(a) garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :						
6,875 %	2 939	10 212	-	-	13 151	29 586
7,000 % à 7,500 %	-	20 955	4 330	-	25 285	44 230
7,625 % à 7,875 %	45	45 786	26 779	-	72 610	103 649
8,000 % à 8,625 %	-	26 374	37 398	-	63 772	72 026
10,500 % à 15,125 %	183	-	145	-	328	601
	3 167	103 327	68 652	-	175 146	250 092
Prêts ^(a) non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :						
2,960 %	-	73	-	-	73	86
2,833 % à 4,016 %	-	-	-	360 761	360 761	279 543
6,875 %	-	3 648	-	-	3 648	4 123
8,000 %	-	-	2 252	-	2 252	2 329
	-	3 721	2 252	360 761	366 734	286 081
	3 167	107 048	70 904	360 761	541 880	536 173

L'échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2015-2016	30 452
2016-2017	32 011
2017-2018	33 868
2018-2019	35 848
2019-2020	37 877
	170 056
2020-2021 à 2024-2025	172 702
2025-2026 à 2029-2030	125 619
2030-2031 à 2034-2035	73 503
Total	541 880

(a) À la suite des remboursements de capital et d'intérêts effectués par les organismes liés par des conventions d'exploitation avec la Société, les dépenses d'intérêt et d'amortissement de l'immobilisation acquise avec le prêt sont incluses dans les charges encourues par ces organismes et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société et ses partenaires, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre eux conformément aux modalités convenues (note 22).

12. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2015	2014
	10 586	10 610

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2015, la Société possède des billets à terme adossés à des actifs des « véhicules d'actifs-cadres » (VAC) 2 et 3, émis conformément au plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs finalisé le 21 janvier 2009. La valeur nominale des BTAA que la Société possède au 31 mars 2015 s'établit à 13 187 milliers de dollars (13 214 milliers de dollars au 31 mars 2014).

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de BTAA inclus dans le plan de restructuration, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et la plus appropriée au 31 mars 2015 en fonction de l'information disponible à ce jour.

Au cours de l'exercice, la Société considère que les BTAA n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle. Les encaissements en capital de l'exercice totalisent 27 milliers de dollars (55 milliers de dollars en 2014) et ont donné lieu à la comptabilisation d'un gain sur la vente de placements.

	Échéance	Taux d'intérêt*	2015	2014
VAC2				
Billet A-1	15 juillet 2056	AB - 0,5 %	9 130	9 130
Billet A-2	15 juillet 2056	AB - 0,5 %	2 874	2 874
Billet B	15 juillet 2056	AB - 0,5 %	522	522
Billet C	15 juillet 2056	AB + 20,0 %	388	388
			12 914	12 914
VAC3				
Billets reflets pour actifs traditionnels	25 décembre 2037 et 15 juillet 2056	(a)	182	186
Billets reflets pour actifs inadmissibles	25 janvier 2036 et 25 novembre 2037	(a)	91	114
			273	300
Valeur nominale			13 187	13 214
Moins-value durable			2 601	2 604
Valeur comptable			10 586	10 610

* Le sigle AB signifie « acceptations bancaires ».

(a) Ces billets portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

13. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au programme de logement à but non lucratif privé – coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif de 1 098 milliers de dollars au 31 mars 2015 (1 073 milliers de dollars au 31 mars 2014). Ce compte sert à réaliser des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse dans le poste « créditeurs et charges à payer » aux passifs de la Société.

Ce poste est également composé de sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif qui sont redistribuées à des organismes œuvrant dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif. Ces sommes totalisent 1 633 milliers de dollars au 31 mars 2015 (452 milliers de dollars au 31 mars 2014). La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse dans le poste « créditeurs et charges à payer » aux passifs de la Société.

Finalement, l'encaisse réservée comprend aussi des sommes détenues temporairement et destinées au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC). Ce dernier est institué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38). Ce fonds a pour objectif de promouvoir le développement, le maintien et l'amélioration de l'habitation communautaire et de susciter la contribution du milieu à cet effet. Les programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec prévoient que les organismes bénéficiaires versent une contribution au FQHC correspondant habituellement au capital remboursé ou à rembourser au cours des 10 premières années. Depuis le mois d'avril 2012, la Société a encaissé des sommes destinées au FQHC qui proviennent du refinancement des premiers organismes ayant contracté des prêts en vertu de ces programmes pour un premier terme de 10 ans ou au début de l'exploitation pour les projets qui ont débuté après le 9 février 2012. Or, certaines analyses et vérifications doivent être complétées avant que la Société puisse verser les sommes encaissées. Le total des sommes encaissées se chiffre à 69 485 milliers de dollars au 31 mars 2015 (26 145 milliers de dollars au 31 mars 2014). La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse dans le poste « créditeurs et charges à payer ».

14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Note	2015	2014
Bénéficiaires de subventions		197 287	170 412
Fournisseurs et autres		3 276	4 121
Provision pour vacances		3 386	3 541
Sommes détenues pour le compte de tiers	13	72 216	27 690
		276 165	205 764

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 735 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2017. En 2014-2015, la Société a converti en dette à long terme des emprunts temporaires totalisant 235 883 milliers de dollars (262 971 milliers de dollars au 31 mars 2014).

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. Au 31 mars 2015, la Société a trois emprunts au taux de 1,026 %, échéant le 1^{er} avril 2015 (31 mars 2014 : trois emprunts au taux de 1,270 %, échus le 1^{er} avril 2014).

Depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement du Québec autorise également la Société à effectuer des emprunts temporaires à même le fonds général du fonds consolidé du revenu jusqu'à un maximum de 5 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mai 2018. Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux préférentiel au moment de l'emprunt. Au 31 mars 2015, la Société n'a aucun emprunt en vertu de cette autorisation.

Les intérêts sur les emprunts temporaires de l'exercice sont imputés au poste de charges « frais financiers » (note 5).

16. SUBVENTIONS À PAYER

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la Société s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts équivalant au montant de sa subvention. Les taux d'intérêt varient entre 1,277 % et 4,700 % (1,457 % et 4,900 % au 31 mars 2014).

Le solde dû en capital par programme se détaille comme suit :

	2015	2014
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ^(a)	397 507	443 614
Rénovation Québec	90 885	102 535
Logement abordable Québec		
Volet social et communautaire ^(a)	131 815	147 500
Volet privé	7 033	8 156
Revitalisation des vieux quartiers	4 571	5 764
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif ^(a)	4	27
	631 815	707 596

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalent au 31 mars 2015, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2015-2016	76 292
2016-2017	76 413
2017-2018	77 586
2018-2019	78 589
2019-2020	76 470
2020-2021 à 2024-2025	228 719
2025-2026 à 2028-2029	17 746
	631 815

(a) La Société possède une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces programmes afin d'assurer le respect par les organismes des conditions qu'ils assument, aux termes de la convention d'exploitation existant entre ceux-ci et la Société.

17. DETTE À LONG TERME

	2015			2014
	Taux d'intérêt fixe échéant			
	2015-2016 à 2019-2020	2020-2021 à 2034-2035	Total	Total
SCHL				
Obligations				
Remboursables par versements mensuels 0,550 % à 4,810 %	568 722	109 515	678 237	767 965
Remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11,000 %	-	173 740	173 740	238 718
Remboursables par versements annuels 5,944 %	-	231 561	231 561	241 610
Emprunt garanti par hypothèque immobilière				
Remboursable par versements mensuels 2,750 % à 7,875 %	354	361	715	762
	569 076	515 177	1 084 253	1 249 055
Autre				
Billets				
Remboursables par versements mensuels 2,833 % à 4,016 %	-	701 390	701 390	483 841
	569 076	1 216 567	1 785 643	1 732 896
En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalent au 31 mars 2015, l'échéancier des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :				
2015-2016	136 445			
2016-2017	133 477			
2017-2018	129 052			
2018-2019	127 204			
2019-2020	125 891			
	652 069			
2020-2021 à 2024-2025	575 282			
2025-2026 à 2029-2030	388 684			
2030-2031 à 2034-2035	169 608			
Total	1 785 643			

18. CONTRIBUTIONS REPORTÉES – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Les contributions reportées de la SCHL sont liées au programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, au programme Logement abordable Québec, à certains programmes d'amélioration de l'habitat ainsi qu'aux frais d'administration de ces programmes.

Ces contributions reportées se rapportent à des transferts reçus pour lesquels la Société ne satisfait pas à toutes les stipulations. Tant que ces dernières ne sont pas toutes respectées, les contributions de la SCHL constituent un passif pour la Société.

Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2015	2014
Solde au début	120	7 195
Nouvelles contributions de l'exercice relatives aux :		
Programmes		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec	14 585	5 536
Amélioration de l'habitat ^{(a)(b)}	-	(2 490)
	<u>14 705</u>	<u>10 241</u>
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice relatives aux :		
Programmes		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec	(11 631)	(10 356)
Amélioration de l'habitat ^(a)	-	463
Frais d'administration	-	(228)
Solde à la fin	<u>3 074</u>	<u>120</u>

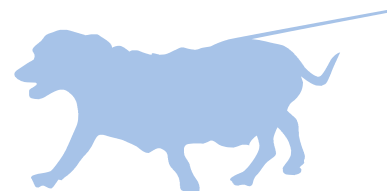
Le solde à la fin est composé des éléments suivants :

AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec

2015	2014
<u>3 074</u>	<u>120</u>

(a) Les contributions se rapportent à l'Entente concernant certains programmes de rénovation et d'adaptation de domicile pour les programmes suivants : Aide à la rénovation en milieu rural, Adaptation de domicile, Rénovation Québec, Réparations d'urgence, Logements adaptés pour aînés autonomes, Amélioration des maisons d'hébergement et certains volets du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif.

(b) Il s'agit d'un montant à rembourser à la SCHL.

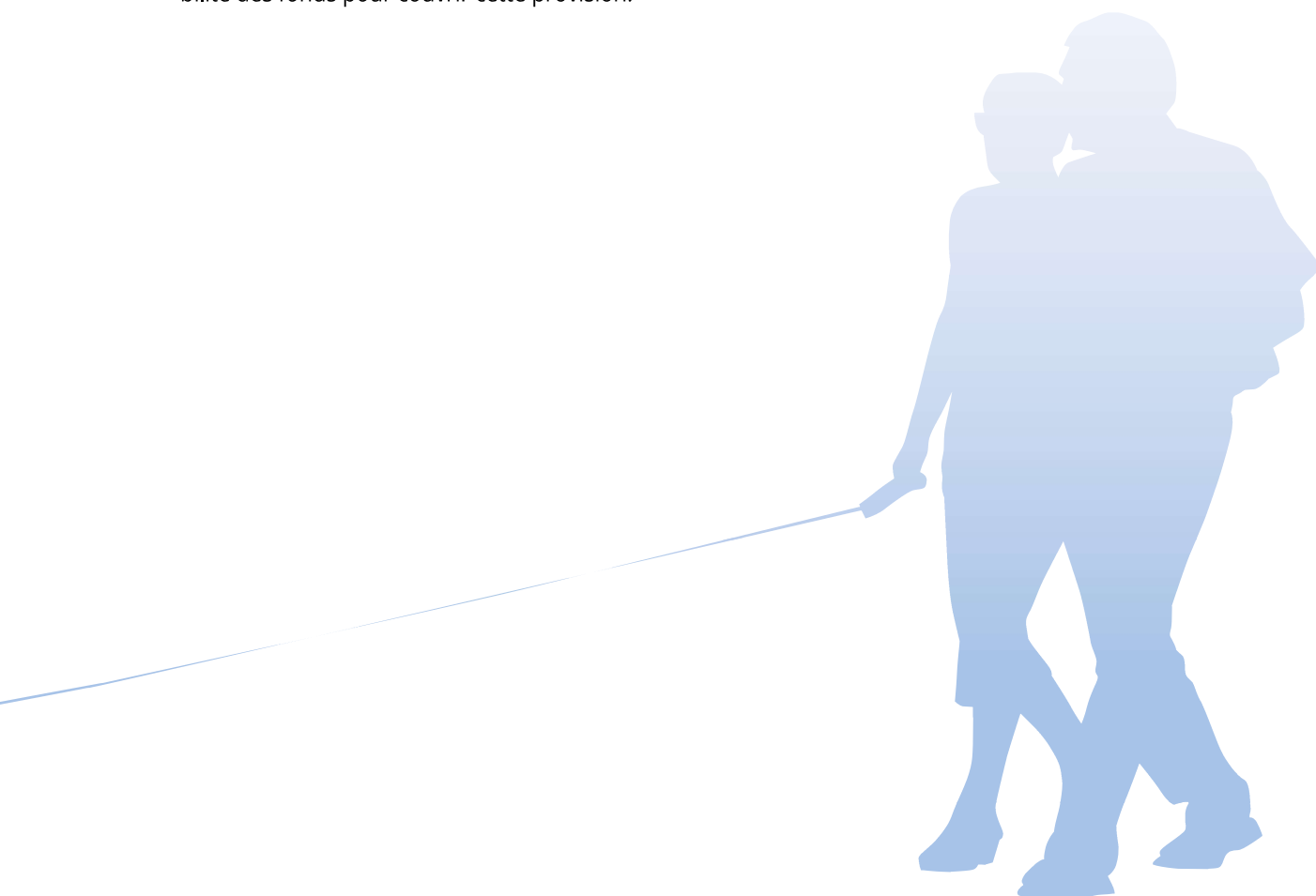


19. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2015	2014
Solde au début	42 186	37 690
Provision de l'exercice	5 158	5 238
Exécution de garanties	(434)	(742)
Solde à la fin	46 910	42 186

	2015	2014
La provision (taux) par programme se répartit comme suit :		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (2,5%)	33 664	28 741
Logement abordable Québec – Volet social et communautaire (5,5 %)	12 020	12 096
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif (6,0 %)	802	878
Logement à but non lucratif – Privé (2,0 %)	393	436
Aide au logement populaire (2,0 %)	31	35
	46 910	42 186

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec, comptabilisée aux actifs financiers, assure la disponibilité des fonds pour couvrir cette provision.



20. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains (b),(e)	Bâtiments (c)	Améliorations majeures (a),(d)	Améliorations locatives	Matériel et équipement (incluant les logiciels)	Développement informatique (g)	Total
Coût							
1^{er} avril 2013	101 366	921 918	531 016	1 597	9 758	31 134	1 596 789
Acquisitions ^(f)	-	-	141 181	-	256	4 235	145 672
Dispositions	118	-	-	-	-	-	118
31 mars 2014	101 248	921 918	672 197	1 597	10 014	35 369	1 742 343
Acquisitions ^(f)	6	-	149 017	-	73	3 318	152 414
Dispositions	3	-	-	-	-	-	3
31 mars 2015	101 251	921 918	821 214	1 597	10 087	38 687	1 894 754
Amortissement cumulé							
1^{er} avril 2013	-	110 998	37 077	1 482	9 270	24 495	183 322
Amortissement de l'exercice	-	73 760	33 215	62	337	2 329	109 703
31 mars 2014	-	184 758	70 292	1 544	9 607	26 824	293 025
Amortissement de l'exercice	-	73 454	40 646	41	238	1 959	116 338
31 mars 2015	-	258 212	110 938	1 585	9 845	28 783	409 363
Valeur nette comptable							
31 mars 2014	101 248	737 160	601 905	53	407	8 545	1 449 318
31 mars 2015	101 251	663 706	710 276	12	242	9 904	1 485 391

(a) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 578 milliers de dollars au 31 mars 2015 (660 milliers de dollars au 31 mars 2014) sont capitalisés aux améliorations majeures.

(b) La Société possède des terrains en qualité de superficière, d'une durée illimitée, pour un montant de 33 758 milliers de dollars au 31 mars 2015 (33 758 milliers de dollars au 31 mars 2014). Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.

(c) Des bâtiments ayant une valeur comptable de 56 236 milliers de dollars au 31 mars 2015 (64 287 milliers de dollars au 31 mars 2014) sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.

(d) Des améliorations majeures ayant une valeur comptable de 55 022 milliers de dollars au 31 mars 2015 (50 575 milliers de dollars au 31 mars 2014) ont été apportées à des bâtiments qui sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.

(e) Des travaux d'expertise ont révélé que la Société est propriétaire de terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination. Compte tenu des conventions d'exploitation signées notamment entre la Société et les offices d'habitation, les coûts qui pourraient découler de ces travaux seront payés et se trouveront dans les résultats d'exploitation de ces offices d'habitation dans l'année de leur réalisation. Par conséquent, étant donné que les déficits ou les surplus d'exploitation des offices d'habitation sont généralement assumés à 90 % par la Société, et ce, par l'entremise du programme Logement à but non lucratif, les coûts de décontamination seront inclus dans les coûts de ce programme au moment où ceux-ci seront encourus par les offices d'habitation. Ces coûts sont estimés à 3 344 milliers de dollars au 31 mars 2015 (3 378 milliers de dollars au 31 mars 2014).

(f) Le montant des acquisitions qui se retrouve dans les « crédetes et charges à payer » et qui n'a pas d'effet sur les flux de trésorerie s'élève à 9 969 milliers de dollars au 31 mars 2015 (4 137 milliers de dollars au 31 mars 2014).

(g) Le total du coût des immobilisations corporelles inclut des développements informatiques en cours pour un montant de 7 313 milliers de dollars au 31 mars 2015 (4 235 milliers de dollars au 31 mars 2014). Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent soit au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des ex-agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC-2) ou au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec – personnel syndicable (RREFQ). Ces régimes interemployeurs à prestations déterminées sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ils comportent des garanties à la retraite et au décès. La Société contribue à ces régimes pour une somme égale aux cotisations versées par les participants. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation de la Société au RRPE-RRAS, au RRPE, au RREGOP et au RRAPSC-2 ont été respectivement de 14,38 %, 14,38 %, 9,84 % et 9,80 % de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2014 et de 14,38 %, 14,38 %, 10,50 % et 11,30 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2015. Il est à noter qu'aucune cotisation au RREFQ n'est requise par la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Au 1^{er} janvier 2015, ce montant correspondait à 5,73 % (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versée dans la caisse des participants au RRPE.

Un montant équivalent doit aussi être versé dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014 et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2015.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 2 283 milliers de dollars (1 873 milliers de dollars en 2014).

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité.

Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit chaque année et les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent prendre ces journées non utilisées en journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés. Elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Les principales hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations relatives aux congés de maladie sont les suivantes :

		2015	2014
- taux d'inflation		2,50 %	2,50 %
- progression des salaires nette d'inflation	- RREGOP	0,50 %	0,50 %
	- RRPE, RRPE-RRAS	0,50 %	0,50 %
	- RRAPSC-2	0,50 %	0,50 %
	- RREFQ	0,50 %	-
- taux d'actualisation	- RREGOP	1,93 %	3,99 %
	- RRPE, RRPE-RRAS	1,62 %	3,78 %
	- RRAPSC-2	0,88 %	1,40 %
	- RREFQ	1,54 %	-
- durée résiduelle moyenne pondérée d'activités des salariés actifs	- RREGOP	12 ans	14 ans
	- RRPE, RRPE-RRAS	9 ans	11 ans
	- RRAPSC-2	1 an	2 ans
	- RREFQ	6 ans	-
- facteur de réduction		96 %	96 %

Les variations de la provision pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	2015	2014
Solde au début	6 204	6 586
Charge de l'exercice	1 924 *	814 *
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(1 263)	(1 196)
Solde à la fin	6 865	6 204

* Les charges de l'exercice incluent les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

22. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu des conventions d'exploitation intervenues dans le cadre du programme Logement à but non lucratif entre les organismes, les municipalités et la Société, cette dernière s'est engagée à subventionner une partie correspondant généralement à 90 % du déficit d'exploitation, s'il y a lieu, encouru par les organismes. La durée de ces conventions varie de 35 à 50 ans et celles-ci viendront progressivement à échéance jusqu'en 2046. La contribution de la Société sur le déficit d'exploitation de l'année civile 2015 est estimée à 373 747 milliers de dollars (368 181 milliers de dollars en 2014) pour la totalité du programme Logement à but non lucratif. De ce montant, 113 125 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers du 31 mars 2015 (106 483 milliers de dollars au 31 mars 2014). Les déficits d'exploitation des années futures ne peuvent être déterminés principalement en raison du niveau du budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) qui peut varier considérablement d'une année à l'autre selon les autorisations obtenues annuellement du gouvernement du Québec et de la SCHL.

Quant aux programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Amélioration de l'habitat, la Société s'est engagée à accorder, sous réserve du respect des conditions de ces programmes et des modalités déterminées, une aide financière sous forme de subvention pour la réalisation de certains projets.

Ces engagements se détaillent comme suit :

	2015	2014
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Logement à but non lucratif	260 622	261 698
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	96 535	116 584
Amélioration de l'habitat	15 739	31 570
	372 896	409 852

Il est prévu que la subvention soit constatée au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

2015-2016	360 131
2016-2017	11 459
2017-2018	1 306
	372 896

23. ÉVENTUALITÉS

Garanties de prêts^(a)

La Société garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire.

Ces garanties de remboursement comprennent notamment des prêts consentis pour assurer le financement intérimaire des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit et de marge de crédit hypothécaire. Le montant de ces prêts, net des créditeurs déterminés sur la base des travaux réalisés pour les projets d'habitation et de la provision pour pertes sur garanties de prêts, totalise 134 372 milliers de dollars au 31 mars 2015 (148 472 milliers de dollars au 31 mars 2014).

Une fois la construction des projets d'habitation terminée, le financement intérimaire est scindé en deux parts afin d'en assurer le financement à long terme. Une de ces parts, correspondant au montant d'aide financière consentie par la Société, a déjà été comptabilisée à titre de charge. L'autre part, correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation, est garantie par la Société pour une période de 25 ou de 35 ans. Le montant des prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, totalise 1 366 972 milliers de dollars au 31 mars 2015 (1 172 915 milliers de dollars au 31 mars 2014).

La Société dispose de recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes remboursées à une institution financière à la suite de la mise en œuvre de la garantie en raison du défaut d'un organisme. À la suite d'un tel remboursement de la garantie par la Société à l'institution financière, cette dernière subroge la Société de tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-dessus.

Autres garanties^(a)

La Société a conclu des accords avec la SCHL relativement au programme de Logement à but non lucratif privé et au programme d'Aide au logement populaire en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour le programme de Logement à but non lucratif privé, qui sont de 35 ans. Le solde des prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, et assujetti à ces accords totalise 210 623 milliers de dollars au 31 mars 2015 (230 985 milliers de dollars au 31 mars 2014).

Programme Initiative en habitation au Nunavik

En vertu de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, jusqu'à concurrence de 2 949 milliers de dollars. Le solde de cet engagement s'établit à 865 milliers de dollars au 31 mars 2015 (921 milliers de dollars au 31 mars 2014).

Logements nordiques

Dans le cadre de ses programmes, la Société peut garantir un prêt. Au 31 mars 2015, les emprunts garantis pour financer les activités relatives à la construction de logements nordiques totalisent 16 972 milliers de dollars (43 151 milliers de dollars au 31 mars 2014).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 2 675 milliers de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

(a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est nécessaire sont présentés à la note 19.

24. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait même l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie, aux intérêts courus sur les prêts et autres, aux débiteurs, aux avances aux offices d'habitation, à la contribution recouvrable – gouvernement du Québec, aux prêts et aux placements de portefeuille.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé négligeable. En effet, la contrepartie est une institution financière jouissant d'une cote de crédit de grande qualité. De plus, la politique et stratégie de placements et de gestion des liquidités de la Société (ci-après la politique) précise le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Cette politique est conforme à la *Loi sur l'administration financière (LAF)* ainsi qu'à son Règlement sur les placements effectués par un organisme. La stratégie recherchée consiste à investir l'actif de façon sécuritaire et diversifiée et à en retirer un revenu d'intérêt raisonnable selon les taux d'intérêt en vigueur des instruments financiers permis. Cette politique prévoit également les contrepartistes avec lesquels la Société peut traiter pour effectuer ses placements.

Par conséquent, le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum. Au 31 mars 2015, la Société possède des placements pouvant être considérés comme des équivalents de trésorerie pour un montant de 34 934 milliers de dollars (aucun au 31 mars 2014).

Débiteurs

Le risque de crédit lié aux débiteurs est faible puisque ce poste est principalement constitué de contributions à recevoir de la part du gouvernement du Québec et de la SCHL, qui sont deux organisations jouissant d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ainsi, le risque de crédit lié aux transactions effectuées avec ces derniers est nul. L'autre portion des débiteurs est constituée de sommes trop versées, d'avances ou de contreparties exigibles pour des organismes. Ces organismes sont principalement des offices d'habitation. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes dues par ces organismes est faible.

Les débiteurs totalisent 796 655 milliers de dollars au 31 mars 2015 (863 400 milliers de dollars au 31 mars 2014). Parmi ce montant, certaines sommes sont dues à la Société depuis plus d'un an par le gouvernement du Québec et par la SCHL.

L'annotation (a) de la note 9 sur les débiteurs fournit les explications sur les montants dus par le gouvernement du Québec depuis plus d'un an en vertu de certains décrets. Quant aux sommes dues par la SCHL, la balance chronologique des débiteurs est répartie comme suit sur la base des réclamations finales qui ont été transmises :

	2015	2014
Moins d'un an	36 280	31 266
D'un an à moins de deux ans	17 521	34 528
De deux ans à moins de trois ans	29 101	5 920
Plus de trois ans	9 205	16 522
	92 107	88 236

24. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Avances aux offices d'habitation

Le risque de crédit associé à ces avances est présenté à la prochaine section sur les prêts étant donné que celles-ci seront éventuellement converties en prêts.

Contribution recouvrable – gouvernement du Québec

Le risque de crédit associé à ce poste est faible puisque ce montant est à recevoir du gouvernement du Québec.

Prêts (incluant les intérêts courus sur les prêts et autres)

La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes sur ses prêts est faible. En effet, la plupart de ces prêts sont envers des organismes pour lesquels les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation acquise avec le prêt sont incluses dans les charges encourues et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société, ces organismes et les municipalités, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre la Société et les municipalités conformément aux modalités convenues (note 22).

Enfin, une grande proportion des prêts, soit 175 146 milliers de dollars (250 092 milliers de dollars au 31 mars 2014) sur 541 880 milliers de dollars au 31 mars 2015 (536 173 milliers de dollars au 31 mars 2014) sont garantis par des hypothèques immobilières.

Placements de portefeuille

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum puisque ces derniers sont gérés selon la politique de la Société, à l'exception des billets à terme adossés à des actifs de tiers, lesquels font l'objet d'une gestion distincte dont le détail est présenté à la note 12. En effet, comme il n'existe plus de marché actif pour les BTAA, il y a des risques que la Société ne puisse récupérer l'entièreté du capital investi dans ce type de placement. La valeur nominale des BTAA au 31 mars 2015 est de 13 187 milliers de dollars (13 214 milliers de dollars au 31 mars 2014). Un suivi rigoureux a été mis en place afin d'évaluer la moins-value durable qu'ils pourraient subir.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer les obligations liées à ses passifs financiers lorsque celles-ci arrivent à échéance. Le risque de liquidités englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Elle établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations. Ainsi, la Société s'assure d'un approvisionnement de fonds continu afin d'honorer ses engagements tout en minimisant chaque jour l'encaisse improductive. De plus, la Société privilégie une gestion active de sa dette, c'est-à-dire qu'elle vise à rembourser les obligations qui présentent une clause de remboursement par anticipation à la condition de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses paiements futurs.

Les échéances des passifs financiers sont à court terme à l'exception des subventions à payer (note 16) et de la dette à long terme (note 17).

24. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société n'est pas exposée au risque de change ni à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de taux d'intérêt est réduite au minimum puisque :

- les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes;
- les taux d'intérêt sur les avances aux offices d'habitation, les prêts, les emprunts temporaires, les subventions à payer et la dette à long terme sont fixes, et la Société envisage généralement de les conserver jusqu'à l'échéance.



25. APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et toutes les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec, ou encore apparentés par les membres de la direction de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, les opérations jugées importantes de l'exercice avec ces apparentés ainsi que les soldes qui en résultent en fin d'exercice sont mesurés à la valeur d'échange et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Société québécoise des infrastructures		
Frais d'administration	2 640	2 663
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux		
Intérêts	1 136	4 539
Prêts	-	57 936
Intérêts courus sur les prêts et autres	-	3 293
Organismes du réseau de l'éducation		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	797	798
Intérêts	604	661
Prêts	7 838	8 652
Fonds de financement		
Frais financiers – Intérêts sur la dette à long terme et les emprunts temporaires	22 089	14 248
Emprunts temporaires	294 694	262 778
Dette à long terme	701 390	483 841
Intérêts courus sur la dette à long terme et les emprunts temporaires	2 231	1 755
Fonds des services de santé		
Frais d'administration	1 039	1 059
Centre de services partagés du Québec		
Frais d'administration	527	631

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année 2014 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

**Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 a été réalisé
par la Société d'habitation du Québec.**

Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
www.habitation.gouv.qc.ca

COORDINATION DU CONTENU ET DES DONNÉES STATISTIQUES

Direction de la planification, des programmes et des études stratégiques

COORDINATION DE L'ÉDITION ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Direction des communications

PHOTOGRAPHIE

Xavier Dachez

PHOTOS

Page couverture et certaines pages à l'intérieur du document :
le Centre Uni de la communauté chinoise de Montréal, un immeuble
de 32 logements destinés à des personnes âgées.

ISSN : 1709-5077 (version imprimée)

ISSN : 1913-3456 (PDF)

ISBN : 978-2-550-73762-9 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-73761-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

© Gouvernement du Québec, 2015



100 % de
papier recyclé

La Société d'habitation du Québec
souscrit aux principes de dévelop-
pement durable et de sauvegarde
de l'environnement.

C'est pourquoi la présente publica-
tion est imprimée en quantité très
limitée sur du papier Enviro, 100 %
recyclé et de postconsommation.

**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-
VIVRE**



**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**
www.habitation.gouv.qc.ca



Société
d'habitation

Québec

